

#17

FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

sous la direction de
carine elbekri-dinoird

Favoriser la réussite des étudiants

Carine Elbekri-Dinoird (dir.)

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.322
Éditeur : Presses de l'enssib
Année d'édition : 2009
Date de mise en ligne : 4 avril 2017
Collection : La Boîte à outils
ISBN électronique : 9782375460290



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782910227722
Nombre de pages : 152

Référence électronique

ELBEKRI-DINOIRD, Carine (dir.). *Favoriser la réussite des étudiants*. Nouvelle édition [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2009 (généré le 30 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/322>>. ISBN : 9782375460290. DOI : 10.4000/books.pressesenssib.322.

© Presses de l'enssib, 2009
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

#17

FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

sous la direction de
carine Elbekri-dinoird

**FAVORISER LA
RÉUSSITE DES
ÉTUDIANTS**

LA BOÎTE À OUTILS

Les manuels de cette collection visent à fournir aux professionnels des ouvrages pratiques pour conduire des projets bibliothéconomiques d'actualité concernant aussi bien des bibliothèques publiques que des bibliothèques universitaires ou de recherche.

Écrits à plusieurs mains, chaque volume est coordonné par un professionnel des bibliothèques.

Livia Rapatel

directrice de la collection

Déjà paru :

BAO #16

Gérer les périodiques

sous la direction de Géraldine Barron (2008)

À paraître :

BAO #18

Mettre en œuvre un plan de classement

sous la direction de Bertrand Calenge (2009)

PRESSES DE L'enssib

École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

17-21 boulevard du 11 novembre 1918

69623 Villeurbanne CEDEX

Tél. 04 72 44 43 43 Fax 04 72 44 43 44

< <http://www.enssib.fr/presses> >

#17

FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

sous la direction de
carine elbekri-dinoird

Ont contribué à ce volume :

Françoise Dailland

Service commun de la documentation
de l'université Paris-Descartes

Odile Dubois

Service commun de la documentation
de l'université de Reims Champagne-
Ardenne

Carine Elbekri-Dinoird

Service commun de la documentation
de l'université de Reims Champagne-
Ardenne

Yves Goubatian

Service commun de la documentation
de l'université Paris 11

Amélie Morin-Fontaine

Service commun de la documentation
de l'université Claude Bernard Lyon 1

Lucile Pellerin de la Vergne

Service commun de la documentation
de l'université de la Méditerranée
Aix-Marseille 2

Georges Perrin

Inspection générale des bibliothèques

Adeline Rege

Service interétablissements de
coopération documentaire de
l'université de Strasbourg

Olivier Tacheau

Service commun de documentation de
l'université d'Angers

Stephanie Walker

Brooklyn College City, University of
New York

Favoriser la réussite des étudiants / sous la direction de Carine Elbekri-Dinoird.
- Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2009. - 1 vol. (152 p.) ; 21 cm. - (La Boîte à outils ; 17).

ISBN 978-2-910227-72-2, br. 22 €

Dewey : 027.7

Rameau : Bibliothèques universitaires - - Innovations - - 21^e siècle

SOMMAIRE

MODE D'EMPLOI	p. 9
<i>par Carine Elbekri-Dinoird</i>	

PARTIE I : INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA FORMATION DES USAGERS : IRIDOC, DIDACTICIEL DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE	
<i>par Amélie Morin-Fontaine</i>	p. 14

IRIDOC : POUR QUOI FAIRE ?	
.....	p. 14

UN PARCOURS SCÉNARISÉ QUI N'EXCLUT PAS D'AUTRES USAGÉS ?	p. 18
---	-------

QUEL BILAN APRÈS QUATRE ANNÉES DE SERVICE ?	p. 20
--	-------

DE NÉCESSAIRES ÉVOLUTIONS	p. 22
--	-------

LA FORMATION DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION ACTIVE	
<i>par Odile Dubois</i>	p. 25

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION	p. 26
--	-------

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION	p. 27
--	-------

LES DEUX VOLETS DE L'UE DE MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	p. 27
---	-------

LES PROCESSUS DE CERTIFICATION C2I	p. 32
---	-------

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION C2I NIVEAU 1 À L'UFR SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ PARIS 11	
<i>par Yves Goubatian</i>	p. 32

DE LA FORMATION DES UTILISATEURS AU CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2I)	p. 32
--	-------

LA FORMATION À L'INFORMATION : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE DU C2I NIVEAU 1	p. 34
---	-------

LA FORMATION AU C2I NIVEAU 1 : UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE	p. 36
---	-------

BILAN ET PERSPECTIVES APRÈS DEUX ANNÉES UNIVERSITAIRES	p. 39
---	-------

ENCADRÉS :	
Items détaillés du référentiel A2 à l'université Paris 11	p. 40

Items détaillés du référentiel B2 à l'université Paris 11 p. 41-42

Quelques éléments du barème détaillé d'évaluation du contrôle continu B2 à l'UFR Sciences de l'université Paris 11 p. 43-45
+++++

MISE EN ŒUVRE DU C2I
« MÉTIERS DE LA SANTÉ » À L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
par Françoise Dailland p. 46

LE CONTEXTE p. 46

LES ORIENTATIONS
« POLITIQUES » DU SCD p. 47

LA MISE EN PLACE DES FORMATIONS p. 50

ÉVALUATIONS ET CERTIFICATION p. 52
+++++

ENCADRÉS :
Exemple du niveau 1 des compétences informationnelles de base p. 49

Le référentiel d'expérimentation p. 51
+++++

DE LA TEACHING LIBRARY À LA LEARNING LIBRARY : LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE CASSEL
par Adeline Rege p. 56

UN CONTEXTE FAVORABLE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE ...
..... p. 57

LA TEACHING LIBRARY : LE BIBLIOTHÉCAIRE-FORMATEUR p. 59

LA LEARNING LIBRARY : APPRENDRE À APPRENDRE p. 60

QUELQUES EXEMPLES D'EXERCICES p. 63

PARTIE II : POLITIQUE DOCUMENTAIRE p. 67
+++++

VOUS TROUVEREZ DES MANUELS À LA BU
par Lucile Pellerin de la Vergne .. p. 68

LES CONTOURS D'UNE COLLECTION DE PREMIER CYCLE p. 69

FORMALISER ET BUDGÉTISER
..... p. 71

LE CADRE DES ACQUISITIONS ...
..... p. 74
+++++

ENCADRÉS :
Quelques outils budgétaires p. 73

Niveaux de spécialisation des documents, université du Sud Toulon-Var p. 78

Critères de répartition des documents/niveau, SCD de l'URCA	p. 79
Programme annuel d'acquisition de codes juridiques, SCD de l'URCA	p. 79

Objectifs chiffrés (URCA)	p. 80
Prévision d'accroissement en Sciences à l'horizon 2010, SCD Lyon 1	p. 80

Programme annuel d'acquisition de codes juridiques, SCD de l'UPJV	p. 81

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN ALLEMAGNE	
<i>par Adeline Rege</i>	p. 82

PANORAMA DES BU EN ALLEMAGNE	p. 82
---	-------

DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE À LA REDÉFINITION DES MISSIONS DES BU	p. 85
---	-------

APPORTER UNE RÉPONSE DIFFÉRENCIÉE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS	p. 88
--	-------

ENCADRÉS :	
L'université Georg-August de Göttingen	p. 83

La LBS de Münster	p. 90
Niveau d'acquisitions de la LBS de Münster	p. 92

PARTIE III : VIE ÉTUDIANTE	p. 95

LIBRARY INFORMATION COMMONS : L'EXPÉRIENCE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BROOKLYN COLLEGE	
<i>par Stephanie Walker</i>	p. 96

DES ESPACES TRADITIONNELS ET DIFFÉRENCIÉS SELON LES USAGES	p. 97
---	-------

DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES	p. 97
--	-------

DES ESPACES PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS	p. 98
--	-------

UN ESPACE DE VIE	p. 99
-------------------------------	-------

UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION	p. 99
--	-------

ENCADRÉS :	
Aménagement des bâtiments	p. 101
Un modèle de guichet unique ?	
.....	p. 101

**AVEC ET POUR LES
ÉTUDIANTS : AMÉLIORER
L'ACCUEIL DANS LES
BIBLIOTHÈQUES**

par Georges Perrin p. 102

**DES BIBLIOTHÈQUES
INSUFFISAMMENT OUVERTES ...**
..... p. 104

**DES OBSTACLES À FRANCHIR
POUR UNE OUVERTURE PLUS
LARGE** p. 106

**OUVRIR PLUS POUR OUVRIR
MIEUX** p. 108

**LE RECOURS À L'EMPLOI
ÉTUDIANT** p. 109

**LES CONDITIONS DE SUCCÈS
D'UNE AMPLIFICATION
D'OUVERTURE GRÂCE AUX
ÉTUDIANTS** p. 112

PREMIÈRES PERSPECTIVES
..... p. 114

**POLITIQUE CULTURELLE ET
BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

par Olivier Tacheau p. 117

**CULTURE EN BU : DE QUOI
PARLE-T-ON ?** p. 118

**CULTURE EN BU : POUR QUOI
FAIRE ?** p. 120

**CULTURE EN BU : COMMENT
FAIRE ?** p. 121

L'EXEMPLE ANGEVIN p. 124

**DÉVELOPPER LA LECTURE
ÉTUDIANTE OU LES *COMMON*
*READINGS***

par Lucile Pellerin de la Vergne
..... p. 126

**UNE EXPÉRIENCE DE LECTURE
PARTAGÉE** p. 127

**UNE ÉDUCATION À LA
CITOYENNETÉ** p. 128

**QUEL IMPACT SUR LA RÉUSSITE
DES ÉTUDIANTS ?** p. 130

**LA BIBLIOTHÈQUE AU CŒUR
D'UNE PÉDAGOGIE
COLLABORATIVE** p. 132

MÉMENTO

par Carine Elbekri-Dinoird p. 135

**SIGLES
ET ABRÉVIATIONS** p. 139

GLOSSAIRE p. 143

BIBLIOGRAPHIE p. 147

MODE D'EMPLOI

par Carine Elbekri-Dinoird

Dès la fin des années soixante-dix et encore plus avec la « massification » des premiers cycles entamée dans les années quatre-vingt, l'échec des étudiants de premier cycle est devenu un sujet d'études, de débats, de controverses et de projets ministériels. L'Université est l'objet, depuis 1992, d'expérimentations et de réformes, l'engageant dans la construction de son offre de formation au sein du territoire européen et dans le cadre de la contractualisation. Toutes ces réformes s'attachent à reconfigurer les filières, les méthodes d'évaluation, à améliorer le soutien aux étudiants en difficulté et à augmenter leur niveau de réussite. Le plan pluriannuel pour la réussite en Licence, initié en 2007 par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur, fixe des objectifs ambitieux : diviser le taux d'échec par deux et atteindre 50 % d'une classe d'âge au niveau licence¹. L'Université favorisera la réussite de ses étudiants en développant une offre de formation adaptée, un encadrement adéquat et veillera à proposer des méthodes permettant aux étudiants les plus fragiles de consolider leurs compétences académiques.

La rénovation de la licence générale, à la rentrée 2008, intégrera l'accompagnement personnalisé et l'orientation active* des étudiants.

Les bibliothèques n'ont pas attendu le plan Licence pour accueillir et former les étudiants de première année : depuis la fin des années quatre-vingt-dix, elles ont formalisé, notamment dans le cadre des unités d'enseignement méthodologiques, la mise en place de formations dont l'importance avait été démontrée, en particulier par les travaux d'Alain

*. Les termes suivis d'un astérisque (à leur première occurrence) sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.

1. Seuls 64 % des 280 000 étudiants qui entrent chaque année à l'université obtiennent un diplôme, et 48 % seulement passent en 2^e année.

Coulon et de Bernard Lahire² sur les manières d'étudier. Selon le premier, « Pour réussir, il faut comprendre les codes du travail intellectuel, savoir le reconnaître et savoir quand l'accomplir ». Celui qui était élève doit apprendre à utiliser l'institution universitaire pour devenir progressivement un étudiant. Alain Coulon était l'un des premiers chercheurs français à plaider pour des enseignements tels ceux de méthodologie de recherche documentaire qui favorisent et accélèrent cette affiliation et donc la réussite des étudiants. Il confirmait l'étude de Jennifer Wells³ sur la corrélation importante entre les usages de la bibliothèque et l'intégration et le succès des étudiants dans les disciplines d'enseignement qui favorisent les pratiques documentaires et informationnelles.

Neuf ans après la publication dans cette même collection du volume dirigé par Odile Riondet⁴ consacrée à la formation des utilisateurs, l'intégration des formations dans les cursus, l'explosion de l'offre documentaire sur Internet et la lutte contre l'échec bouleversent le paysage et les professionnels s'interrogent sur le champ d'intervention de la bibliothèque. Cet ouvrage souhaite contribuer à la réflexion en présentant des réalisations réussies, des expérimentations en cours en France et à l'étranger et en proposant des méthodes de travail qui permettront aux bibliothèques de s'affirmer comme les partenaires incontournables de la réussite des étudiants.

Les contributions d'Odile Dubois et d'Amélie Morin-Fontaine décrivent des expériences innovantes de pédagogie. La certification des formations fait l'objet de deux développements par Yves Goubatian et Françoise Dailland ; c'est un pas en avant dans la validation des compétences acquises dans le cadre de référentiels* nationaux. La situation allemande décrite par Adeline Rege met l'accent sur l'investissement des professionnels à

2. Coulon Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire* [2^e éd.]. Paris, Économica : Anthropos, 2005. XVI-240 p. ; Lahire Bernard. *Les manières d'étudier : enquête 1994*. Paris, La Documentation française, 1996.

3. Wells Jennifer. « The Influence of Library Usage on undergraduate academic Success ». *Australian academic and Research Library*, 1995.

4. Riondet Odile. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2000. (La Boîte à outils ; 10), 239 p.

chercher de nouvelles méthodes pour remplir cette mission dans un contexte où il est impératif de s'appuyer sur un réseau de qualité et une coopération sans faille avec les enseignants-chercheurs.

À l'heure où les tensions budgétaires se font de plus en plus grandes pour l'acquisition des ressources documentaires, les plans de développement des collections et chartes documentaires sont des outils au service de la réussite des étudiants. Ils permettent de préciser très finement des objectifs et des acquisitions soutenues éventuellement par des collectivités ou des contrats de développement. En regard seront ainsi examinées les expériences française et allemande par Lucile Pellerin de la Vergne et Adeline Rege. Par la coordination des actions menées avec les enseignants-chercheurs, en mettant en œuvre et en valorisant des politiques documentaires adaptées aux étudiants, en encourageant les prescriptions des enseignants, les bibliothèques disposent d'un moyen sûr de renforcer leur action en matière de réussite. Car si la vocation des bibliothèques est aussi sociale, 50 % des étudiants n'achètent aucun ouvrage pour leurs études. L'offre documentaire doit être un levier essentiel à leur appropriation des collections et des disciplines.

Enfin, les bibliothèques ont un rôle majeur à jouer en tant que lieu de vie étudiante. Connues et lisibles comme telles, elles sont tout à la fois lieu de travail et de vie sociale. Elles sont, entre autres, identifiées comme des espaces, de plus en plus équipés de postes informatiques, où l'on peut travailler dans le calme ou en groupe. Une expérience nord-américaine, décrite par Stephanie Walker, met l'accent sur une adaptation forte aux nouveaux usages et nouvelles pratiques des étudiants dans le cadre des *Library Information Commons*⁵. Elle présente des visions renouvelées et intégrées dans le bâtiment, de nouvelles façons de penser l'accueil et l'assistance des étudiants. Les faire réussir, c'est aussi évoluer avec des publics

5. *Library Information Commons* : les bibliothèques nord-américaines ont initié ce concept au début des années deux mille en mettant en valeur un partenariat avec les services des technologies de l'information et de la communication des universités pour donner de nouveaux moyens intégrés de services pédagogiques, d'assistance et de recherche au sein des bibliothèques.

dont les besoins ont considérablement changé. L'extension des horaires d'ouverture, placée au cœur du plan réussite, souligne l'indispensable rénovation de nos façons d'envisager nos services publics. Georges Perrin en décrira les contours possibles, notamment dans le cadre de nouvelles coopérations entre bibliothèques universitaires et municipales.

Il s'agit aussi d'analyser comment les bouleversements profonds qui affectent les méthodes d'apprentissage, les méthodes de travail et les styles de vie des étudiants, l'offre documentaire elle-même et le développement prodigieux des nouvelles technologies doivent nous conduire à revoir l'offre de services et les stratégies à adopter pour favoriser cette réussite. La demande des étudiants les plus assidus et les plus exigeants à l'égard des bibliothèques va dans ce sens, et en dehors de toute polémique sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, il est essentiel de répondre à cette attente. Des expériences comme les *Common Readings* aux États-Unis présentées par Lucile Pellerin de la Vergne ou la place de l'action culturelle en bibliothèque universitaire par Oliver Tacheau conduisent des étudiants à lire, à sortir des sentiers battus et à acquérir des réflexes de vie à l'Université. Ils renforcent la perception de la bibliothèque comme lieu légitime de culture et comme acteur essentiel de la vie étudiante.

PARTIE I

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

1. DES NOUVEAUX OUTILS POUR LA FORMATION DES USAGERS : IRIDOC, DIDACTICIEL DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

par Amélie Morin-Fontaine

+++++

2. LA FORMATION DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION ACTIVE

par Odile Dubois

+++++

3. LES PROCÉSSUS DE CERTIFICATION C2I

par Yves Goubatian et Françoise Dailland

+++++

4. DE LA TEACHING LIBRARY À LA LEARNING LIBRARY : LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE CASSEL

par Adeline Rege

+++++

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA FORMATION DES USAGERS : IRIDOC, DIDACTICIEL DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

par Amélie
Morin-Fontaine

Depuis 2004, le didacticiel *Initiation à la recherche d'information et à la documentation* (IRIDOC)⁶ est le support de formation de recherche documentaire de l'enseignement obligatoire transversal des quelque 1 300 étudiants de Licence 1 du cursus sciences et technologies de l'université Claude Bernard Lyon 1.

IRIDOC : POUR QUOI FAIRE ?

+++++

UN PROJET ISSU DE LA RÉFORME LMD

La mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en 2003 a permis d'intégrer un module obligatoire d'initiation à la recherche documentaire dans le cursus sciences et technologies de l'université Claude Bernard Lyon 1. Depuis 2004, cet enseignement fait partie de l'unité d'enseignement transversale ²⁷ qui comprend par ailleurs des enseignements de langues étrangères, de sport et une des séquences du *Projet de l'étudiant en licence* consistant en une approche pragmatique de l'orientation professionnelle. À ce stade, le présupposé, communément partagé, est que la lutte contre l'échec en première année passe notamment par des enseignements transversaux en marge des matières strictement disciplinaires.

Concernant la documentation, le constat est le suivant : élaborer une stratégie de recherche en fonction de ses besoins d'information, rechercher efficacement des ouvrages ou des articles, et évaluer les résultats de ses

6. Pour les sigles et acronymes, se reporter à la liste des sigles et abréviations en fin de volume.

7. Pour les détails sur les enseignements transversaux, voir le site < <http://transversales.univ-lyon1.fr> >

recherches, sont des compétences indispensables à tout étudiant qui souhaite réussir à l'université. Malheureusement, dans ce domaine, méthodologie et pratiques documentaires font largement défaut aux bacheliers qui arrivent chaque année sur les bancs de l'université.

Les modalités d'enseignement retenues pour l'initiation à la recherche documentaire consistent en un ensemble de neuf heures de travaux pratiques répartis en six séances d'une heure et demi. Le module compte pour une unité de crédit européen. Chaque année, environ 1 100 étudiants sont concernés au semestre 2 de la première année de licence. En complément, quelque 200 étudiants suivent l'initiation à la recherche documentaire à l'automne : il s'agit d'étudiants en semestre décalé ou d'étudiants redoublants. Les groupes de travaux pratiques n'excédant pas 14 étudiants, l'enseignement d'initiation à la recherche documentaire représente donc environ 850 heures d'enseignement à assurer chaque année.

Pour assurer convenablement un tel volume d'enseignement et susciter l'intérêt d'étudiants pas toujours motivés, deux pistes originales ont été favorisées par le service commun de la documentation : le recours aux enseignants-chercheurs disciplinaires pour encadrer les travaux pratiques⁸ et le développement d'un didacticiel. IRIDOC est donc né de ce contexte particulier même si, lors de sa conception, cet outil devait également pouvoir être utilisé en auto-formation et devait être en partie réutilisable dans d'autres cursus.

8. Si les personnels du service commun de la documentation participent à l'encadrement de ces groupes de travaux pratiques, leur investissement représente moins de 10 % du volume total des enseignements de recherche documentaire en LI. L'essentiel de ces TP est assuré par des maîtres de conférences (et de manière plus anecdotique par des ATER et moniteurs) venant de toutes les disciplines. Les avantages de ce dispositif sont nombreux : une moindre charge sur les personnels de bibliothèques, un possible complément de service pour les enseignants et, plus important, la possibilité pour le SCD de sensibiliser des enseignants-chercheurs à la documentation étudiante par l'intermédiaire de ce module : hors des TP d'initiation à la recherche documentaire, ces enseignants sont – d'abord et avant tout – des enseignants de disciplines scientifiques, des prescripteurs reconnus par les étudiants et dont le contact est précieux pour la bibliothèque universitaire.

UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE ENTRE SCD ET SERVICE TICE DE L'UNIVERSITÉ

Pour préciser le parcours pédagogique de ce nouvel enseignement, le service commun de la documentation, assisté par un scénariste professionnel, a défini les objectifs du module, les a déclinés en items méthodologiques, briques de connaissances et activités pédagogiques. Une quarantaine d'unités fines ont ainsi été définies, appelées *objets de connaissance multimédia* (OCM). Le résultat, fruit de dix mois de travail mené par quatre bibliothécaires du SCD, a débouché sur un parcours pédagogique modulaire alternant contenus théoriques et exercices.

D'octobre 2003 à février 2004, quatre développeurs encadrés par PRACTICE, le service TICE de l'université Lyon 1, ont réalisé la structure de base du didacticiel, les vidéos, les animations et séquences d'exercices. L'ajout d'une piste vocale s'est décidé lors des réunions entre bibliothécaires et informaticiens. Techniquement, IRIDOC est, pour l'essentiel, programmé en Flash⁹. L'interface d'accueil permet l'accès aux six séances, elles-mêmes décomposées en OCM indépendants.

Le didacticiel IRIDOC est intégré à SPIRAL, la plateforme pédagogique développée par l'université Lyon 1, ce qui offre de nombreux avantages, dont le premier est incontestablement que les étudiants sont dans un environnement déjà connu et pratiqué. En outre, les fonctionnalités de SPIRAL sont directement accessibles depuis IRIDOC : gestion des inscriptions des étudiants au module, gestion des profils des intervenants, mise à disposition et échanges de documents entre enseignants et étudiants, suivi personnalisé du parcours des étudiants, blog et forum pour favoriser les échanges entre formateurs, statistiques d'utilisation, logiciel anti-plagiat, etc.

9. La technologie Flash est une des méthodes les plus populaires pour ajouter des animations et des objets interactifs à une page Web.

Une subvention spécifique de 46 900 euros a été allouée par l'État pour la mise en œuvre du didacticiel IRIDOC. Les dépenses du projet initial se sont réparties comme suit : 38 % pour la scénarisation, 38 % pour les développements informatiques et 24 % pour du matériel informatique. La mise en œuvre d'IRIDOC a été évaluée à 3 700 heures-hommes, soit 2 100 de conception pour les quatre bibliothécaires et le scénariste et 1 600 de développement informatique.

PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DU MODULE D'ENSEIGNEMENT

Avant de décrire le parcours et les contenus pédagogiques d'IRIDOC, il convient de préciser les pré-requis et les objectifs du module de recherche documentaire des étudiants de L1 sciences et technologies.

Les pré-requis sont relativement limités, les TP de recherche documentaire intervenant tôt dans le parcours de licence. Pour autant, il est intéressant de noter que pour participer aux formations, les étudiants doivent avoir obtenu le module *Pratiques et compétences informatiques* et la première séquence du *Projet de l'étudiant en licence*. Notons que cette première séquence est centrée sur l'apprentissage du « métier d'étudiant » et qu'une des finalités explicites de ce module est d'augmenter les chances de réussite universitaire des étudiants. Lors d'un des tout premiers cours en amphithéâtre, après une introduction sur la rupture que constitue le passage du lycée à l'université, entre la présentation du tutorat étudiant et de la plateforme SPIRAL, le service commun de la documentation intervient pour une brève présentation de la bibliothèque.

Les objectifs du module d'enseignement de L1 sont répartis en trois catégories :

- acquérir des connaissances (notions sur les différents types de documents et outils, la citation de références bibliographiques, la classification en bibliothèque, etc.) ;

- acquérir des savoir-faire (manipulation de catalogues et bases de données tels que le catalogue Lyon 1, le SUDOC, le Kompass, les Techniques de l'ingénieur, la recherche sur Internet, etc.) ;
- acquérir des compétences d'analyse et de synthèse (méthodologie de type schéma heuristique, stratégie de recherche, évaluation de l'information).

UN PARCOURS SCÉNARISÉ QUI N'EXCLUT PAS D'AUTRES USAGES

SCÉNARISER POUR MOTIVER

Pour mettre en musique ces objectifs pédagogiques, un scénario a été imaginé : les étudiants sont mis dans la situation fictive suivante : ils sont invités à contribuer à la préparation d'une exposition organisée par la région Rhône-Alpes sur la thématique du développement durable. Les recherches bibliographiques des étudiants dans le cadre des TP sont censées alimenter les réflexions du comité de pilotage de l'exposition. Ce scénario sert de fil conducteur aux six séances de TP. Chaque étudiant choisit librement une facette du développement durable et rend, à la fin du module, un dossier bibliographique sur le sujet. Ainsi se succèdent visio-messages et relances fictives du comité de pilotage, animations sur la méthodologie et sur les outils sans oublier les exercices pratiques sous diverses formes.

UN PARCOURS TEMPORISÉ POUR S'ADAPTER AU RYTHME DES ÉTUDIANTS

Les étudiants avancent à leur rythme au sein de chaque séance et peuvent se référer à tout moment à un glossaire, à une liste de liens et à un aide-mémoire. L'ensemble est cependant temporisé : certains temps de mise en commun ou de consultation des outils sont préservés. L'enseignant encadrant les TP peut ainsi animer le groupe, préciser certaines notions délicates, compléter le cours en fonction des questions des étudiants, conseiller et accompagner les étudiants dans leurs recherches documentaires. Après le TP, depuis chez eux ou depuis une salle informatique du campus, les étudiants peuvent revoir toutes les séquences déjà vues en cours et refaire les exercices.

Le didacticiel IRIDOC permet en outre aux étudiants de tester leurs connaissances. Divers exercices émaillent les séquences : notices à explorer, questions aléatoires sur des documents à retrouver dans le catalogue de la bibliothèque, test sur la compréhension des mots-clefs, etc. Un temps est prédéfini pour certaines questions, d'autres nécessitent une validation pour passer aux animations suivantes. Ces exercices ne sont cependant pas pris en compte pour l'évaluation formelle de l'enseignement des L1 qui consiste en un dossier bibliographique noté et un examen final sous forme de QCM.

EXPLOITER LE DIDACTICIEL AUTREMENT

L'utilisation du didacticiel, en dehors de l'enseignement L1 sciences et technologies, reste possible comme cela était préconisé à l'origine du projet : il peut s'agir d'autoformation au sens strict ou d'une exploitation dans d'autres filières. Certaines briques du didacticiel servent de support pour l'intervention de la BU auprès des étudiants en *Année universitaire préparatoire* (AUP), dispositif mis en place par l'université Lyon 1 pour lutter contre l'échec universitaire¹⁰. Dans ces cas, le scénario est écarté et seules les animations sur la méthodologie et les outils, conçus comme des unités autonomes, sont proposées.

Dans cette logique, quelques-uns des *objets de connaissance multimédia* d'IRIDOC sont en accès libre sur le portail documentaire Lyon 1¹¹ : il s'agit des animations ayant trait à la typologie des documents, aux opérateurs booléens, à la troncature, aux références bibliographiques, au système de classification et de cotation, et à la notion d'indexation.

10. L'AUP s'adresse notamment aux étudiants n'ayant pas été admis dans une filière sélective et aux étudiants estimant ne pas avoir les compétences suffisantes pour entreprendre les études qu'ils envisagent.

Pour plus d'informations, voir < http://spiral.univ-lyon1.fr/14-ue/visu_mention.asp?puk=85 >

11. < <http://portaildoc.univ-lyon1.fr> >. Rubrique « Se former aux ressources doc. », sous-rubrique « autoformation » ou à l'adresse suivante :

< http://portaildoc.univ-lyon1.fr/59348220/0/fiche___pagelibre/&RH=1182159307970&RF=1182159307970 >

QUEL BILAN APRÈS QUATRE ANNÉES DE SERVICE ?

Le bilan quantitatif de ces quatre années de fonctionnement est impressionnant : IRIDOC a servi de support pour quelque 5 200 étudiants soit 3 400 heures de travaux pratiques : ce didacticiel est incontestablement un outil qui a marqué la formation à la recherche documentaire à l'université Lyon 1. Globalement, les objectifs pédagogiques de l'enseignement sont atteints et les pratiques documentaires des étudiants nettement améliorées. Mais quel est le regard que portent les étudiants, enseignants et bibliothécaires sur le didacticiel en tant que tel ?

ÉVALUATION D'IRIDOC PAR LES ÉTUDIANTS

Si les étudiants sont évalués par contrôle continu et examen final, le didacticiel l'est aussi. Grâce aux fonctionnalités de SPIRAL, un questionnaire d'évaluation de l'enseignement est intégré à IRIDOC. Lors de la dernière séance de travaux pratiques, les étudiants sont invités à exprimer leur point de vue sur l'intérêt et les contenus du cours. Certaines questions visent directement à évaluer le didacticiel : pertinence des visio-messages et des animations sur les outils de recherche, niveau de difficulté des exercices, utilité des enseignants encadrant les travaux pratiques (ce qui en d'autres termes revient à demander si le didacticiel pourrait être utilisé en autoformation intégrale ou si l'accompagnement des enseignants est indispensable), intérêt d'étendre cette forme d'enseignement à d'autres matières, aspect ludique du didacticiel, et enfin, critère important lorsqu'il est question de formation en ligne, accès à un ordinateur en dehors du campus. À chaque session, les statistiques de l'ensemble des questionnaires sont générées au fur et à mesure des réponses des 1 300 étudiants. Notons également qu'une tribune libre permet d'exprimer remarques, critiques et suggestions. Chaque année les étudiants ayant participé aux travaux pratiques de première année évaluent donc le cours et – plus ou moins directement – le didacticiel IRIDOC.

Les conclusions principales et majoritaires sont les suivantes :

- l'accompagnement par les enseignants est nécessaire, IRIDOC ne pouvant être un support intégral d'autoformation pour répondre aux objectifs du cours ;
- la scénarisation est vécue au mieux comme inutile au pire comme infantilisante. Les visio-messages et relances factices du comité de pilotage alourdissent inutilement le rythme du cours ;
- l'aspect « ludique » d'IRIDOC n'est pas réellement plébiscité si bien que les étudiants ne sont guère enthousiastes à l'idée d'étendre cette forme d'enseignement à d'autres matières¹².

BILAN CRITIQUE DES ENSEIGNANTS ET DES BIBLIOTHÉCAIRES

Les enseignants du module, qu'ils soient enseignants-chercheurs ou bibliothécaires, ont également des remarques sur IRIDOC. La responsabilité pédagogique a toujours été attribuée à un conservateur de la BU, même si certains maîtres de conférences assurent le cours de recherche documentaire pour les L1 depuis les débuts d'IRIDOC et contribuent largement à la réflexion sur le didacticiel lors des réunions annuelles de bilan. En termes de pédagogie, on retiendra trois points principaux et récurrents :

- la scénarisation alourdit le cours. Elle empêche par ailleurs un renouvellement de la thématique de recherche (le développement durable) ce qui a des incidences pédagogiques non négligeables : plagiat facilité d'une année à l'autre, pas de proposition alternative pour les redoublants ;
- les étudiants de 2008 ne sont pas les mêmes que ceux de 2004, évolutions des pratiques numériques et multimédias obligent. Cela a bien évidemment une

12. À la question « Trouvez-vous cette façon d'apprendre ludique ? », les étudiants de la session de printemps 2008 sont invités à répondre sur une échelle de 1 (pas du tout) à 11 (tout à fait). La question obtient la note de 6,68 ce qui semble décevant pour un tel dispositif. Par ailleurs, les étudiants sont un peu plus de 40 % à répondre NON à la question « Pensez-vous que l'on doive étendre cette forme d'enseignement à d'autres matières ? ».

incidence sur les contenus proposés en matière de recherche d'information sur Internet mais également sur le niveau d'interactivité et d'animation attendu d'un didacticiel ;

- la succession des notions à est revoir. Certaines méritent d'être renforcées, d'autres pourraient être allégées.

Si ces travers peuvent en partie être « corrigés » par les enseignants encadrant les travaux pratiques, certains sont plus handicapants et nécessitent une refonte complète d'IRIDOC.

Enfin pour le bibliothécaire gestionnaire du didacticiel IRIDOC, deux points principaux posent problème :

- l'usage d'IRIDOC en autoformation stricte est rare même si nous ne disposons pas d'évaluations quantitatives précises sur cette pratique. L'usage dans d'autres formations est possible mais reste partiel et limité en nombre ;
- toute mise à jour du didacticiel, même infime, est impossible sans le concours du service PRACTICE, ce qui est problématique eu égard aux fréquentes évolutions des interfaces des catalogues et bases de données¹³.

DE NÉCESSAIRES ÉVOLUTIONS

L'évaluation des étudiants et le bilan dressé par les enseignants et bibliothécaires ne laissent pas de doute sur les nécessaires évolutions du didac-

13. Pour cause d'obsolescence de certaines animations (le catalogue et plusieurs interfaces de bases de données ont changé), une mise à jour d'une quinzaine d'animations Flash a été demandée par le SCD fin 2007 au service PRACTICE qui a réalisé les modifications début 2008. Il s'agissait du premier *toiletage* du didacticiel qui a nécessité de nombreux et fastidieux allers-retours entre informaticiens et bibliothécaires.

ticiel : évolutions pédagogiques et techniques sont indispensables pour maintenir un enseignement de qualité.

ÉVOLUTIONS PÉDAGOGIQUES

En terme de pédagogie, plusieurs pistes devront être envisagées comme par exemple : la mise en place d'un test de positionnement en début de cycle, une meilleure prise en compte des usages numériques des étudiants et pratiques de recherches d'information (Google et Wikipédia) et le renforcement des exercices pratiques. Mais la suppression du scénario tel qu'il existe semble l'élément le plus important : il fige le didacticiel dans une thématique (le développement durable) et ne semble plus fonctionner auprès des étudiants.

ÉVOLUTIONS TECHNIQUES

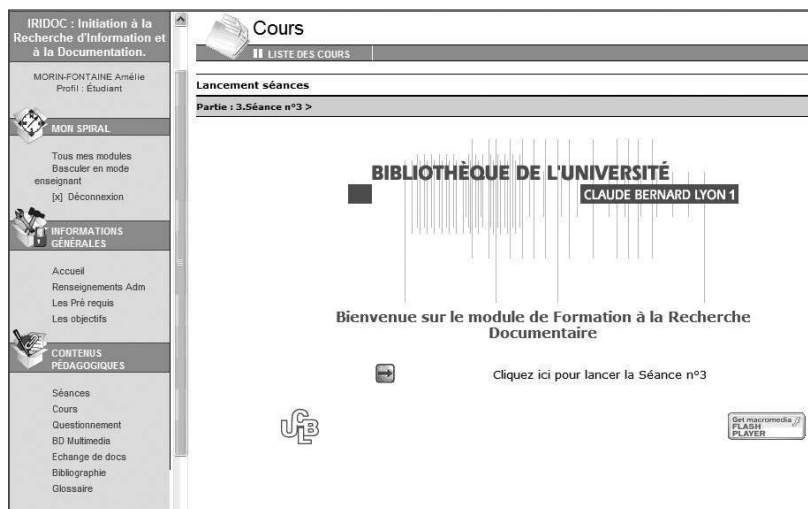
Les évolutions techniques sont également une nécessité. Si une leçon peut être tirée de l'expérience en matière de didacticiel documentaire, ce serait la suivante : les pratiques numériques, les bases en ligne et les outils documentaires évoluent constamment. Le logiciel doit être capable d'évoluer en parallèle avec facilité et souplesse. Ainsi, les choix techniques doivent permettre des mises à jour aisées par les bibliothécaires (plutôt que par des informaticiens). Les choix techniques faits en 2003 ne permettent pas cette souplesse, les compétences en Flash n'étant pas fréquentes dans les bibliothèques. Une part d'autonomie dans les mises à jour du didacticiel doit impérativement être laissée aux bibliothécaires. La refonte complète d'IRIDOC, prévue en 2009, devra être conforme à ces attentes :

- architecture plus légère et plus évolutive intégrant toutes les fonctionnalités de SPIRAL mais laissant la part belle à la production et à la mise à jour des contenus par le personnel du SCD ;
- logiciels de capture vidéo d'écran (ou *screencasts*), suffisamment ergonomiques pour une prise en main rapide.

Ces améliorations devraient constituer une partie de la réponse technique pour la nouvelle version d'IRIDOC.

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Aussi évident que cela puisse paraître, que l'on construise un bâtiment ou que l'on achète un SIGB, *l'investissement initial* ne doit pas occulter *le temps du fonctionnement*. Il faut du temps et parfois de l'argent pour faire vivre et évoluer un bâtiment ou un système informatique. Il faut également parfois savoir anticiper l'obsolescence de nos outils de travail. Quatre ans après, l'exemple d'IRIDOC nous montre qu'il en va de même pour un didacticiel de recherche documentaire et sa refonte intégrera résolument les leçons tirées de cette belle expérience.



Extrait de < <http://spiral.univ-lyon1.fr/3-gestionmodule/module.asp> >

(Consultation uniquement sur identification)

2

**LA FORMATION DANS LE CADRE DE
L'ORIENTATION ACTIVE***par Odile Dubois*

L'université de Reims Champagne-Ardenne a inscrit la réussite des étudiants au premier rang de ses priorités et pris en 2007, la décision de mettre en place l'orientation active des primo-entrants. L'orientation active est une démarche de conseil et d'accompagnement individualisée du lycéen, futur étudiant à l'université. Elle consiste à aider les lycéens à choisir la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts. L'UFR de sciences exactes et techniques a été site pilote pour tester ce nouveau dispositif.

Plusieurs possibilités d'orientation sont proposées à l'étudiant :

- le conforter dans son choix ;
- lui conseiller une autre filière mieux adaptée ;
- lui proposer un entretien pour un conseil personnalisé ou une information collective organisée par l'université (rencontres entre lycéens, étudiants et enseignants).

Afin de mettre en place le projet, l'UFR sciences a organisé une rencontre réunissant les enseignants responsables de l'opération, des enseignants du secondaire, un enseignant spécialiste en communication, ainsi que la direction du service commun de la documentation et de la bibliothèque du campus sciences. Il s'agissait d'ouvrir largement la concertation et de recueillir un maximum d'informations afin de cibler au mieux les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour aider à la réussite.

Les enseignants du secondaire ont fait un bilan des compétences, des acquis et des habitudes de travail des lycéens. Leurs homologues du supérieur ont pu mesurer le chemin que ces futurs étudiants auraient à accomplir pour intégrer et s'adapter aux modes de fonctionnement de l'université.

Cette concertation a permis de mettre en place à la rentrée 2008 des enseignements destinés à un groupe d'étudiants identifiés comme étant ceux qui auraient, *a priori*, le plus de difficultés à s'adapter à l'environnement universitaire.

En 2007, 228 dossiers de bacheliers ont été examinés par les responsables des filières licence en mathématiques, physique et sciences et vie de la terre. 117 étudiants ont été inscrits dans des unités d'enseignement (UE) de consolidation, en six groupes par discipline. Ils ont été sélectionnés à partir de leur dossier scolaire et de leurs notes au baccalauréat¹⁴. En réservant cette expérience aux étudiants ayant moins bien réussi cette épreuve académique et repérés comme les plus fragiles, l'équipe pédagogique de l'UFR affichait clairement sa volonté de leur apporter un soutien actif et de mettre toutes les chances de leur côté pour une intégration rapide et efficace en vue de leur succès aux examens.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Trois objectifs prioritaires ont été mis en avant pour « apprendre à apprendre » :

- amener les étudiants à prendre conscience de l'importance du travail personnel. En sciences, il est couramment admis qu'une heure de cours demande en moyenne une heure de travail personnel de la part de l'étudiant : que ce soit après un cours magistral pour relire ou compléter ses notes, avant une séance de travaux dirigés ou de travaux pratiques pour préparer un exercice ou une manipulation, ou tout simplement pour préparer un devoir ou un examen. L'objectif est d'aider les étudiants à devenir autonomes ;

14. Notes inférieures à 10 dans les matières scientifiques.

- insister sur les acquis fondamentaux et les pré-requis indispensables dans les matières scientifiques. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois par entités disciplinaires afin de mettre en place les unités d'enseignement dites de « consolidation » et établir le programme des enseignements ;
- proposer un enseignement de méthodologie du travail universitaire incluant une partie plus approfondie sur la recherche documentaire.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

+++++

Les cours ont été structurés en cinq UE complémentaires de consolidation, une pour chacune des quatre matières scientifiques et une pour la méthodologie du travail universitaire.

Cette dernière comprend deux parties :

- langue française et méthodologie, avec au programme : prise de notes, apprendre à apprendre et rédiger correctement ;
- recherche documentaire.

Le volume horaire de chaque module et les contenus ont été définis en partenariat avec les enseignants, soit 15 heures pour les UE scientifiques et 9 heures pour la méthodologie.

Il a été décidé que chaque étudiant suivrait au maximum deux UE scientifiques et que la majorité des inscrits suivraient l'UE de méthodologie.

LES DEUX VOLETS DE L'UE DE MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE

+++++

LANGUE FRANÇAISE ET MÉTHODOLOGIE

La formation en méthodologie a été bâtie après une analyse des principales difficultés rencontrées par les étudiants pour s'organiser et réaliser un travail universitaire de qualité, indépendamment de leurs compétences scientifiques.

Trois aspects sont apparus prioritaires : la prise de notes, l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

En début de formation, les étudiants sont invités à réaliser un bilan sur la qualité de leur prise de notes. Un premier cours magistral est consacré à la langue française. L'enseignant, spécialiste de la communication, s'appuie sur une variété de moyens : présentation assistée par ordinateur et lecture de textes. Des exercices pratiques permettent de valoriser les pré-requis de la rédaction : concentration, soin, précision, rapidité, abréviations et relecture.

Dans le module « apprendre à apprendre », après une brève introduction sur les conditions optimales de l'apprentissage, chaque étudiant décrit ses pratiques, ensuite sont abordées différentes techniques visant à améliorer les comportements : la place des représentations des tâches à effectuer, du savoir à acquérir, ainsi que le rôle fondamental du cerveau. Il s'agit d'optimiser les processus d'acquisition du savoir par une meilleure observation des performances de chacun en prenant en compte différentes variables : auditif/visuel, rôle des deux hémisphères cérébraux, importance de la motivation, fonction de la mémoire. Le rôle déterminant du facteur temps est mis en évidence et chacun est convié à analyser son propre fonctionnement. La séance s'achève sur l'élaboration d'un plan individuel d'amélioration des compétences d'apprentissage.

Le dernier cours est consacré à la maîtrise de la langue française. Les principaux écueils et les difficultés rencontrés dans la langue de spécialité sont répertoriés, des exercices appropriés sont proposés et un annuaire de sites dédiés à la langue française est présenté. En fin de formation, chaque apprenant dispose d'une liste d'améliorations à apporter à sa pratique de la langue écrite.

Les compétences acquises les aideront à mieux suivre l'ensemble des enseignements fondamentaux et à mener à bien leurs recherches documentaires.

LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La formation à la recherche documentaire est assurée par l'équipe de la bibliothèque en coordination avec les enseignants. Deux séances d'une heure trente chacune, sur deux semaines consécutives, sont organisées pour six groupes de dix-huit étudiants environ. Deux conservateurs et deux bibliothécaires adjoints spécialisés préparent le programme.

Première séance

- visite de la bibliothèque adaptée aux spécialités disciplinaires ;
- présentation du catalogue et de ses fonctionnalités ;
- présentation du « Dictionnaire interactif des sciences et techniques » et de l'Encyclopedia Universalis ;
- présentation de la base de données « Factiva ».

Cette séance a pour but de familiariser l'étudiant avec son nouvel environnement documentaire, avec les services proposés par la bibliothèque et de présenter les collections. Cette rencontre, par petits groupes en début d'année universitaire, permet un accompagnement personnalisé et une reconnaissance mutuelle. L'intérêt est d'établir un vrai contact avec cette « population ». Comme le soulignait Alain Coulon dans son ouvrage *Le métier d'étudiant*¹⁵ : « L'arrivée des nouveaux étudiants à l'université est toujours une épreuve », qu'il appelle, « le parcours du combattant » et « c'est souvent un véritable choc ». Il s'agit de donner les premières clés, de livrer les codes d'accès à ce monde nouveau, de favoriser la participation des étudiants. Une sélection de l'offre documentaire est présentée afin de conceptualiser leurs futurs besoins. Les enseignants sollicités proposent des sujets de recherche, parmi lesquels sont surtout retenues les questions d'actualités : les OGM, le développement durable, la pollution...

15. Cf. *infra*, Mode d'emploi.

seconde séance

L'accent est mis sur l'acquisition des compétences documentaires. L'objectif est d'initier les étudiants à la recherche documentaire et en particulier à la recherche d'informations à partir d'articles de périodiques scientifiques. Cette démarche leur est moins familière que la navigation sur Internet. Elle permet de souligner l'importance des ressources professionnelles et structurées qui les aideront efficacement dans leur cursus. Sont présentés les sites des revues *La Recherche* et *Pour la Science*. Les techniques de recherche sont approfondies : acquisition du vocabulaire spécifique, détermination de mots-clefs, connaissance des ressources en ligne et sur support papier. Les étudiants effectuent des exercices à partir de sujets proposés par les enseignants de chaque discipline.

BILAN ET PERSPECTIVES

Le dispositif met l'accent sur l'apprentissage du travail intellectuel lors du premier semestre de l'année universitaire. Plus généralement, il permet :

- d'aider le lycéen à mieux construire son projet d'études et d'entrée à l'Université ;
- de renforcer les liens avec les lycées ;
- de rendre l'université plus attractive en mettant l'étudiant au cœur des attentions ;
- de clarifier les consignes et méthodes d'apprentissage adaptées au contexte disciplinaire ;
- d'apporter de véritables conseils.

Ces objectifs sont compris et appréciés par les jeunes bacheliers, ils facilitent leur entrée dans le monde universitaire. Le dispositif mis en place est le résultat d'une collaboration réussie entre les différents partenaires, enseignants du secondaire, universitaires, professionnels de la communication et de l'information qui forment une équipe soudée et motivée pour soutenir et aider les nouveaux étudiants.

Il n'existe pas encore une évaluation des taux de réussite ; le bilan chiffré sera effectif pour la prochaine session universitaire. Soulignons cependant que l'offre de formation pour la rentrée 2008-2009 a intégré l'enseignement de méthodologie du travail universitaire dans les parcours de

première année de toutes les mentions de la licence sciences, technologies, santé sous la forme d'une unité d'enseignement obligatoire au premier semestre. La formation est désormais suivie par l'ensemble des étudiants avec une augmentation du volume horaire et un étoffement du programme.

LES PROCESSUS DE CERTIFICATION C2I

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION C2I *par Yves Goubatian* NIVEAU 1 À L'UFR SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ PARIS 11

L'offre de formation à la bibliothèque section sciences de l'université Paris 11 s'inscrit dans un dispositif conforme aux statuts des services communs de la documentation : « former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique », et privilégie les associations avec des enseignements disciplinaires existants. Ces formations comportent de 6 à 25 heures d'intervention pour le niveau licence. La durée est un facteur déterminant d'efficacité qui favorise la prise en compte dans les cursus. En 2007/2008, près de 900 étudiants du campus d'Orsay ont bénéficié d'une formation à l'information. Parmi ceux-ci, près de 200 ont suivi l'unité d'enseignement (UE) au Certificat Informatique et Internet (C2i®). Le C2i, créé en 2002, peut être défini comme une attestation de compétences dans la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

DE LA FORMATION DES UTILISATEURS AU C2I®

À Orsay jusqu'en 2006, les formations à l'information scientifique et technique, bien qu'adaptées dans différents dispositifs, n'avaient pas de liens avec les enseignements des technologies de l'information et de la communication (TIC). Or la création du C2i a provoqué une synergie entre apprentissage des TIC et formation à l'information.

La circulaire ministérielle n° 2002-106 du 30 avril 2002¹⁶, acte fondateur du C2i, et en particulier le référentiel national de compétences qui l'accompagne, en ont tracé les contours. Ce référentiel est composé d'une partie générale et transversale, dite référentiel A, qui recouvre la prise en compte de l'évolutivité des TIC (A1), ainsi que tous les aspects déontologiques et éthiques de l'informatique et de l'Internet, notamment la connaissance des principales normes internationales, le respect des droits de la propriété littéraire et artistique, ainsi que l'évaluation critique des sources d'information (A2). La partie B, dite référentiel B, recouvre un ensemble de savoir-faire spécifiques et instrumentaux, définis au travers des sept domaines de compétences ci-dessous :

- B1 : s'approprier son environnement de travail ;
- B2 : rechercher l'information ;
- B3 : sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau ;
- B4 : réaliser des documents destinés à être imprimés ;
- B5 : réaliser la présentation de ses travaux en présentiel et en ligne ;
- B6 : échanger et communiquer à distance ;
- B7 : mener des projets en travail collaboratif à distance.

Une lecture attentive de la circulaire indique que le processus de certification doit associer, autant que possible, référentiel général et référentiel spécifique. Ainsi pour la compétence B2, qui intéresse plus particulièrement les bibliothécaires, le processus doit associer travail de recherche (choix des outils documentaires, formalisation des requêtes), et sélection des informations récupérées (à travers un processus d'évaluation critique, et ce, dans le strict respect des droits de la propriété littéraire et artistique). Nous reviendrons sur cet aspect du processus en montrant plus loin ce qui a été mis en place à Orsay dans le cadre des enseignements et des épreuves de certification pour atteindre cet objectif. Il s'agit d'une opportunité de renouvellement des contenus et des pratiques dans lesquelles

16. Bulletin Officiel de l'Éducation n° 19 du 9 mai 2002.

sont engagés enseignants et bibliothécaires. Ces formations, par leur durée et leurs contenus, sont encore très disparates d'une université à l'autre. Ce témoignage présente des orientations et des pistes de formations qui pourront être utiles aux bibliothécaires de l'enseignement supérieur dans leur ensemble.

LA FORMATION À L'INFORMATION : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE DU C2I NIVEAU 1

Fin 2005, le chargé de mission C2i de l'université avait engagé, au sein des commissions pédagogiques des composantes, une série de présentations, propositions et consultations sur les contenus des futures formations C2i. La participation de bibliothécaires à la commission pédagogique de l'UFR sciences a été déterminante car elle a permis de proposer des contenus pour alimenter un programme. Certains enseignants n'avaient pas une idée précise de ce qui constituait les compétences informationnelles. Pour les illustrer, ont été décrites les lacunes, confusions en recherche et évaluation de l'information observées chez la majorité des étudiants, et plus particulièrement parmi les primo-entrants.

Un premier programme de formation au C2i, limité à 25 heures de cours, a été expérimenté, avec des effectifs étudiants réduits, dans le but d'évaluer sa pertinence. L'enseignement de certaines compétences du référentiel national a été complété par d'autres UE existantes en informatique et en méthodologie du travail universitaire. Mais le niveau des étudiants provenant d'enseignements aux objectifs initiaux si différents restait disparate et les résultats n'étaient pas très satisfaisants. La durée de la formation, bien qu'insuffisante pour couvrir l'ensemble des compétences a toutefois créé une dynamique de groupe précieuse sur le plan pédagogique. Aussi pour se donner les moyens de réussir, fut finalement mis en place en 2006-2007 un enseignement entièrement dédié au C2i, sur 50 heures, et articulé en deux UE. Ce découpage permettait aux étudiants d'étaler l'apprentissage du C2i sur deux semestres, dans la mesure où les épreuves de certification étaient également scindées en deux parties. Les

étudiants qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas participer aux deux UE pendant le même semestre étaient invités à les enchaîner sur deux semestres consécutifs. En cas d'échec partiel, les compétences acquises (c'est-à-dire celles pour lesquelles l'étudiant avait obtenu la moyenne) pouvaient être conservées pendant trois ans, soit la durée de la licence, et les compétences non acquises repassées en candidat libre l'année suivante.

Cette organisation souple, qui a fait ses preuves, est toujours d'actualité. L'une des deux UE intitulée « Formation C2i niveau 1 : utilisation de l'ordinateur et bureautique » (UE Meth190) concerne les compétences B1, B3 et B4 (la compétence B4, très étendue, est dédoublée en B4 traitement de texte et B4 tableur) : l'usage courant de l'ordinateur et des systèmes d'exploitation, la sauvegarde des données numériques, et la maîtrise de premier niveau des logiciels bureautiques.

La seconde UE, intitulée « Formation C2i niveau 1 : Internet, communication et documentation », porte sur les compétences B2, B5, B6 et B7 : la recherche d'information, la présentation assistée par ordinateur, la création de pages Web (éditeur HTML et Wiki*), ainsi que les moyens de communication et le travail collaboratif à distance. Les cours en présentiel de formation à l'information représentent 6 heures, auxquels il convient d'ajouter le suivi des étudiants à distance pour toutes les activités demandées (cf. p. 36).

Les compétences A1 et A2, savoirs théoriques, sont incluses dans les consignes des activités demandées aux étudiants pendant et en dehors des séances de cours, ce qui favorise leur compréhension par une pédagogie plus active.

Le C2i étant délivré par chaque université en conformité avec le référentiel national, les formateurs de l'université ont développé pour chaque compétence une liste d'items détaillés permettant une évaluation plus fine et homogène. La grille d'items est réalisée par les représentants des équipes pédagogiques (bibliothécaires et enseignants) et fait l'objet d'une mise à jour annuelle afin de suivre l'évolution des technologies. Les encadrés 1 et 2 présentent les parties relatives aux compétences du référentiel A2 et B2.

LA FORMATION AU C2I NIVEAU 1 : UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE

La didactique des formations universitaires n'est pas une préoccupation très ancienne¹⁷, mais le caractère transversal du C2i a conduit enseignants scientifiques et bibliothécaires d'Orsay à s'y intéresser de manière concomitante. Ainsi, l'enseignement s'est résolument tourné vers les méthodes actives, qui conviennent parfaitement au C2i puisqu'elles cherchent à développer des savoirs mobilisables, en d'autres termes des savoir-faire.

Les enseignants ont proposé des outils pédagogiques de formation ouverte et à distance¹⁸ : plate-forme de formation en ligne, logiciel interactif d'exercices et de questionnaires à choix multiples (QCM) et Wiki. La plate-forme est largement utilisée pour les cours en présentiel et à distance. Construite à partir du logiciel libre Dokeos¹⁹, elle est accessible à tous les étudiants et au personnel avec procédure d'identification préalable. Chaque étudiant bénéficie en parallèle d'un compte de messagerie (Webmail) fourni par l'université. La plate-forme permet de créer des espaces spécifiques à chaque UE appelés « cours » ; pour lesquels l'inscription est parfois ouverte à tous ou bien gérée directement par les responsables. Chaque « cours » dispose de nombreuses fonctionnalités : dépôts de fichiers (supports de cours notamment), constitution de répertoires de liens utiles, espaces spécifiques aux groupes, espaces de dépôts, agenda, annonces ciblées, forums de discussion, modules de réalisation d'enquêtes, pour ne citer que les plus importantes. C'est à la fois un outil de diffusion de l'information pédagogique et de participation des étudiants.

Le « cours » C2i Faculté des Sciences rassemble les documents et les applications des deux UE. On y trouve les informations fournies aux étudiants lors des séances de présentation collectives au début de chaque semestre, notamment les objectifs du C2i, les règles et procédures d'examen, les

17. Romainville Marc. Esquisse d'une didactique universitaire. *Revue francophone de gestion*, 2004, p. 5-24.

18. Arnaud Michel (dir.), Perriault Jacques (préf.). *Pédagogie en ligne : méthodes et outils*. Paris, EducaWeb, 2007. 317 p.

19. Dokeos : La suite *e-learning open source*. [En ligne] < <http://www.dokeos.com/fr> > (consulté le 3 septembre 2008)

modalités de contrôle des connaissances, ainsi que l'agenda des séances. L'ensemble des supports de cours et d'activités est accessible en ligne et différents forums animés par des enseignants permettent de poursuivre la formation à travers ce que l'on pourrait appeler un apprentissage collaboratif à distance. Le C2i aborde des questions de société comme les mouvements en faveur des logiciels libres, la problématique des formats ouverts ou le téléchargement illégal. Ces questions sont traitées lors des séquences d'activités relatives aux compétences A1-3, A1-4 et A2-1²⁰.

Aucune connaissance préalable n'est requise pour s'inscrire aux UE du C2i, mais des tests de positionnement sont proposés par le biais d'un outil en ligne : le logiciel d'exercices interactifs Wims. Ce logiciel permet de mettre en place des tests et des QCM utiles, notamment en début de formation. La progression est facilitée par la détermination des points forts et points faibles de chacun.

Le dernier outil utilisé est un Wiki²¹, intitulé « Wiki C2i », développé à partir du logiciel libre MediaWiki. Il est accessible par tous les étudiants et par le personnel de l'université après identification. Il permet à chacun de contribuer à l'élaboration d'une ressource mise à la disposition de tous, il est adapté aux activités pédagogiques des compétences A2, B2, B5 et B7, et se prête bien à la pédagogie de projet^{22*}. Les responsables pédagogiques peuvent protéger le contenu des pages comprenant des informations sensibles (modalités d'évaluation, consignes de travail, etc.).

Dès le début des cours, des équipes composées de trois étudiants doivent choisir un sujet de recherche d'information²³ au sein d'une liste très étendue déposée sur le Wiki.

20. Compétence A1-3 : travailler dans un esprit d'ouverture et d'adaptabilité (adaptabilité aux différents environnements de travail, échanges). Compétence A1-4 : tenir compte des problèmes de compatibilité, de format de fichier, de norme et procédure de compression et d'échange. Compétence A2-1 : respecter les droits fondamentaux de l'homme, les normes internationales et les lois qui en découlent.

21. Delacroix Jérôme. *Les Wikis : espaces de l'intelligence collective*. Paris, M2 Éd., 2005. 202 p.

22. Raynal Françoise, Rieuner Alain et al. *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés : apprentissages, formation, psychologie cognitive* [6^e éd.]. Issy-les-Moulineaux, ESF, 2007. XXIV-420 p.

23. À titre d'exemples, dans le domaine scientifique : *La classification phylogénétique du vivant : principes et historique*, et dans le domaine des TIC : *Les blogues (blogs) : technologies et usages*.

Chaque étudiant doit créer une page utilisateur pour se présenter à la communauté et les équipes sont invitées à rédiger durant le semestre un article de Wiki avec un plan général imposé, de manière à structurer leur approche de la recherche d'information. Le déroulement de la formation pour la partie B2 enchaîne mises en situation, résolution des problèmes, démonstration d'outils et activités autonomes. Ce dispositif permet aux étudiants de mieux assimiler le parcours méthodologique de la recherche d'information²⁴ et d'obtenir des références bibliographiques pertinentes à publier sur le Wiki. Hormis quelques passages théoriques, ce schéma didactique est repris pour chaque élément du cours B2, en utilisant un éventail d'outils de recherche allant du dictionnaire scientifique en ligne au moteur de recherche, en passant bien entendu par les catalogues de bibliothèques et les bases de données d'articles de presse particulièrement précieuses pour certains sujets. Demander aux étudiants de chercher des sources d'information variées permet de leur apprendre à bien distinguer les outils et à recouper leurs informations, première étape d'une évaluation comparée et critique de leur degré de fiabilité.

Au fur et à mesure de l'avancement dans la rédaction des articles, les bibliothécaires communiquent à distance avec les étudiants et les réorientent *via* l'onglet discussion qui accompagne tout article de Wiki. Leur rôle est d'apporter des conseils méthodologiques en rapport direct avec les situations de travail observées, et de rappeler, si besoin, les critères d'évaluation. L'outil Wiki permet la mise en œuvre d'une pédagogie des situations-problèmes très profitable aux étudiants. L'utilisation des pages de discussion pour communiquer sur leur travail est, elle aussi, privilégiée. Ce fonctionnement est pris en compte dans le contrôle continu de l'UE Meth192 et pour une part dans les épreuves pratiques de certification. L'historique associé à chaque article permet *in fine* d'évaluer la nature et la quantité des contributions de chacun et d'attribuer des notes. L'encadré 3 présente quelques éléments des modalités d'évaluation A2 et B2 sur « Wiki C2i ».

24. Denecker Claire. *Les compétences documentaires : des processus mentaux à l'utilisation de l'information*. Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2002. 208 p.

BILAN ET PERSPECTIVES APRÈS DEUX ANNÉES UNIVERSITAIRES

Après deux années de partenariat bibliothécaires-enseignants, le bilan de la formation à l'information dans les enseignements C2i est encourageant. Dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en Licence, la généralisation des formations C2i est prévue à l'UFR sciences. Dans cette perspective, le nombre d'étudiants passerait d'environ 200, qui choisissent l'option en L1 ou L2, à environ 700 non volontaires en L1 et donc pas toujours aussi motivés. L'enjeu mérite cependant d'étendre le dispositif à de nouveaux publics²⁵. Loin d'écarter les étudiants de la bibliothèque, le C2i concourt à leur faire découvrir une partie de ses ressources et à leur apprendre à les utiliser de façon efficace. La fréquentation de la BU sciences et de son site Web ont augmenté depuis la mise en place du C2i.

Le développement de l'évaluation critique des sources d'informations, et notamment des sites Web, doit retenir toute notre attention. Beaucoup trop d'étudiants considèrent avec naïveté l'information en ligne. Ce type de perception simpliste est souvent de nature à décourager les formateurs qui se sont efforcés d'illustrer en cours les conflits d'intérêt possibles et de mettre en garde contre les tours et détours de la communication d'entreprise. Les exemples d'incompréhension des critères de fiabilité de l'information ne manquent pas. C'est pourquoi il faut tout mettre en œuvre pour permettre aux étudiants de mobiliser vraiment leur capacité d'analyse critique, notamment à travers une mise en débat prolongée tout au long de la formation.

25. Coulon Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire* [2^e éd.]. Paris, Économica : Anthropos, 2005. XVI-240 p.

ITEMS DÉTAILLÉS²⁶ DU RÉFÉRENTIEL A2 À L'UNIVERSITÉ PARIS 11

ENCADRÉ 1

A2 : intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie (épreuves théoriques uniquement)			
RÉFÉRENTIEL NATIONAL	DÉTAIL DES ITEMS À L'UFR SCIENCES	ÉPREUVE THÉORIQUE	ÉPREUVE PRATIQUE
A2-1 : Respecter les droits fondamentaux, les normes internationales et les lois qui en découlent.	Connaître et respecter les grands principes du droit d'auteur et des droits voisins.	2 questions	
	Connaître et respecter les grands principes des lois relatives à l'informatique et aux libertés. Comprendre et respecter la législation concernant le caractère délictueux de la diffusion de certaines informations (racistes, pédophiles, pornographiques, diffamatoires...).		
A2-5 : Faire preuve d'esprit critique et être capable d'argumenter sur la validité des sources d'informations.	Savoir évaluer une information, un document, un site Internet (cf. EP B2-3-3).	1 question	
A2-6 : Mettre en œuvre des règles de bons comportements, de politesse et de civilité.	Comprendre et respecter les règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui.	1 question	
A2-7 : Comprendre et s'approprier des chartes de comportement.	Connaître et respecter les règles d'utilisation des ressources informatiques de l'université et des bibliothèques de l'université.		

26. Pour l'année universitaire 2008-2009, susceptibles d'être modifiés.

ENCADRÉ 2

ITEMS DÉTAILLÉS²⁷ DU RÉFÉRENTIEL B2 À
L'UNIVERSITÉ PARIS 11

B2 : rechercher l'information (épreuves théoriques + épreuves pratiques)				
RÉFÉRENTIEL NATIONAL	CODES ITEMS	DÉTAIL DES ITEMS À L'UNIVERSITÉ PARIS 11	ÉPREUVE THÉORIQUE	ÉPREUVE PRATIQUE
B2-1 : Distinguer les différents types d'outils de recherche.	B2-1-1	Choisir l'outil de recherche adapté, en fonction du type de document recherché (article de revues, livre, définition, image, pages Web, billet de blog, etc.).	1 ou 2 questions	2
	B2-1-2	Choisir l'outil de recherche adapté, en fonction de la démarche de recherche (accès direct au texte intégral, identification d'un document, localisation d'un document, etc.).		2
	B2-1-3	Connaître les principaux types d'accès à l'information (accès ouvert, accès contrôlé), les procédures d'identification, ainsi que la notion de Web invisible.		2
B2-2 : Formaliser des requêtes de recherche.	B2-2-1	Utiliser de façon adéquate les fonctions avancées des catalogues de bibliothèques ou des bases de données bibliographiques : identifier et exploiter les divers champs, filtres et limitations de recherche. ²⁸	2 questions	3

...

27. Pour l'année universitaire 2008-2009.
28. Les items en gras sont testés obligatoirement et représentent 12 points sur 20 dans la note de l'épreuve pratique B2.

...

B2 : Rechercher l'information (épreuves théoriques + épreuves pratiques)				
RÉFÉRENTIEL NATIONAL	CODES ITEMS	DÉTAIL DES ITEMS À L'UNIVERSITÉ PARIS 11	ÉPREUVE THÉORIQUE	ÉPREUVE PRATIQUE
B2-2 : Formaliser des requêtes de recherche.	B2-2-2	Utiliser de façon adéquate les fonctions avancées des moteurs et métamoteurs de recherche en ligne (identifier et exploiter les divers champs, filtres et limitations de recherche).	2 questions	3
	B2-2-3	Utiliser de façon adéquate les fonctions principales des répertoires ou annuaires (identifier les relations hiérarchiques et naviguer dans une arborescence).		3
B2-3 : Récupérer et savoir utiliser les informations obtenues.	B2-3-1	Citer et utiliser correctement ses sources (références de documents textes, images, etc.). Se prévenir du plagiat.	1 ou 2 questions	3
	B2-3-2	Sélectionner l'information pertinente après évaluation (connaître les principaux critères d'évaluation).		3
	B2-3-3	Repérer les informations essentielles à l'identification et à la localisation d'un document (auteur, titre, date de publication, bibliothèque, cote, URL, etc.).		2
	B2-3-4	Sauvegarder et télécharger ses résultats (enregistrer les données sélectionnées correctement dans un espace personnel).		2

**QUELQUES ÉLÉMENTS DU BARÈME DÉTAILLÉ²⁹
D'ÉVALUATION DU CONTRÔLE CONTINU B2 À L'UFR
SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ PARIS 11**

ENCADRÉ 3

SECTION TRAVAIL SUR WIKI : « LISTE DE RÉFÉRENCES D'ARTICLES DE PRESSE »

Critères d'évaluation :

▪ Pertinence des articles de presse sélectionnés en fonction de la documentation existante et disponible dans les BU de Paris 11 ou en ligne (pas d'avantage particulier à ceux qui mettent un grand nombre de références). Les références doivent être numérotées entre parenthèses [...].

Pondération : 1,5 point.

Correspondance avec items détaillés C2i : utiliser de façon adéquate les fonctions avancées des catalogues de bibliothèques ou des bases de données bibliographiques (identifier et exploiter les divers champs, filtres et limitations de recherche).

▪ Présentation correcte et lisibilité des références (est-ce que tous les éléments obligatoires figurent dans les références, dans quel ordre, etc.).

Pondération : 1 point.

Correspondance avec items détaillés C2i : repérer les informations essentielles à l'identification et à la localisation d'un document (auteur, titre, date de publication, bibliothèque, cote, URL, etc.).

▪ Présence et justesse des éléments de localisation (nom bibliothèque abonnée à la revue, URL si revue en ligne).

Pondération : 0,5 point.

Correspondance avec items détaillés C2i : cf. précédent.

...

29. Pour l'année universitaire 2008-2009.

...

SECTION TRAVAIL SUR WIKI : « LISTE DE RÉFÉRENCES DE DOCUMENTS WEB »
Critères d'évaluation :

- Pertinence des références sélectionnées qui peuvent correspondre à des sites Web complets, parties de sites (rubriques) ou toute autre unité documentaire, par exemple un graphique, un billet de blog, un fichier audio ou vidéo, mais visible par le plus grand nombre (formats ouverts : HTML, PDF, Ogg, etc.). Les références doivent être numérotées entre parenthèses [...].

Pondération : 3 points.

Correspondance avec items détaillés C2i : utiliser de façon adéquate les fonctions avancées des moteurs et métamoteurs de recherche en ligne (identifier et exploiter les divers champs, filtres et limitations de recherche).

- Importance particulière aux explications concernant les critères de sélection des documents Web (crédibilité des organisations et des auteurs, indépendance et neutralité de l'organisation, actualisation des informations, etc.).

L'absence ou la non pertinence des explications données sont sanctionnés. L'adéquation au sujet ne doit surtout pas constituer le seul critère de sélection retenu.

Pondération : 1,5 point.

Correspondance avec items détaillés C2i : sélectionner l'information pertinente après évaluation (connaître les principaux critères d'évaluation).

- Présentation correcte des références Web (est-ce que tous les éléments obligatoires figurent dans les références Web, dans quel ordre, etc.). Présence et justesse des éléments de localisation (URL correctes et valides durablement).

Pondération : 1 point.

Correspondance avec items détaillés C2i : repérer les informations essentielles à l'identification et à la localisation d'un document (auteur, titre, date de publication, bibliothèque, cote, URL, etc.).

SECTION TRAVAIL SUR WIKI : « SYNTHÈSE DES INFORMATIONS TROUVÉES »**Critères d'évaluation :**

- Au moins 30 lignes, clarté et cohérence de la synthèse, niveau de français employé, présence des précisions nécessaires à la compréhension des informations, citation des sources d'information avec des renvois numérotés (capacité d'exploitation des documents référencés dans les parties précédentes). La synthèse ne sera pas corrigée si elle comporte trop de fautes d'orthographe ou de grammaire : les étudiants dans ce cas auront un délai de 72 heures pour corriger les fautes [...].

Pondération : 3 points.

Correspondance avec items détaillés C2i : citer et utiliser correctement ses sources (références de documents textes, images, etc.). Se prévenir du plagiat.

- Importance particulière au respect des règles sur les droits d'auteur, autant pour les images que pour les textes. Tout plagiat avéré entraîne automatiquement 0 / 1,5 ainsi qu'une pénalité de - 2,5 points à la note du contrôle continu sur Wiki. L'insertion d'une image non libre de droit et/ou sans mention de la source conduit à la même sanction.

Pondération : 1,5 point.

Correspondance avec items détaillés C2i : cf. précédent.

MISE EN ŒUVRE DU C2I « MÉTIERS DE LA SANTÉ » À L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES : LE RÔLE DU PROFESSIONNEL DE LA DOCUMENTATION

*par Françoise
Dailland*

LE CONTEXTE

La mise en place du Certificat Informatique et Internet niveau 1 et niveau 2 est une excellente opportunité pour contribuer à la réussite des étudiants. Les SCD doivent tout mettre en œuvre pour s'insérer dans les équipes d'enseignants et lever l'ambiguïté de leur rôle de « facilitateur » de l'information. Cette certification informatique est devenue un enjeu majeur pour la société et son importance confirmée en 2008 par la publication de différents rapports : rapport Isaac³⁰, rapport du MEDEF³¹ et rapport Attali³².

Si les formations à la recherche documentaire ont des difficultés à pénétrer le cursus même des études universitaires, ces certificats « en parallèle » permettent une autre approche.

L'université Paris Descartes (9 UFR et 1 IUT) couvre l'ensemble des connaissances en sciences de l'homme et de la santé ; c'est la seule université francilienne à réunir médecine, pharmacie et odontologie. Son pôle santé est reconnu en Europe et dans le monde pour la qualité de ses formations et l'excellence de sa recherche. L'UFR de médecine dessert une population d'environ 8 000 étudiants et comprend 814 enseignants.

Le SCD est caractérisé par un éclatement géographique de ses implantations. Onze bibliothèques regroupent les différentes disciplines ensei-

30. < http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_univ_num.pdf >

31. < http://www.syntec-informatique.fr/import/20080117_VF_Rapport_Croissance_TIC.pdf >

32. < <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000041/0000.pdf> >

gnées à l'université (droit, économie-gestion, informatique, mathématiques, médecine, odontologie, psychologie, sciences humaines et sociales, STAPS).

Les professions de la santé sont confrontées à une évolution très rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC). La maîtrise de ces outils devient indispensable dans les pratiques professionnelles. La mise en œuvre des formations au C2i niveau 2 « métiers de la santé » s'est située à un carrefour de dynamiques diverses au sein de l'université. Dès sa création, la sous-direction des TICE s'est engagée dans le développement des compétences pour les élèves, étudiants et enseignants. Le principe est une formation progressive ; le C2i niveau 2 suppose la maîtrise des objectifs définis par le C2i niveau 1. Il vise à attester des acquis professionnels communs et nécessaires aux professions de la santé pour l'exercice de leurs métiers dans ses dimensions professionnelles, déontologiques et citoyennes.

L'installation des personnels de la bibliothèque dans des locaux proches du service des TICE a permis d'asseoir les bases d'une collaboration étroite entre les équipes. Cette décision de mutualisation a renforcé les missions du SCD.

LES ORIENTATIONS « POLITIQUES » DU SCD

En juillet 2006, un conservateur responsable de la formation aux compétences informationnelles a été nommé. Sa mission était de développer des formations afin de les inclure dans les maquettes d'enseignement. Il a élaboré un référentiel³³ dont l'objectif était de servir de support pour dialoguer avec les enseignants. Il formalisait les bases d'un programme à destination des collègues impliqués dans des actions de formation.

33. La réflexion menée autour des compétences informationnelles, lors d'un stage au Québec en 2006, a servi de base à ce référentiel.

[En ligne] < <http://www.uqat.ca/bibliotheque/competence/index.htm> > (consulté le 6 mars 2009).

La première partie présentait l'ensemble des compétences informationnelles à acquérir à partir des normes de l'*Association of College and Research Library*³⁴ (ACRL), du *Council of Australian Universities Librarians*³⁵ (CAUL) et les schémas des trois niveaux de formation proposés :

- niveau 1 : compétences informationnelles de base ;
- niveau 2 : niveau intermédiaire ;
- niveau 3 : niveau avancé.

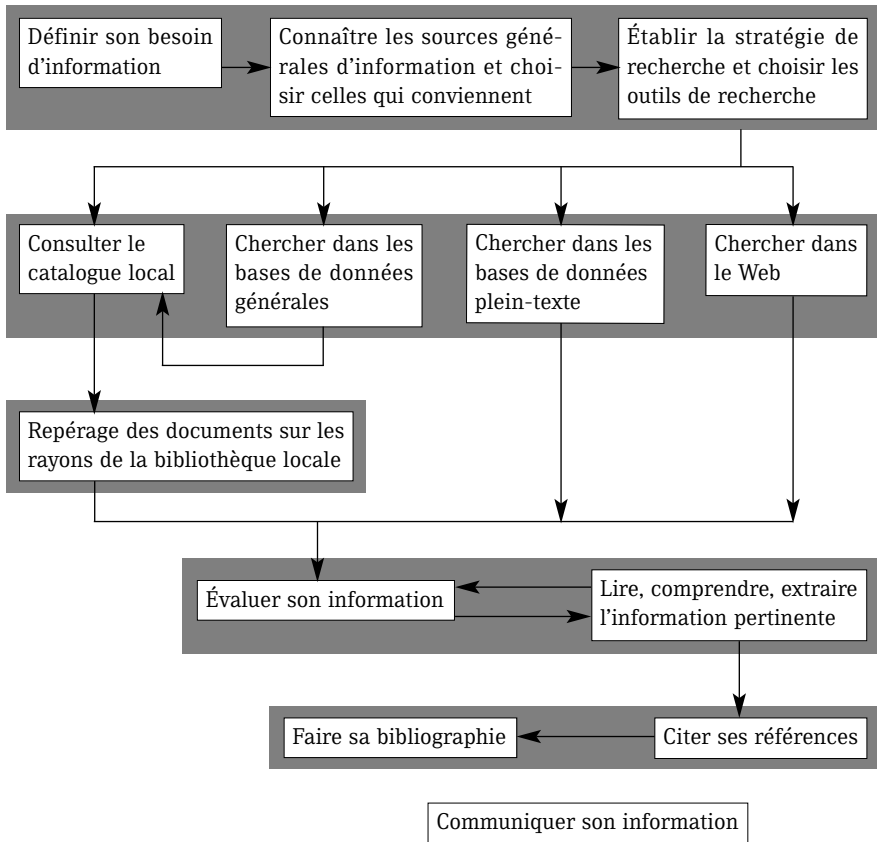
La seconde partie déclinait ces compétences suivant les neuf disciplines concernées :

- biomédicale ;
- droit ;
- économie ;
- mathématiques/informatique ;
- médecine ;
- odontologie ;
- psychologie ;
- sciences humaines et sociales ;
- STAPS.

Ce programme a retenu l'attention des enseignants qui ont participé à l'élaboration de l'expérimentation du C2i « métiers de la santé ».

34. ACRL : < <http://www.ala.org/acrl/> >

35. CAUL : < <http://www.caul.edu.au/> >

EXEMPLE DU NIVEAU 1 :**ENCADRÉ 1****COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES DE BASE³⁶**

Source : Document d'orientation, adopté par le Comité de pilotage, le 14 mai 2004 : « La formation aux compétences informationnelles : une action fondamentale essentielle à la réussite de l'étudiant ». *Programme de développement des compétences informationnelles à l'université du Québec*. Collaboration de Lucie Verreault (UQAM), Danielle Boisvert (UQO) et Madeleine Hébert (UQAM). 16 pages, 2 annexes.

36. Tableau adapté de *Information Quest. Unit Map*. [En ligne] < <http://www.lisa.lsbu.ac.uk/quest/html/unit-map.html> > (consulté le 6 mars 2009).

La trame grise indique qu'il s'agit d'une nouvelle compétence à acquérir.

Parallèlement à la coordination des formations et suite à une refonte complète du site Web du SCD³⁷ les formations aux compétences informationnelles sont répertoriées régulièrement sur le site. Cette « vitrine » institutionnelle attire l'attention et déclenche des comparaisons entre disciplines. C'est aussi un moyen pour stimuler les demandes de formations.

Depuis 2006, onze universités et vingt-quatre UFR ont participé à l'expérimentation. Les objectifs du C2i niveau 2 « métiers de la santé » sont les suivants :

- dresser le bilan des actions menées et des difficultés rencontrées ;
- faire évoluer le référentiel national en vue de la généralisation du dispositif ;
- recenser les différentes modalités de formation et de validation en vue de leur mutualisation ;
- déterminer les différentes modalités d'intégration de la formation et de validation au cursus universitaire ;
- faire émerger les préconisations permettant la généralisation aux autres professionnels de la santé.

LA MISE EN PLACE DES FORMATIONS

Les compétences sont répertoriées dans le référentiel national, en cours de révision suite à la première phase d'expérimentation, une version actualisée sera disponible début 2009.

Pour la partie documentation, les compétences sont regroupées dans le chapitre 1, domaine 1.

Pendant la phase d'expérimentation, les universités ont adapté localement ce référentiel en fonction des pôles d'excellence et des enseignants disponibles.

37. < <http://www.bu.univ-paris5.fr/> >

ENCADRÉ 2**LE RÉFÉRENTIEL D'EXPÉRIMENTATION****Chapitre 1 - L'information en santé****Domaine 1 : Documentation****Connaissances et compétences**

1.1.1	Identifier et savoir utiliser classifications, thesaurus et codifications de l'information en santé
1.1.2	Identifier les sources électroniques d'information spécialisées et professionnelles en santé
1.1.3	Rechercher des informations en santé sur internet
1.1.4	Évaluer la qualité de l'information en santé sur internet
1.1.5	Mettre en œuvre une veille documentaire

Extrait de : < <http://www2.c2i.education.fr/sections/c2i2ms/referentiel/> >

L'enseignant responsable du C2i 2 « métiers de la santé » au niveau de l'université s'est adressé aux spécialistes des domaines, juristes pour la législation, bibliothécaires pour la documentation et pour l'organisation des divers enseignements.

Le principe de binôme a été retenu : il est important que bibliothécaires et enseignants médecins animent conjointement ces formations, afin de recadrer les interventions dans le contexte plus global des enseignements.

L'université Paris Descartes a retenu comme public cible, les années DCEM 2 et DCEM 3 (2^e et 3^e année du deuxième cycle des études médicales) pour proposer ces enseignements (facultatifs) compte tenu des contraintes de l'ECN³⁸, cet examen national classant ouvre le troisième cycle de spécialisation aux étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales. Ces certifications (C2i 2) sont également proposées aux internes de Santé publique, aux Masters M1 Santé et aux DCEO 1 (1^{re} année du 2^e cycle d'odontologie)³⁹. Pour la partie « documentation », 300 étudiants potentiels sont concernés par cette certification.

38. < <http://www.cnci.univ-paris5.fr/welcome.html> > (consulté le 6 mars 2009).

39. < http://www.parisdescartes.fr/IMG/pdf/M1_Sante_version_courte7.pdf > (consulté le 6 mars 2009).

La ligne directrice du contenu des cours a été déterminée en adéquation avec les différents référentiels : référentiel national du C2i « métiers de la santé » et référentiel du SCD où les compétences informationnelles étaient plus développées. Ce travail collaboratif enseignant/bibliothécaire a permis d'élaborer une amorce de programme de formations dans les différents cursus Santé de l'université.

L'enseignement à la recherche documentaire est réparti en trois travaux dirigés de 4 heures (évaluation incluse) :

- TD n° 1 : Le MeSH (thésaurus médical) et PubMed niveau 1 (base de données bibliographiques en sciences biomédicales) ;
- TD n° 2 : PubMed niveau 2 et veille documentaire (fils RSS) ;
- TD n° 3 : Catalogue et index des sites médicaux francophones (CISMeF), *Health On the Net* (HON) et la gestion des références bibliographiques (*Refworks*).

Il s'agit de donner aux étudiants les moyens de s'adapter à l'évolution du dossier médical et d'améliorer leur pratique médicale. Le module doit leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la bonne tenue et à l'exploitation d'un dossier patient informatisé ainsi qu'à la veille scientifique et documentaire.

ÉVALUATIONS ET CERTIFICATION

L'évaluation de la formation est coordonnée par l'unité de biostatistiques du pôle d'information médicale, d'évaluation et de santé publique (PIMESP) du CHU de Nantes. Elle s'effectue à l'aide de questionnaires électroniques auto-administrés *via* Internet et remplis à chaque étape de la formation. Elle est effectuée avant la mise en place de la formation :

- étudiants : niveau, équipement, besoins exprimés ;
- enseignants : état des lieux, moyens à disposition.

Et après chaque module :

- étudiants : contenu du cours ;
- enseignants : recenser les modalités de formation et de validation.

110 étudiants (50 %) ont répondu et parmi les 10 compétences indispensables, ils ont plébiscité les compétences suivantes :

1. respecter les différentes règles encadrant le secret professionnel et déontologique ;
2. maîtriser les éléments fondamentaux du dossier patient ;
3. évaluer la qualité de l'information en santé sur Internet.

Les compétences sont évaluées sous la forme de courts bilans pratiques lors des enseignements dirigés.

ENCADRÉ 3

EXEMPLES DE RECHERCHES PUBMED

▪ Recherchez les articles de synthèse sur la prévention de l'obésité des enfants diabétiques (utilisez les mots-clefs MeSH exclusivement).

▪ Recherchez les publications concernant l'utilisation des dossiers informatisés de patients (dont c'est le thème majeur) associé aux questions d'éthique, sur une période de 5 ans.

Le C2i santé odontologie ou médecine valide 4 ECTS⁴⁰ du Master 1 sciences de la vie et de la santé mention « Mathématiques et informatique pour les sciences du vivant ».

40. Ce système a été initié en 1989 dans un contexte de mobilité en Europe. C'est un système d'accumulation de crédits d'études, de qualification et de diplômes avec deux cycles d'études dans un cadre de transparence et de comparabilité des diplômes. Dans la Déclaration de Bologne de juin 1999, son développement a été envisagé avec l'objectif d'une mise en place complète en 2010.

Le C2i a été un élément moteur d'introduction des cours de recherche documentaire obligatoires dans le cursus universitaire. Le SCD a su faire la preuve de ses compétences dans ce domaine et le responsable de l'organisation du C2i santé à l'UFR de médecine a sollicité une participation pour l'année universitaire suivante dans l'enseignement d'informatique biomédicale dispensé aux DCEM 1 (1^{re} année du deuxième cycle). L'objectif a été atteint et validé par la commission pédagogique. Les cours de recherche documentaire ont trouvé « un arrimage » avec le cours d'informatique médicale prévu dans le Module 1 du programme des études médicales.

Le choix s'est porté sur les DCEM 1 car c'est une année charnière dans le cursus. Les étudiants effectuent des stages hospitaliers et sont confrontés à la réalité de l'exercice de la médecine. Ils ont un rôle d'observation, participent aux *staffs* hospitaliers et sont amenés à rencontrer des cas cliniques complexes. La résolution de ces cas cliniques s'appuie sur des recherches documentaires pertinentes dans les ressources spécialisées.

Le volume horaire pour l'ensemble du module est de 10 h 30.

Voici l'ensemble des enseignements associés au module :

- systèmes d'information hospitaliers (SIH) ;
- langage médical, systèmes de classification, accès aux bases documentaires (cours du SCD) ;
- dossier patient informatisé ;
- réseaux de soins et dossier médical personnel (DMP) ;
- aide à la décision et évaluation informatisée des soins ;
- évaluation médico-économique de l'activité médicale.

Les cours sont filmés et disponibles 15 minutes environ après la fin de la séance. Comme tous les documents pédagogiques, ils sont intégrés à la médiathèque de l'université⁴¹ et accessibles sur l'Intranet. Le diaporama sur la recherche documentaire est disponible également sur le site du SCD⁴².

41. < <http://mediatheque.parisdescartes.fr/> > (consulté le 6 mars 2009).

42. < <http://www.bu.univ-paris5.fr/spip.php?article664> > (consulté le 6 mars 2009).

Chaque étudiant en DCEM 1 (population de 462 étudiants) bénéficie d'une heure de cours magistral complétée par 1 h 30 d'enseignement dirigé. L'enseignement est validé par une question dans PubMed⁴³ faisant appel à des compétences élémentaires de l'interface de recherche. La validation représente $\frac{1}{4}$ de la note du module informatique médicale.

CONCLUSION

L'utilisation des outils informatiques dans la pratique médicale évoluent parallèlement au développement des techniques de l'information et de la communication. Des compétences deviennent indispensables pour utiliser d'une manière optimale l'offre variée des ressources électroniques. La pédagogie s'organise également autour de l'université médicale virtuelle francophone^{44*} (UMVF). Cet espace d'enseignement numérique partagé par les facultés de médecine francophones a pour mission de mettre en œuvre les TICE de la médecine en formations initiale et continue. Cette université virtuelle est en outre un centre de ressources interactif dans le domaine de la santé permettant une mise en commun des documents pédagogiques produits pour le C2i santé. L'idée-force de la mise en place du C2i est la mutualisation des compétences des différents acteurs : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, les universités et l'UMVF.

Par manque de disponibilité de l'ensemble des enseignants, l'articulation du C2i santé avec le C2i 1 n'a pas pu être réalisée, c'est l'un des objectifs de la session 2008-2009. Il serait également souhaitable, pour les années à venir, de tester les compétences informationnelles des étudiants dès le PCEM 2 puis lors de leur inscription au C2i santé par un bilan du type InfoCompétence⁴⁵. Il s'agit d'un outil d'autodiagnostic des compétences informationnelles permettant à l'utilisateur de bien connaître ses forces et ses faiblesses, de préparer un plan d'action et de consulter des ressources en ligne susceptibles d'améliorer ses compétences.

43. < <http://www.ncbi.nlm.nih.gov> > (consulté le 6 mars 2009).

44. Voir le site : < <http://www.umvf.prd.fr/index.php> > (consulté le 6 mars 2009).

45. < <http://marcheopus.quebec.ca/CIP/Default.aspx?alias=marcheopus.quebec.ca/cip/va> >.

DE LA TEACHING LIBRARY* À LA LEARNING LIBRARY* : LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE CASSÉL

par Adeline Rege

Les prémices de la formation des usagers dans les bibliothèques universitaires allemandes remontent aux années soixante-dix⁴⁶. Le mouvement de réforme qui touche alors l'Université allemande conduit les bibliothèques à ouvrir leurs magasins, offrant ainsi à leurs lecteurs un accès direct aux collections, et les incite à s'intéresser aux besoins en formation de leur public. En 1980, un rapport⁴⁷ de la Fondation allemande pour la recherche⁴⁸ préconise l'intégration de formation à la recherche documentaire dans l'enseignement universitaire et le renforcement de la qualification pédagogique des bibliothécaires. L'apparition de la documentation électronique dans les années quatre-vingt-dix conduit les bibliothèques à proposer des cours sous la forme de modes d'emploi d'outils documentaires. À la fin des années quatre-vingt-dix, une nouvelle approche est recommandée, fondée sur le concept du *curriculum** américain. Elle tend, par un apprentissage créatif et orienté vers la recherche, à rendre l'étudiant autonome et acteur. Les premières initiatives naissent à Heidelberg et à Hambourg. Parallèlement se crée le groupe de travail sur la compétence documentaire⁴⁹. Ce groupe, informel, fonctionne comme un réseau permettant aux bibliothécaires-formateurs d'échanger leurs méthodes, leurs

46. Pour une présentation historique de la formation des usagers en Allemagne, voir la communication de Benno Homann au congrès de l'IFLA de 2001, « Difficultés et nouvelles approches de la formation de l'utilisateur en Allemagne ». [En ligne] < <http://www.ifla.org/IV/ifla67/papers/072-126f.pdf> > (consulté le 5 février 2009).

47. Sauppe Eberhard, Müller Harmut, Westermann Rolf, *Benutzerschulung in Hochschulbibliotheken : Ergebnisse einer von der deutschen Forschungsgemeinschaft* geförderten Grundlagenuntersuchung*. München, Saur, 1980.

48. En allemand : *deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG).

49. En allemand : *Arbeitsgemeinschaft Informationskompetenz*.

cours et leurs outils. L'État fédéral finance de nombreux projets coopératifs dans le domaine de la recherche documentaire, et permet la création de tutoriels en ligne, tel que LOTSE⁵⁰, piloté par la bibliothèque universitaire de Münster. Depuis quelques années l'arrivée de techniques et de connaissances documentaires de plus en plus complexes suscite un nombre important d'interrogations pédagogiques. La réflexion menée depuis 2001 par la bibliothèque universitaire de Cassel est particulièrement originale.

UN CONTEXTE FAVORABLE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

+++++

LA BIBLIOTHÈQUE DANS L'UNIVERSITÉ

L'université de Cassel, située dans le nord de la région Hesse, au centre de l'Allemagne, a été créée en 1972. Elle compte environ 16 000 étudiants. L'interdisciplinarité, l'innovation pédagogique, la confrontation avec les problèmes de société, l'ouverture à l'international y sont particulièrement encouragées. Ses cursus de psychologie et de sciences de l'éducation (formation des enseignants, des éducateurs, de travailleurs sociaux, etc.) sont très réputés.

La bibliothèque universitaire⁵¹ est l'héritière de la bibliothèque fondée par les *Landgraves* de Hesse en 1580. Ses collections précieuses forment le cœur de la bibliothèque Murhard, confiées à la ville de Cassel au milieu du XIX^e siècle et intégrées à la BU en 1976. En tant que bibliothèque de région, elle reçoit le dépôt légal imprimeur et éditeur, participe à la bibliographie hessoise et possède un département spécialisé sur la région. L'UB-LMB regroupe actuellement dix bibliothèques thématiques⁵² réparties sur six sites et fonctionne selon le système à « un niveau⁵³ » caractéristique

50. LOTSE : < <http://lotse.uni-muenster.de/> > (consulté le 6 mars 2009).

51. Bibliothèque de région (*Land*) et bibliothèque Murhard de la ville de Cassel (*Universitätsbibliothek Kassel – Landesbibliothek und Murhardsche Bibliothek der Stadt Kassel*) (UB-LMB).

Pour plus d'informations, se reporter au site de la UB-LMB Kassel : < <http://www.uni-kassel.de/bib/> > (consulté le 5 février 2009).

52. En allemand : *Bereichsbibliotheken*.

53. En allemand : *Einschichtigkeit*.

des bibliothèques des universités récentes : toutes les bibliothèques du campus sont intégrées à la bibliothèque universitaire⁵⁴.

portrait de la UB-LMB kassel (statistiques 2007)	
Nombre de volumes	1 800 606
Heures d'ouverture hebdomadaires	84
Inscrits actifs	57 333
Nombre de prêts	1 009 330
Personnel (nombre de postes)	109
Dépenses d'acquisitions	2 167 679 €

RÉNOVER LA FORMATION DES USAGERS

Jusqu'en 2001, la bibliothèque universitaire proposait des formations « classiques ». Dans chaque bibliothèque thématique, deux personnes étaient chargées d'assurer des visites hebdomadaires pour les étudiants volontaires. Consciente de l'importance d'adapter l'offre aux mutations de la documentation et de l'insuffisance des formations qu'elle organisait, la direction de la bibliothèque fit de la question de la formation à la recherche documentaire une de ses priorités. En parallèle, elle fut associée aux réflexions sur la mise en œuvre de la réforme Licence-Master⁵⁵ qui place au cœur des cursus l'acquisition de « compétences-clés ». L'une d'elles est la compétence documentaire⁵⁶ et relève de la bibliothèque. Le conservateur, responsable de la médiation de l'information⁵⁷, fut chargé d'élaborer un projet pour assurer cette mission.

54. Les bibliothèques d'université plus anciennes (comme celle de Göttingen) fonctionnent encore en majorité selon un système à deux niveaux (en allemand, *Zweischichtigkeit*). En plus de la BU, il existe des bibliothèques de composantes ou d'instituts qui ne dépendent pas de la BU mais des départements universitaires (personnel, budget...). Des accords de coopération au niveau de la politique documentaire peuvent ou non être conclus entre la BU et ces bibliothèques, selon le contexte et l'histoire de chaque université.

55. En allemand : *Bachelor-Master*.

56. En allemand : *Medienkompetenz*.

57. En allemand : *Informationsvermittlung*.

LA TEACHING LIBRARY : LE BIBLIOTHÉCAIRE-FORMATEUR

ACQUÉRIR LA COMPÉTENCE DOCUMENTAIRE

Les personnes en charge des visites hebdomadaires de la bibliothèque formèrent un groupe de travail. Leur réflexion et les ateliers menés avec les enseignants portèrent sur les questions suivantes :

- pourquoi les cours proposés attirent-ils si peu d'étudiants ?
- comment faire comprendre aux étudiants la nécessité de maîtriser la recherche documentaire, dans les études comme dans la vie professionnelle ?

Le groupe de travail proposa de s'appuyer sur le concept de *teaching library* reposant sur des cours de recherche documentaire. Chaque bibliothèque thématique développa sa propre offre, adaptée aux besoins documentaires des filières desservies. Le bibliothécaire prenait contact avec un enseignant, menait une enquête préalable auprès des étudiants et préparait un cours appliqué aux travaux dirigés⁵⁸ de l'enseignant. La formation était différenciée selon les cursus. Ainsi, les historiens suivaient, durant leur premier semestre d'études, un programme obligatoire et complet, utilisant tous les types de ressources. Les étudiants de Master en construction de machines-outils travaillaient surtout sur les bases de données rassemblant l'information technique dans leur domaine.

UN BILAN MITIGÉ

Ces cours assurés par des bibliothécaires volontaires sans formation spécifique à la didactique, nécessitaient une préparation importante ainsi qu'une excellente connaissance des matières enseignées. En 2006, faisant le constat que la masse des cours était trop lourde à assurer et que les résultats n'étaient pas satisfaisants⁵⁹, la bibliothèque entreprit de réfléchir à

58. En allemand : *Seminar*.

59. Les bibliothécaires constataient que les étudiants demandaient toujours leur aide sur des sujets pourtant étudiés en cours peu de temps auparavant.

un nouveau dispositif. Elle fit appel au Professeur Wolff-Dietrich Webler⁶⁰, spécialiste de la pédagogie de l'enseignement supérieur et organisa un atelier pour répondre à la question : comment former efficacement les étudiants sans surcharger le personnel ? Les bibliothécaires firent part de leurs difficultés à enseigner, à intéresser un groupe, et de leur sentiment de toujours oublier d'évoquer un élément important.

LA *LEARNING LIBRARY* : APPRENDRE À APPRENDRE

UN CHANGEMENT DE PARADIGME

L'atelier porta sur les résultats de la recherche en sciences de l'éducation. Chacun apprenant différemment, l'enseignement doit être le plus personnalisé possible pour être efficace. La forme traditionnelle du cours, avec un formateur transmettant de manière uniforme son savoir à un public, n'est pas appropriée à la recherche documentaire ; les étudiants ont des besoins différents selon leur niveau d'études et l'offre documentaire est en perpétuel changement. La *teaching library* se transforma alors en une *learning library*. Ce nouveau concept repose sur un changement de paradigme : il ne s'agit plus d'apporter des contenus, qui se périment très rapidement et ne sont pas forcément utiles au moment où on les enseigne, mais de faire naître une attitude positive à l'égard de la documentation.

QUELLES COMPÉTENCES POUR LES ÉTUDIANTS ?

Le but des formations n'est plus de maîtriser les arcanes de la recherche documentaire. Ce qui compte, c'est le comportement des étudiants qui doit être un mélange de curiosité et de doute. L'important est d'adopter la démarche suivante : « j'ai besoin de documentation, je vais à la bibliothèque, je peux faire des recherches moi-même ou demander des conseils aux bibliothécaires ». Savoir ce qu'est un OPAC n'a que peu d'intérêt, il sera peut-être remplacé par une nouvelle technologie dans quelques années et l'étudiant qui aura appris à l'utiliser risque de se trouver désemparé au moment où il aura le plus besoin d'information. Au lieu d'accumuler des

60. De l'Institut für Wissenschafts- und Bildungsforschung de Bielefeld.

connaissances, vite oubliées faute d'être pratiquées, les étudiants doivent apprendre à apprendre. L'objectif est qu'ils se sentent à l'aise dans la bibliothèque, qu'ils s'y comportent de manière autonome, avec curiosité et en ayant confiance en eux.

Afin de susciter ce changement d'attitude avant même l'entrée à l'université, la bibliothèque a développé, à l'intention des lycéens, le projet « Affamé de savoir⁶¹ », en partenariat avec la bibliothèque municipale de Cassel.

DÉROULEMENT DES COURS

Chaque bibliothèque thématique élabore une offre d'exercices adaptée aux besoins des différents cursus. Ils sont obligatoires dans certaines filières de Licence ou de Master. Ils peuvent commencer au premier semestre de la Licence ou seulement en Master. Certaines bibliothèques thématiques proposent trois niveaux de formation en fonction des diplômes : découverte de la bibliothèque, recherche documentaire simple, recherche spécialisée. Le contenu est préparé par les professionnels. À la bibliothèque Murhard, les participants doivent pendant une séance rechercher une monographie et un périodique, se rendre dans la salle de lecture et dans le département spécialisé sur la Hesse.

La bibliothèque collabore avec les professeurs : chaque enseignant s'engage à venir au moins une fois avec ses étudiants durant une heure de cours. La séance de recherche documentaire ne s'ajoute pas à leur emploi du temps. Les groupes sont ainsi homogènes, les participants se connaissent, travaillent sur le même thème, avec les mêmes objectifs et les mêmes contraintes. Le travail en commun entre étudiants, bibliothécaires et enseignants est de ce fait facilité. Pour toucher les enseignants, la bibliothèque s'appuie sur les contacts existants entre les bibliothèques thématiques et les disciplines desservies, et elle présente son concept de *learning library*

61. En allemand : *Wissenshungrig*. Ce projet s'inspire des *Idea Stores* de Londres, qui regroupent une bibliothèque publique et un centre de formation pour le grand public et dont le travail repose sur une coopération étroite entre plusieurs partenaires. Après un stage à Londres en 2003, Susanne Rockenbach s'est inspirée de ce concept pour mettre en place le partenariat avec la bibliothèque municipale de Cassel. Une initiation à la recherche documentaire est dispensée aux lycéens à la bibliothèque municipale en appliquant les mêmes principes pédagogiques qu'à la bibliothèque universitaire.

lors du séminaire annuel d'accueil des nouveaux professeurs à la conférence des doyens de l'université.

Chaque séance dure quatre-vingt-dix minutes et comprend deux parties. Le bibliothécaire accueille les étudiants (jusqu'à 80 par séance), leur explique le déroulement de l'exercice et constitue des groupes de trois ou quatre personnes. Chaque groupe reçoit une liste d'exercices à effectuer en quarante-cinq minutes. Ils se mettent immédiatement au travail, s'organisent et travaillent en totale autonomie. Ensuite, chaque petit groupe présente aux autres le résultat de ses recherches ; la discussion et les questions s'organisent entre eux, ils interpellent rarement le bibliothécaire.

LE BIBLIOTHÉCAIRE MODÉRATEUR PLUTÔT QUE FORMATEUR

Ce changement de paradigme a permis de résoudre le problème du manque de personnel et de surcharge de travail des équipes de la bibliothèque. Cette méthode nécessite moins d'investissement de la part des professionnels et permet même de proposer plus de cours. Le bibliothécaire n'enseigne plus, ne prépare pas d'exposé ; il explique simplement le déroulement de la séance. Il place d'emblée la réussite de l'exercice entre les mains des participants, il ne donne pas de « bonne » méthode mais laisse chacun trouver et utiliser la sienne. Lors de la restitution, il n'est pas dans la position du dépositaire d'un savoir à transmettre à un public censé ne pas savoir, il est le modérateur. Son rôle se limite à répartir les temps de parole, repérer les étudiants un peu « perdus », répondre aux questions nécessitant une réponse professionnelle et intervenir en cas d'erreur. La méthode demande un temps de préparation très court et aucune formation particulière. Le bibliothécaire est libéré de l'obligation illusoire de faire un cours exhaustif.

Les étudiants sont ravis de ne pas suivre un enseignement classique, d'être actifs dès le début, de s'organiser et de se déplacer dans la bibliothèque à leur guise. Ils apprécient surtout qu'on leur fasse confiance. Ces exercices servent à provoquer un déclic. L'aide à la recherche concrète et précise a lieu dans un second temps ; l'étudiant pourra bénéficier d'une aide personnalisée au moment où il en aura besoin, par exemple lors de la rédaction

du mémoire de fin d'études. Il lui suffira de prendre rendez-vous avec un bibliothécaire.

QUELQUES EXEMPLES D'EXERCICES⁶²

+++++

DANS UNE BIBLIOTHEQUE THEMATIQUE

La bibliothèque thématique « Sciences humaines et psychologie » propose des exercices en trois étapes avec des niveaux de difficulté croissants. La première étape est une découverte de la bibliothèque. L'encadré ci-dessous correspond à l'étape destinée à des étudiants déjà expérimentés.

ENCADRÉ 1

INITIATION À L'UTILISATION DES OUTILS DE RECHERCHE ÉLECTRONIQUES

Étape 3 : recherche documentaire dans des bases de données généralistes et spécialisées

FIS Bildung (Note du traducteur : base de données sur les sciences de l'éducation)

1. Effectuez une recherche dans la base de données ci-dessus. Quel est le moyen le plus court d'accéder à *FIS Bildung* ?
2. Recherchez la documentation parue ces cinq dernières années sur le thème : l'enseignement de l'anglais à l'école primaire
3. Combien de résultats obtenez-vous ?
4. Quels sont les types de documents affichés ?
5. Vos critères de recherche ressortent-ils (soulignés, en gras...) ?
6. Établissez une liste des résultats qui vous intéressent
7. Comment pouvez-vous savoir si les titres sont disponibles à la BU de Cassel ? Listez les différentes étapes.
8. Comment pouvez-vous vous procurer les titres qui ne sont pas disponibles à Cassel ?
9. Quels avantages présente cette base de données pour vos recherches ?

62. Ces fiches d'exercices nous ont été aimablement communiquées par Susanne Rockenbach.

À LA BIBLIOTHÈQUE MURHARD

En raison de sa vocation encyclopédique, les séances proposées par la bibliothèque Murhard ne sont pas centrées sur un domaine spécifique. L'équipe travaille actuellement à une refonte des exercices. Les énoncés sont dorénavant « Recherchez dans votre discipline une monographie qui a moins de deux ans » ou « Recherchez s'il existe une base de données sur votre thème, effectuez une recherche dans cette base et présentez vos résultats ». Les premiers cours sur ce modèle ont eu lieu en mai 2008.

BIBLIOTHÈQUE MURHARD : CENTRE DE FORMATION À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION ENCADRÉ 2 EXERCICES (GROUPE B)

▪ Recherchez le titre suivant, notez sa cote et son numéro d'inventaire et trouvez le livre en rayon.

Linke, Sandra :
Wie zufrieden sind Hochbegabte? :
Glück - Lebensqualität - Wohlbefinden
Marburg, 2006

Cote numéro d'inventaire

▪ Recherchez le livre suivant, notez sa cote et son numéro d'inventaire.

Jean Favier :
Dictionnaire de la France médiévale.
Paris : Fayard, 1993

Cote numéro d'inventaire

Combien de temps pouvez-vous emprunter ce livre ?

▪ Allez dans la salle de lecture et trouvez deux titres de livres sur le thème des contes, notez leur cote et leur numéro d'inventaire.

Cote numéro d'inventaire

Cote numéro d'inventaire

▪ La BU possède aussi des films. Cherchez une adaptation cinématographique d'un roman de Hermann Hesse.

Comment cherchez-vous des films dans l'OPAC ?

Comment ces documents sont-ils cotés ?
Dans quelle bibliothèque thématique trouverez-vous les films ?

Il est encore tôt pour mesurer les résultats du nouveau dispositif, mis en place depuis 2007. Lors des évaluations, les étudiants apprécient d'avoir pu être acteurs, disent se sentir bien dans la bibliothèque où ils ont envie de revenir. Les bibliothécaires souhaitent poursuivre et développer ce concept. Les pistes pour l'avenir sont la réalisation d'une évaluation qualitative et l'élargissement du projet « Affamé de savoir » en direction des écoles primaires.

Cette expérience suscite un grand intérêt car toutes les bibliothèques ont à résoudre la quadrature du cercle : comment faire face au besoin croissant d'information et de compétence documentaire avec des moyens en personnel limités ? Susanne Rockenbach, conservatrice responsable de la médiation de l'information, donne de nombreuses conférences en Allemagne et en Suisse afin de témoigner de son expérience et d'éveiller curiosité et doute chez ses collègues.

PARTIE II**POLITIQUE
DOCUMENTAIRE****1. VOUS TROUVEREZ DES MANUELS****À LA BU***par Lucile Pellerin de la Vergne*

+++++

2. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE**EN ALLEMAGNE***par Adeline Rege*

+++++

VOUS TROUVEREZ DES MANUELS À LA BU

par Lucile
Pellerin de la Vergne

Les étudiants de licence sont-ils différents des autres utilisateurs de la bibliothèque universitaire ? Quelques observations nous les montrent nombreux mais faibles lecteurs. Ils représentent plus de la moitié des étudiants inscrits dans les universités françaises à la rentrée 2007⁶³. Nombreux sur les campus, ils sont nombreux dans les BU : l'enquête du CREDOC* sur les pratiques documentaires des usagers des bibliothèques de Paris 6 et Paris 7 fait apparaître que 75,8 % des étudiants interrogés sur le campus sont en licence, ils constituent 84 % de ceux interrogés en bibliothèque ; l'enquête de Paris 8⁶⁴ indique que 63 % des usagers de la BU sont des étudiants de premier cycle. Les nouveaux arrivants à l'université sont pourtant réputés peu sensibles à la lecture et semblent peu habitués à la fréquentation des bibliothèques en général ; une enquête qualitative menée à Besançon montre qu'ils « fréquentent la BU sans réellement l'utiliser⁶⁵ », ils y viennent comme dans une salle de travail sans en utiliser les ressources documentaires. Faut-il pour autant leur donner une moindre importance dans les politiques documentaires ? Non, assurément. Les étudiants de licence ne sont pas forcément les « meilleurs lecteurs », ceux qui maîtrisent le mieux la recherche documentaire et la rédaction bibliographique, mais ils sont les plus nombreux et les plus en difficulté : la bibliothèque doit les inclure activement dans la définition de sa politique documentaire.

63. *La rentrée universitaire 2007-2008*, document du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. [En ligne] < <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres-clefs-rentree-2007.pdf> > (consulté le 5 juin 2008).

64. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque universitaire de Paris 8 : pratiques, opinions et satisfactions*, mars 2007.

[En ligne] < <http://www.bu.univ-paris8.fr/web/bibliotheque/EnqueteUsagersBilanMars2007.pdf> > (consulté le 5 juin 2008).

65. « La BU, un outil important », *Tout l'U : le journal de l'université de Franche-Comté*, n° 132, décembre 2006.

[En ligne] < <http://www.univ-fcomte.fr/toutlu/index.php?act=detail&an=0&art=847&mois=5> > (consulté le 5 juin 2008).

Éléments d'une collection de premier cycle, choix politique, implications budgétaires, étapes et méthodes de mise en œuvre, voici quelques pistes et exemples rencontrés à Amiens, Lyon, Reims ou Toulon.

LES CONTOURS D'UNE COLLECTION DE PREMIER CYCLE

Comment définir les contours d'une collection à destination des étudiants de premier cycle ? Pédagogie, enseignement, recherche, autant de termes familiers pour autant de catégories possibles. Cet effort de rationalisation est pourtant indispensable pour rédiger une politique documentaire qui tienne compte des niveaux des usagers. Aucune conclusion ici, mais des pistes de réflexion.

Du point de vue thématique, la collection doit couvrir absolument tous les enseignements des parcours de Licence, et évoluer avec eux. Pour rédiger son plan de développement des collections*, le SCD de Lyon 1 a intégré dans sa méthode de travail une analyse des unités d'enseignement, en prenant en compte pour chaque module, ECTS et nombre d'inscrits. La collection doit aussi, dans la mesure du possible, être suffisante à l'échelle de la cité, ou complémentaire des autres sources documentaires locales. Garantir une certaine égalité de traitement aux nombreux étudiants de première année, c'est aussi prendre en compte leurs difficultés à se déplacer et à comprendre une carte documentaire nationale. Cerner l'offre de la BU et y trouver les documents immédiatement utiles pour travailler, voilà un programme suffisant pour les premières et deuxième années. L'argument économique n'est pas négligeable : quel pourcentage des étudiants a les moyens d'aller à quelques centaines de kilomètres compléter sa documentation, ou d'utiliser régulièrement les services de prêt entre bibliothèques ?

Définir le niveau d'une collection de licence est une affaire complexe. Si l'on part du document, l'approche disciplinaire semble inévitable pour les monographies, tant les textes littéraires et de civilisation sont indépendants du niveau d'étude. En sciences, sciences économiques et de gestion, droit, médecine, les éditeurs identifient clairement leurs collections de manuels ; dans les disciplines littéraires, tout ce qui est texte est inclassable. Cette structuration de l'offre éditoriale se retrouve inévitablement

dans les réflexions des bibliothécaires. Si l'on considère les lecteurs et leurs pratiques documentaires, on retrouve chaque année les effets d'emprunts massifs sur les manuels de premier cycle, une pression relativement importante et ponctuelle sur des thématiques au programme de cours ou de concours, et un panel de demandes spécialisées et ponctuelles, selon les sujets de mémoires et les thématiques de recherche.

Le SCD de l'université du Sud Toulon-Var⁶⁶ propose deux classements en trois niveaux, l'un pour les sciences et sciences économiques (cf. encadré 1), l'autre pour les lettres, langues, sciences humaines. De fait, les niveaux sont les mêmes pour les deux ensembles disciplinaires :

- un niveau 0 de vulgarisation par des ouvrages accessibles à tous ;
- un niveau 1 de documentation plus spécialisée à caractère universitaire ;
- un niveau 2 de documentation très spécialisée de niveau recherche.

Le SCD de l'université de Reims Champagne-Ardenne distingue dans son plan de développement des collections deux niveaux, le niveau pédagogie (Licence) et le niveau recherche (Master, Doctorat, Recherche, cf. encadré 2). Ce classement pragmatique aboutit de fait à une répartition assez proche de celle du SCD de Toulon et permet de renseigner des indicateurs chiffrés pour l'ensemble des collections en libre accès du SCD.

La caractérisation d'une partie de la collection d'une section comme étant celle « du niveau enseignement » peut aussi se baser sur les usages observés. Le SCD de l'université de Picardie Jules Verne a étudié pour le Droit les emprunts par niveau : domaine par domaine, les emprunts sont comptés selon le niveau et la discipline des emprunteurs, pour faire la part du « public naturel ». Cette méthode permet de distinguer quels segments de collections sont l'objet d'une pression particulièrement forte de la part des étudiants de premier cycle, et de cibler une politique d'exemplaires adaptée.

66. L'université du Sud Toulon-Var est pluridisciplinaire sans études médicales.

Cette distinction de niveau se retrouve parfois dans la géographie des bibliothèques. Faut-il repérer les manuels dans leurs cotes ? Une tentative faite en section Droit-Lettres de Reims s'est avérée plutôt inefficace : les cotes se trouvaient compliquées par un « 7 » suscrit, censé marquer les manuels, et désormais supprimé. En section Sciences, la recotation en cours ne sonne pas le glas de la distinction des collections par niveau : pour les Mathématiques par exemple, les manuels sont en salle 1, les ouvrages de recherche en salle 2.

Enfin, les ouvrages et particulièrement les manuels sont le cœur d'une collection de premier cycle et le sujet principal ici, peut-être parce qu'ils se prêtent bien à la recherche par butinage en rayon, méthode la plus immédiate pour qui découvre une bibliothèque. Les périodiques et ressources électroniques ne sont toutefois pas à exclure : les périodiques spécialisés de langue française peuvent être tout à fait accessibles à des étudiants de licence ; des encyclopédies en ligne comme *Les Techniques de l'ingénieur* sont plus maniables que leurs versions imprimées ; certaines bases de données francophones de dépouillement sont des passerelles efficaces vers une documentation fragmentée, comme l'est la jurisprudence ; les ouvrages électroniques, désormais proposés dans nombre de SCD, restent encore un terrain à explorer. Ces documents peuvent être intégrés dans des calculs de dépense de niveau licence.

FORMALISER ET BUDGÉTISER

Une fois déterminés les contours d'une collection premier cycle, comment la traiter ? Avant tout, formaliser cette politique dans la charte documentaire* : sans doute, écrire que « le service commun de documentation a vocation à servir les besoins documentaires des étudiants de l'université » n'exclut en rien les étudiants de premier cycle, mais des termes plus précis serviront d'appui dans des débats consacrés au budget : « le service commun de documentation s'inscrit dans la politique d'aide à la réussite des étudiants, notamment des étudiants inscrits en licence, par la constitution d'une collection suffisante et régulièrement renouvelée de manuels universitaires ».

L'université de Picardie Jules Verne écrit dans sa charte que « faire de la BU un véritable outil d'aide à la réussite au service de tous les étudiants est un enjeu majeur dans le contexte de l'UPJV », et qu'« un effort particulier doit être fait sur les collections de niveau licence⁶⁷ ».

L'engagement doit être traduit en termes budgétaires. Les évolutions récentes des coûts de la documentation universitaire et de recherche sont bien connues des bibliothécaires : augmentation des abonnements des périodiques imprimés, développement considérable et hausse permanente de la documentation électronique. Le budget consacré aux monographies est souvent une variable d'ajustement : parce que le coût unitaire en est bien moindre, parce que les dépenses sont ajustables à quelques euros près, parce que la gestion se fait à l'échelle des semaines. Gérer des abonnements suppose de prévoir sur plusieurs années des masses financières augmentant sans cesse, acquérir des ouvrages est une activité quotidienne. Défendre un budget pour les monographies destinées aux étudiants de licence revient, dans un contexte de hausse des coûts et de stabilité budgétaire, à accepter de procéder à des désabonnements de périodiques, ou à acquérir moins de monographies de niveau recherche : décision toujours difficile à prendre, mais qui peut être compensée par un recours au prêt entre bibliothèques. Ces choix budgétaires peuvent être d'autant plus difficiles à faire et à faire accepter qu'ils concernent souvent des documents rapidement obsolètes : manuels de droit ; codes juridiques ; ouvrages consacrés aux programmes des concours. Garder vivante la collection suppose de la mettre à jour régulièrement, et de recommencer sans cesse les efforts budgétaires consentis.

Quelle part du budget alors y consacrer ? À l'heure des objectifs chiffrés, des indicateurs de suivi, des taux de réalisation, donner des chiffres engage un SCD. C'est aussi un moyen de clarifier ses pratiques d'acquisition et d'argumenter des demandes budgétaires, par exemple en direction de collectivités territoriales.

67. Charte documentaire du SCD de l'UPJV. [En ligne] < <http://www.bu.u-picardie.fr/> >, rubrique Charte Doc. (Consulté le 29 mai 2008).

ENCADRÉ 1**QUELQUES OUTILS BUDGÉTAIRES**

- Dès la préparation du budget documentaire de l'année à venir, distinguer des budgets par discipline mais aussi par niveau : la répartition budgétaire ainsi obtenue, qui peut être enregistrée dans certains SIGB, permet de garder le cap tout au long de l'année ;
- Se donner des limites basses : par exemple, dépenser au moins 15 € en manuels par étudiant de licence inscrit, ou dépenser au moins 50 % du budget monographies sur des acquisitions de manuels ; à l'inverse, se donner des limites hautes : ne pas dépenser plus de 150 € par an et par étudiant dans les disciplines en recul ;
- Décider d'un pourcentage plancher réservé aux monographies : au moins tel pourcentage du budget documentaire total.

Les chiffres relatifs aux usages permettent de pondérer les répartitions budgétaires et d'évoluer pour certains segments d'une politique de l'offre vers une politique de la demande :

- Pondérer grâce aux chiffres sur la rotation des collections : pour telle discipline dont le taux de rotation* annuel dépasse telle valeur, accroître le budget ;
- Ces différents chiffres sont des outils à la fois de travail et de communication : l'encadré 5 présente des extraits de PDC ou projets de contrat quadriennal.

À chaque bibliothèque, en fonction du public desservi, de choisir ses méthodes de calcul : il s'agit de chiffrer l'effort à faire pour les étudiants les moins avancés, pour argumenter sur cette politique et, après l'avoir appliquée, d'en évaluer les effets.

La mise en œuvre d'une politique d'acquisition volontariste se joue au quotidien, dans les bureaux des acquéreurs. Les choix politiques seront d'autant plus présents à leur esprit qu'ils sont traduits en règles précises et laisseront moins de place à l'intuition. Les plans de développement des collections et autres documents de travail donnent le cadre des acquisitions.

LE CADRE DES ACQUISITIONS

Action 1 : mettre en œuvre une politique de titres et/ou de collections, pour que les titres proposés soient les plus pertinents possibles.

Il s'agit là classiquement d'acquérir impérativement les ouvrages présents sur les bibliographies des enseignants, de privilégier des collections choisies par ces enseignants. Cette politique de l'offre est connue des acquéreurs, qui se heurtent sans cesse à d'une difficulté récurrente : obtenir des enseignants leurs bibliographies.

Cette réflexion sur le choix des titres à sélectionner ou à exclure peut intégrer une dimension pragmatique : le bibliothécaire se doit de sélectionner des manuels de bon niveau, certes un peu difficiles à lire, mais susceptibles de faire progresser les étudiants ; il peut aussi proposer un fonds de loisirs, ou de découverte : une BU Sciences qui propose le journal *L'Équipe* ou un fonds de DVD documentaires est-elle hors sujet ?

Action 2 : mettre en place une politique de manuels, pour que les étudiants trouvent sur les rayons de la BU des ouvrages en quantité suffisante.

Pour remplir cet objectif, il convient de fixer en amont des volumes d'exemplaires à acquérir, discipline par discipline, en prenant en compte le public potentiel et l'usage fait des collections.

Cette multiplication coûteuse doit être envisagée titre à titre, et sur plusieurs années : pour atteindre 40 exemplaires empruntables en droit public, acquérir tous les ans 10 exemplaires de tel manuel, et laisser 4 années en libre accès. Cette règle doit être adaptée en fonction de la régularité et de l'importance des rééditions : à l'acquéreur de distinguer les évolutions importantes de la discipline du dynamisme marketing de l'éditeur. Par exemple, déterminer quelles collections ou quels titres remportent le plus de succès, pour mettre en place des rachats d'exemplaires supplémentaires (cf. encadré 4).

Le taux de rotation annuel est un indicateur de suivi pertinent. Le SCD de Toulon comme celui de Reims ont défini comme satisfaisant un taux de rotation annuel des manuels ayant pour valeur 1. En deçà, les collections

sont suffisantes ; au-delà, elles sont insuffisantes : « Les manuels (qui constituent l'essentiel des collections de niveau 1) sont généralement empruntés en masse par les étudiants à l'approche des examens. Cet usage ponctuel mais intense des collections nous conduit à définir un *ratio* nécessairement inférieur à 1 car, dans ce cas, tous les exemplaires pourraient être empruntés au moment de leur usage préférentiel, induisant de fait une pénurie⁶⁸ ». Des objectifs volumétriques d'acquisition peuvent être fixés, en étudiant discipline par discipline la collection, le nombre des lecteurs potentiels, leur usage de la collection : l'encadré 5 en donne un exemple.

Le calcul du pourcentage des ouvrages jamais sortis, ou plus précisément encore du taux des ouvrages acquis l'année en cours (ou précédente) et jamais sortis permet d'analyser l'adéquation des acquisitions aux emprunts. Une telle politique, pour simple qu'elle soit à écrire, est souvent difficile à mettre en œuvre : gérer des masses de manuels n'est pas toujours perçu comme un cœur de métier par les acquéreurs et, quand tout achat est l'exclusion d'un autre, acheter vingt fois le même ouvrage, c'est se priver de 19 autres titres. Acquérir suffisamment de manuels pour une cohorte de plusieurs centaines d'étudiants est aussi impossible : à quoi bon alors dépenser tant d'argent pour de toute façon ne pas vraiment réussir à satisfaire la demande ? Le calibrage budgétaire initial est une étape souvent indispensable pour tenir dans la durée.

Action 3 : mettre à jour la collection, pour que les étudiants trouvent toujours des ouvrages récents.

Dans la bien connue méthode IOUPI⁶⁹ de désherbage des collections, deux critères s'appliquent régulièrement aux ouvrages de type manuels de premier cycle : usé et périmé. Il s'agit de trouver un équilibre entre nombre

68. < http://bu.univ-tln.fr/toulon_new/pages/infos/projet-quadriennal%202008-11.htm > (consulté le 31 mars 2009).

69. Méthode de désherbage des collections par classe Dewey, proposée sous le nom de IOUPI, publiée par la Bibliothèque publique d'information en 1986.

d'exemplaires en rayons et date de publication de l'édition la plus ancienne en libre accès : pour chaque discipline, chaque type de documents, évaluer l'ancienneté maximale pour les ouvrages en rayon, et calculer ensuite le nombre d'exemplaires à acquérir annuellement pour offrir une collection suffisante ; écrire les procédures de désherbage et, année après année, s'y tenir !

La mise à jour des collections est aussi un exercice annuel. À la rentrée universitaire, tout se bouscule : les nouveautés des éditeurs abondent, les étudiants arrivent. Améliorer la disponibilité des manuels récents passe par des commandes anticipées.

Action 4 : intégrer les pratiques des étudiants.

La sélection des documents à commander n'est qu'une phase, même si elle est essentielle, du processus.

La facilité d'usage des services doit être privilégiée et calibrée pour des usagers débutants. Envisager un catalogue informatique simple (barre de recherche unique, affichage simultané de la notice du document et de la localisation des exemplaires) et unique, la possibilité d'emprunter une dizaine de livres, le renouvellement en ligne ou par téléphone, la réservation des exemplaires déjà empruntés, l'envoi des lettres de rappel par mél ou SMS.

Si intégrer Internet comme support de services est déjà en œuvre dans les BU françaises, en faire un support de documentation pour les étudiants de licence est encore un champ à labourer. Les étudiants de la *Google Génération*⁷⁰ ont une pratique intense de la navigation sur Internet, mais aussi une représentation pauvre de la recherche documentaire structurée et des ressources de la bibliothèque. Le développement de l'offre en ouvrages électroniques est en cours dans de nombreux SCD français : l'exemple anglo-saxon⁷¹ nous montre que la mise en place d'une offre doit s'accom-

70. Pour reprendre l'expression du groupe de recherche de l'université de Londres CIBER. [En ligne] < <http://www.ucl.ac.uk/slais/research/ciber/> > (consulté le 8 juin 2008).

71. Voir notamment Bennett Linda, Landoni Monica. « E-books in Academic Library ». *The Electronic Library*. 2005, vol. 23, n° 1, pp. 9-16.

pagner de mesures de communication et de formation. L'intégration des ouvrages électroniques dans la politique documentaire de niveau licence n'est pas vraiment abordée ici, car le sujet est bien trop vaste : les bibliothécaires ne doivent peut-être pas perdre de vue que l'attrait de la nouveauté ne suffit pas, et qu'il faut les intégrer aux outils de signalement et de politique documentaire, pour une utilisation réelle par les publics.

EN CONCLUSION

Proposer une documentation spécifique, en quantité la plus adaptée possible, c'est certes faire des concessions budgétaires importantes, c'est aussi accepter de traiter des « masses » de documents, c'est placer certaines tâches sous le signe de la contrainte et de la répétition. Mais c'est aussi positionner la BU en partenaire des premiers cycles, chiffrer selon des objectifs politiques, systématiser des pratiques d'acquisitions souvent existantes et intuitives.

Toutes les idées et réalisations de quelques bibliothèques universitaires françaises listées ici ne sont certainement pas une condition suffisante pour améliorer la réussite des étudiants de premier cycle. Mais les bibliothécaires y verront volontiers une condition nécessaire.

ENCADRÉ 2**NIVEAUX DE SPÉCIALISATION DES DOCUMENTS,
UNIVERSITÉ DU SUD TOULON-VAR (EXTRAITS)****SCIENCES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES****Niveau 0 : vulgarisation scientifique à destination d'un public adulte**

▪ **Définition** : documents généralistes destinés à un public non universitaire motivé ou universitaire non spécialiste du domaine. Utiles aux étudiants désireux d'élargir leur questionnement ou de s'initier à des domaines connexes à leur champ d'étude principal.

▪ **Exemples** : dictionnaires, encyclopédies, collection *Que sais-je ?*, monographies ne nécessitant pas de connaissance préalable du sujet traité, périodiques de vulgarisation scientifique.

Niveau 1 : documentation de niveau universitaire à visée d'apprentissage sous-niveau 1^{er} cycle (Licence)

▪ **Définition** : documents destinés à un public étudiant suivant un cursus de licence, générale ou professionnelle, ainsi qu'aux enseignants intervenant dans ce cursus. Documents utiles à la préparation aux concours du CAPES. Utiles également aux professionnels désireux de réviser certains aspects fondamentaux de leur domaine.

▪ **Exemples** : dictionnaires spécialisés, manuels correspondant au programme de licence (cours et exercices corrigés, comptes rendus d'expériences, préparation des travaux dirigés et pratiques), ouvrages de préparation aux concours du CAPES (sujets corrigés, exercices préparatoires, préparation aux épreuves orales), annales d'examens.

Niveau 1 : documentation de niveau universitaire à visée d'apprentissage sous-niveau 2^e cycle (Master)

▪ **Définition** : documents destinés à un public étudiant suivant un cursus de Master, professionnel ou de recherche, ainsi qu'aux enseignants intervenant dans ce cursus. Documents utiles à la préparation aux concours de l'agrégation. Utiles également aux professionnels désireux de réviser certains aspects spécialisés de leur domaine.

▪ **Exemples** : manuels correspondant au programme de Master (cours et exercices corrigés, comptes rendus d'expériences, préparation des travaux dirigés et pratiques, accompagnement du stage et préparation du mémoire), ouvrages de préparation aux concours de l'agrégation (sujets corrigés, exercices préparatoires, préparation aux épreuves orales), annales d'examens, mémoires de Master des années antérieures, périodiques scientifiques.

Niveau 2 : documentation spécialisée de niveau recherche

▪ **Définition** : documents destinés à un public d'étudiants avancés préparant un Doctorat, ainsi qu'aux enseignants-chercheurs du domaine. Utiles également aux professionnels désireux de s'informer sur les aspects les plus pointus de leur domaine.

▪ **Exemples** : monographies publiées suite à des travaux de recherche, thèses de doctorat, habilitations à diriger des recherches, périodiques scientifiques spécialisés.

ENCADRÉ 3 CRITÈRES DE RÉPARTITION DES DOCUMENTS/NIVEAU

types de documents	Licence	Master-Doctorat-Recherche
Ouvrages	Acquisitions de l'année en cours : ajout d'une catégorie statistique 1 ^{er} cycle au moment de la sélection Ouvrages en libre accès : sont considérés comme manuels les ouvrages possédés en plusieurs exemplaires	Acquisitions de l'année en cours : ajout d'une catégorie statistique 2 ^e /3 ^e cycle au moment de la sélection
Périodiques	Périodiques français, presse générale y compris étrangère	Périodiques spécialisés français et étrangers
Ressources électroniques	Répartition titre à titre	
Documents audiovisuels	Tous documents de fiction Documentaires, selon niveau	Documentaires, selon niveau

PROGRAMME ANNUEL D'ACQUISITION DE CODES JURIDIQUES (EXTRAITS)**ENCADRÉ 4**

titres et éditeurs	Nb d'ex/an en 2005	proposition pour 2007	coût suppl.
Code administratif	8	16	416
Code civil	15	30	450
Code constitutionnel	2	4	80
Code de commerce	6	12	354
Code général des collectivités territoriales	5	5	0
Code général des impôts	4	4	0
Code pénal	10	20	490
Code rural : code forestier	4	4	0
[...]	[...]	[...]	[...]
Totaux	121	190	3 096

ENCADRÉ 5 OBJECTIFS CHIFFRÉS (URCA)

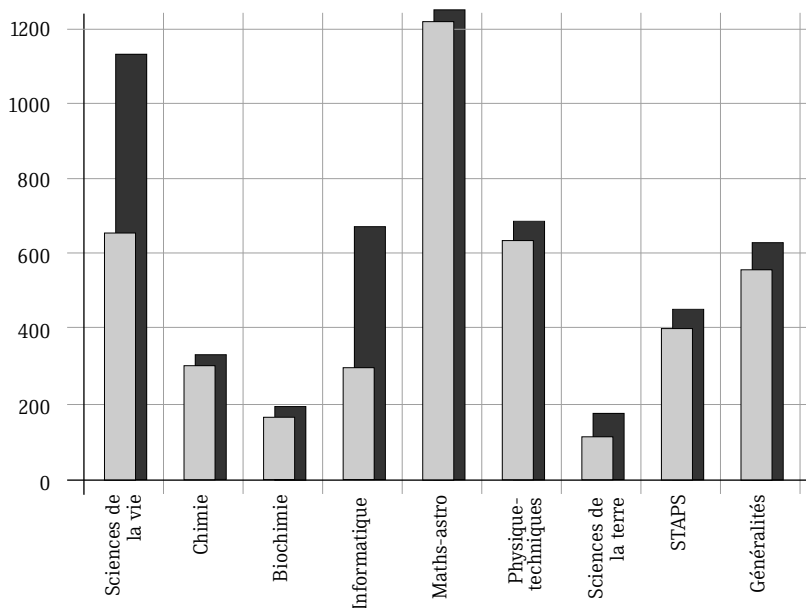
Indicateurs et objectifs niveau licence du PDC : exemple des manuels de sciences spécifiques aux PCEM 1

	2005	2007	objectifs 2009
Exemplaires de manuels par étudiant L	1,9	1,6	
Part des dépenses en doc. L	88 %	95 %	
€ dépensés par étudiant	0,9	1,8	
€ dépensés en doc. L par étudiant L	2,3	4	5
Taux de rotation	1,583	2,43	< 2

ENCADRÉ 6 PRÉVISION D'ACCROISSEMENT EN SCIENCES À L'HORIZON 2010 (SCD LYON 1)

Nombre de volumes pour étudiants L et M

■ Par an en 2005 ■ Par an en 2010



**PROGRAMME ANNUEL D'ACQUISITION DE CODES
JURIDIQUES, SCD DE L'UPJV (EXTRAITS)**

ENCADRÉ 7

Domaine	Rotation fonds actif	Taux d'usage	Taux de vol. récents	Ratio vol./titre (coll.)	Ratio vol./titre (achats 2006)	Nb de vol. à acquérir	Achats ensei- gnement	Dépense 2006 (€)
350. Administration publique	3,1	36,3 %	20,3 %	2	2	4	6	150
341.24 Droit européen	3	34,4 %	51,1 %	2,2	3,8	89	75	2 026
346.07 Droit commercial et des affaires	2,9	30 %	47,7 %	2,5	2,8	306	93	2 709
346.04 Droit des biens	2,5	24,4 %	61,8 %	1,9	2,3	191	34	806
346.05 Droit notarial	2,4	32,3 %	74,2 %	1,2	0	10	0	-
351.3 Concours admi- nistratifs	2,2	44,8 %	40,2 %	1,9	1,8	78	48	919
320.9 Géopolitique	2,1	19,4 %	25,1 %	1,3	1,2	1 156	78	1 563
344.04 Droit de la santé	1,9	30 %	49 %	1,3	1,3	125	5	134
340 Droit (généralités)	1,8	40 %	34 %	2,1	2,5	633	80	1 780
355 Défense et science militaire	1,1	12,4 %	14 %	1,2	0	106	0	-
320 Sciences poli- tiques	1	22 %	10,8 %	1,3	1,3	2 201	68	1 078
352 Administration locale	0,8	28,2 %	25,7 %	1,4	1,3	265	5	149
344.05 Droit de la sécu- rité	0	0 %	40 %	1,3	0	5	0	-
Totaux	3,4	27,9 %	41,1 %	2	2,7	4 443	1 756	47 660

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN ALLEMAGNE : AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ÉTUDIANTS

par Adeline Rege

La nécessité de conceptualiser et de rationaliser la politique documentaire ne fut pas une priorité dans les bibliothèques universitaires allemandes jusqu'aux années quatre-vingt-dix. Les réflexions théoriques et les outils tels que le Conspectus* ou les plans de développement des collections n'ont, jusqu'à une époque récente, rencontré qu'un intérêt limité et sceptique. À quelques exceptions près, la formalisation des politiques documentaires ou d'acquisitions date surtout de la fin des années quatre-vingt-dix, au moment où les bibliothèques universitaires firent face à l'explosion des coûts et à la stagnation des budgets.

PANORAMA DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES⁷² EN ALLEMAGNE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur relève de la compétence des régions et non de l'État fédéral. Une loi fédérale⁷³ fournit des lignes directrices que chaque région peut intégrer de manière différente à sa propre loi sur l'enseignement supérieur. Les universités sont financées par les régions, même si elles ont le statut de fondation, comme l'université de Göttingen⁷⁴.

72. Nous excluons de notre propos les bibliothèques des universités de sciences appliquées car leur situation est très différente de celle des bibliothèques d'universités scientifiques. Les périodiques y représentent l'essentiel de la documentation, les fonds sont nettement moins volumineux et la sélection intellectuelle des documents est souvent effectuée par les enseignants et non par les bibliothécaires.

73. En allemand : *Hochschulrahmengesetz*.

74. La loi sur l'enseignement supérieur de la région de Basse-Saxe de 2002 permet aux universités de devenir des fondations de droit public. Cf. encadré 1.

ENCADRÉ 1**L'UNIVERSITÉ GEORG-AUGUST DE GÖTTINGEN**

Fondation de droit public depuis le 1^{er} janvier 2003, elle est autonome juridiquement et dans son administration. Elle passe un contrat d'objectifs avec la région et obtient un budget global qu'elle répartit elle-même. Elle dispose d'une autonomie totale dans tous les domaines : contenu des enseignements, recherche, gestion financière, coopérations, projets, recrutement de l'intégralité du personnel (y compris les bibliothécaires). Son statut lui permet de lever des fonds et de trouver des financements complémen-

taires, par exemple auprès d'entreprises ou d'anciens étudiants.

Elle fonctionne, selon les domaines, avec un système à deux niveaux (théologie, sciences humaines en général) ou à un niveau (médecine, physique...). Éluue bibliothécaire de l'année en 2002, elle occupe la tête du classement des BU allemandes depuis quatre ans. Elle possède un fonds de près de 6 millions de volumes et compte près de 300 collaborateurs.

On distingue deux types d'établissements : les 160 universités de recherche, et les 170 universités de sciences appliquées⁷⁵ qui dispensent des formations professionnalisantes. En 2007-2008, l'Allemagne comptait 1 932 355 étudiants.

Les universités étant au cœur du dispositif de recherche, deux institutions nationales jouent un rôle de premier plan. La Fondation allemande pour la recherche (DFG) est un organisme public indépendant dont le rôle est le soutien de la recherche. Le Conseil scientifique⁷⁶ émet des recommandations pour encourager la recherche, la science et l'éducation.

L'université allemande vit de grands bouleversements avec l'adoption, controversée, du processus de Bologne et la fin de la quasi-gratuité des études. Il est reproché aux cursus Licence et Master de placer les étudiants sous une pression intenable qui entraînerait un taux d'abandon élevé. Une étude réalisée par le Système d'information de l'enseignement

75. En allemand : *Fachhochschulen*.

76. En allemand : *Wissenschaftsrat*.

supérieur⁷⁷ publiée en février 2008 et portant sur les diplômés 2006 montre que le taux d'abandon en licence est de 25 % alors qu'il est de 20 % dans les autres cursus. Dans les universités de sciences appliquées, le taux d'abandon est de 39 % en licence contre 22 % dans les autres filières. Les nouveaux cursus se caractérisent par une hausse du nombre d'heures de cours et des examens réguliers, ce qui était quasiment inconnu jusque-là en Allemagne. Depuis 2007, des frais de scolarité ont été introduits dans plusieurs régions de l'Ouest. S'élevant parfois à 500 € par semestre et par étudiant, ils constituent une manne financière qui doit revenir à l'université et servir à l'amélioration des conditions d'études. Sur le plan de la recherche, les universités allemandes cherchent à améliorer leurs performances au niveau international et à attirer chercheurs et étudiants étrangers. L'État fédéral, le Conseil scientifique, les régions et la DFG ont lancé en 2005 « l'Initiative pour l'excellence⁷⁸ ». Des subventions supplémentaires sont octroyées aux projets présentés par les universités.

MISSIONS ET ORGANISATION INTERNE

Le fédéralisme a favorisé l'émergence de grandes bibliothèques réparties sur le territoire et la plupart d'entre elles ont des missions élargies. Par tradition, elles sont ouvertes gratuitement au grand public⁷⁹. Plusieurs bibliothèques universitaires sont également bibliothèques régionales ou municipales. D'autres ont des missions nationales puisque l'Allemagne n'a pas de bibliothèque semblable à la BnF ; les bibliothèques universitaires de Göttingen et de Francfort participent ainsi au dispositif d'acquisitions rétrospectives d'imprimés allemands⁸⁰. Les horaires d'ouverture sont très larges et certaines bibliothèques sont ouvertes 24h/24 (Constance, Karlsruhe) ou quasiment (Bielefeld, Göttingen)⁸¹. Les règlements de prêts sont généreux ; à Göttingen le lecteur peut emprunter autant de documents qu'il le souhaite.

77. En allemand : *Hochschul-informations-System* (HIS)*.

78. En allemand : *Exzellenzinitiative*.

79. En moyenne, 29 % des usagers d'une BU n'appartiennent pas à l'université.

80. En allemand : *Sammlung deutscher Drucke*.

81. Le nombre d'heures d'ouverture moyen est de 68 heures hebdomadaires contre 57 heures pour les BU françaises.

DES COLLECTIONS IMPORTANTES

Les bibliothèques universitaires jouent un rôle majeur dans la conservation du patrimoine, en raison de l'importance de leurs collections. Beaucoup n'ont pas connu d'interruption dans leurs acquisitions depuis leur fondation (Heidelberg ou Leipzig au Moyen Âge, Göttingen au XVIII^e siècle, etc.). Les bibliothèques créées après 1945 comme Bielefeld ont bénéficié de programmes de soutien à la reconstruction et ont pu constituer des collections importantes. Les établissements de l'ancienne RDA, qui pendant la période communiste n'avaient qu'un accès limité à la documentation publiée à l'Ouest, ont profité après la réunification de moyens supplémentaires afin de combler leurs lacunes. En moyenne, une bibliothèque universitaire possède près de 2 millions de volumes.

DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE À LA REDÉFINITION DES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES : UN HISTO-RIQUE DE LA RÉFLEXION

UN INTÉRÊT TARDIF

La gestion des collections est la mission traditionnelle des conservateurs⁸². Ils sont spécialistes d'un domaine documentaire dans lequel ils ont obtenu un diplôme universitaire, souvent le doctorat. Après l'université, les aspirants conservateurs reçoivent une formation bibliothéconomique théorique et pratique de deux ans dans un des centres spécialisés du pays. Jusque dans les années quatre-vingt-dix, les plans de développement des collections écrits et formalisés étaient l'exception. Les outils américains comme le *Conspectus* ou l'*Approval plan** passèrent quasiment inaperçus en Allemagne. Les bibliothécaires allemands semblent avoir jugé que l'utilité quotidienne de ces méthodes était trop faible au regard de la masse de travail qu'elles demandaient. À cet égard, le travail mené en 1982, en Bavière, fut considéré comme pionnier ; la bibliothèque d'État fut une des premières à mener une réflexion sur le sujet.

82. En allemand : *Fachreferente*.

Un groupe de travail mit au point un modèle budgétaire regroupant les demandes des bibliothèques scientifiques de la région⁸³. Pour la première fois, les besoins étaient liés aux spécificités de chaque université en matière d'enseignement et de recherche. Ce modèle, remanié en 2001, fait de la coopération interétablissements le corollaire de la politique documentaire. Afin de faire face à la hausse des coûts, le projet propose un changement de paradigme en passant d'une logique de possession à une logique d'accès. Développer les services de fourniture de documents et de Prêt entre bibliothèques (PEB) informatisé permet de limiter le nombre de titres et d'exemplaires acquis localement. La bibliothèque d'État⁸⁴ sert de bibliothèque de dernier recours. Le niveau d'acquisition dans un domaine est fixé par différents critères tels que le nombre de postes de professeurs et d'étudiants, le type de diplômes proposés ou la réputation de l'université dans le domaine.

LA DIFFUSION DE LA RÉFLEXION DEPUIS LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX

Le modèle bavarois fut adopté par d'autres régions, comme la Basse-Saxe (en 1992) qui ajouta comme critère l'exercice de missions suprarégionales. Il servit aussi de base au groupe de travail entre l'État fédéral et les régions lors de la réunification. L'intérêt croissant pour la rationalisation de la politique documentaire s'explique par une conjonction de facteurs. Les bibliothèques universitaires ont vu leur pouvoir d'achat baisser car l'Allemagne connaissait des difficultés économiques et devait investir massivement pour reconstruire le système d'enseignement supérieur dans l'ex-RDA. Alors qu'une bibliothèque moyenne achetait dans les années quatre-vingt-dix 54 000 monographies et 12 000 périodiques par an, ce chiffre n'était plus que de 32 000 monographies et 6 000 périodiques⁸⁵.

83. Université Ludwig-Maximilian et université technique de Munich, universités de Nuremberg/Erlangen, Würzburg, Ratisbonne, Bayreuth, Augsburg, Passau et Bamberg.

84. En allemand : *Bayerische Staatsbibliothek (BSB)*.

85. Malgré tout, les budgets d'acquisitions demeurent souvent sans aucune mesure avec ceux des BU françaises. L'ESGBU 2005 montre que la moyenne d'acquisitions est de 7 345 monographies par an et 1 849 périodiques.

en 2001. L'autre facteur déterminant étant le défléchage des crédits, la bibliothèque doit désormais défendre ses prétentions budgétaires au sein de l'université car la plupart des régions accordent un budget global. En 1994, une enquête du groupe d'experts sur les acquisitions de l'Institut allemand des bibliothèques révéla que les procédures écrites étaient encore rarissimes. Ce groupe présenta des outils inspirés du Conspectus lors du Congrès des bibliothèques de 1996 et travailla en 1998 avec des conservateurs sur les profils documentaires de seize domaines⁸⁶. Il encouragea ainsi la rédaction de plans de développement des collections. Le type de documents à acquérir, la langue ou le pays de parution furent pris en compte, de même que l'existence de coopérations au niveau local ou régional. Les niveaux d'acquisitions (de 0 à 5) étaient ceux du Conspectus.

LES DÉBATS ACTUELS : VERS UNE REDÉFINITION DES MISSIONS DES BU ?

En 2005, le Système d'information de l'enseignement supérieur constata dans ses « Recommandations sur la planification des ressources » que toutes les bibliothèques universitaires n'avaient pas les moyens de faire face à l'actuelle diversification des besoins documentaires. Il recommanda la réorganisation du paysage bibliothéconomique en redéfinissant les missions des bibliothèques selon la typologie suivante :

- La bibliothèque universelle aurait une offre documentaire traditionnelle et électronique couvrant tous les domaines, des missions de conservation et des missions suprarégionales.
- La bibliothèque « de premier niveau⁸⁷ » fournirait à son université la documentation actualisée dont elle aurait besoin. Elle offrirait des services d'information performants et n'aurait pas de mission de conservation.

86. Kommission des deutschen Bibliotheksinstituts für Erwerbung und Bestandsentwicklung, *Erwerbsprofile in universitären Bibliotheken. Eine Auswahl, herausgegeben von der Expertengruppe Bestandsentwicklungs in wissenschaftlichen Bibliotheken II*, Berlin, deutsches Bibliotheksinstitut, 1999.

87. En allemand : *Gebrauchsbibliothek*.

Ce modèle s'appliquerait à la plupart des bibliothèques universitaires.

- La bibliothèque « numérique » posséderait essentiellement des ressources électroniques dont elle assurerait l'archivage pérenne. Elle mettrait l'accent sur la formation des usagers.
- La bibliothèque « virtuelle » n'aurait pas de collections propres mais donnerait accès aux fonds des autres établissements par le biais de licences communes et de portails. Une telle bibliothèque ne pourrait être qu'un des points d'un réseau.

Chaque université est incitée à auditer sa bibliothèque et à entreprendre des chantiers de réorganisation afin de gagner en efficience et limiter les coûts organisationnels. La réflexion allemande se concentre donc sur la nécessité d'optimiser les moyens financiers. Elle insiste sur l'importance de la coopération entre établissements à l'échelle régionale ou nationale, en fonction des spécificités de chacun pour offrir une réponse adaptée aux besoins des publics, en fonction du niveau d'études.

APPORTER UNE RÉPONSE DIFFÉRENCIÉE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS

LA COLLECTION DE MANUELS DE MÜNSTER

Les collections de manuels⁸⁸ se sont développées dans les années soixante-dix⁸⁹. Toutes les bibliothèques universitaires allemandes offrent un tel service. Il se présente la plupart du temps comme une collection spécifique, regroupant dans un espace dédié des manuels et des ouvrages généraux de niveau licence, en exemplaires multiples et en libre accès. Le prêt est ouvert à tous et l'objectif est de permettre aux étudiants débutants, en général peu familiarisés avec la recherche documentaire, d'accéder très

88. En allemand : *Lehrbuchsammlung** (LBS).

89. La Fondation *Volkswagen* contribua à leur création dans plusieurs bibliothèques.

facilement à la documentation de base dont ils ont besoin. À Münster⁹⁰, la LBS existe depuis les années cinquante avec un mode de fonctionnement unique en Allemagne. Alors que dans les autres bibliothèques, les acquisitions sont faites par les conservateurs de chaque domaine, à Münster, elles sont effectuées par un seul conservateur. La collection est spécialisée en droit, économie et sciences de l'éducation, les points d'excellence de l'université. La production de manuels dans ces disciplines étant très importante et les prix élevés, le service a été fortement développé afin de permettre aux étudiants, notamment aux boursiers, de ne pas avoir à investir dans l'achat des livres puisque la bibliothèque est entièrement gratuite. La politique documentaire n'est pas formalisée mais fonctionne selon des règles précises. Les acquisitions sont effectuées en utilisant les bibliographies semestrielles préparées par les enseignants, la bibliographie allemande et les statistiques hebdomadaires de la bibliothèque. Le conservateur y repère les titres les plus demandés en PEB, les plus réservés, les plus prêtés et, lorsque le niveau correspond à la LBS, il décide de l'achat. Cette pratique permet aux étudiants de disposer d'un fonds constamment réactualisé et disponible. Les ouvrages sont achetés uniquement en langue allemande. Le budget a quasiment doublé depuis 2007 grâce aux frais de scolarité⁹¹, le lecteur peut désormais emprunter jusqu'à 50 documents à la fois, au lieu de 20 auparavant. Le désherbage est effectué régulièrement en fonction des statistiques de prêt et de la parution des nouvelles éditions. Certains titres à l'intérêt documentaire avéré sont conservés en un exemplaire en magasin, les autres sont vendus aux étudiants. La LBS possède aussi une petite collection de littérature générale et d'évasion afin que les étudiants puissent se détendre après un semestre chargé. Ce service est appelé à se développer et la création des cursus licence devrait conduire à une diversification de l'offre de manuels.

90. L'université de Münster en Rhénanie-du-Nord-Westphalie fut fondée en 1771. Elle fonctionne selon le système à deux niveaux. La BU compte 2,4 millions de volumes dont plus de 500 000 en libre accès. Pour plus d'information : < <http://www.ulb.uni-muenster.de/> >

91. En allemand : *Studiengebühren*.

ENCADRÉ 2**LA LBS DE MÜNSTER EN CHIFFRES (DONNÉES 2007)**

Nombre de volumes	87 000
Dépenses d'acquisitions (reliure incluse)	392 000 €
dont :	
▪ pour l'économie	107 000 €
▪ pour le droit	68 000 €
▪ pour les sciences dures	60 000 €
▪ pour les sciences de l'éducation	40 000 €
Nombre de volumes acquis	11 900
Nombre de volumes désherbés	7 200
Nombre de prêts totaux de la BU	877 000
Nombre de prêts effectués par la LBS	250 000

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN THÉOLOGIE À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GÖTTINGEN

La faculté de théologie de l'université de Göttingen⁹² est la seule de Basse-Saxe. Elle forme les pasteurs, les enseignants⁹³ et couvre tous les domaines mais ses points forts sont l'étude de l'œuvre du théologien Karl Barth, la place du christianisme dans la société contemporaine et la théologie protestante. La faculté dispose de sa propre bibliothèque, indépendante de la bibliothèque universitaire. Le plan de développement des collections, du département de théologie de la bibliothèque universitaire, a été mis au point par le Dr Müller-Dreier, conservateur, et le groupe d'experts du HIS en 1998⁹⁴. Ce travail n'a pas été étendu aux autres domaines et à l'heure actuelle, seuls les *Sondersammelgebiete** (SSG) de la bibliothèque universitaire disposent de plans de développement des collections écrits. Les missions des deux structures sont clairement définies, ainsi que leur poli-

92 Cf. encadré 1.

93 La religion figure au programme des écoles publiques allemandes.

94 Cf. *supra*.

tique documentaire. Le rôle de la bibliothèque est de répondre aux besoins des étudiants et d'offrir des collections correspondant aux sujets enseignés. La politique d'acquisition varie en fonction des programmes d'enseignement, des recrutements des professeurs et des domaines de recherche. Elle s'adresse en priorité aux étudiants en théologie, bien qu'elle soit ouverte à tous. C'est une bibliothèque de consultation sur place qui autorise le prêt pour une soirée ou un week-end.

Les missions de la bibliothèque universitaire sont beaucoup plus larges puisqu'elle dessert l'ensemble de l'université, voire de la région et ses acquisitions sont indépendantes des cours dispensés. Elle propose des collections encyclopédiques, couvrant tous les domaines de la théologie, y compris ceux qui ne sont pas enseignés à Göttingen. Les achats de niveau 1 et 2 sont doublés avec la bibliothèque de la faculté. Pour des questions de coût et de place, elle gère l'ensemble des périodiques. Les deux bibliothèques utilisent le même système intégré de gestion de bibliothèque ce qui permet au conservateur de la bibliothèque universitaire de consulter les commandes de ses collègues de la faculté. Cette complémentarité permet d'éviter les lacunes et d'offrir des collections de niveau 3, voire de niveau 4, dans toutes les disciplines. Les étudiants de théologie bénéficient ainsi d'une documentation quasi exhaustive ciblée sur leurs thèmes d'études à la bibliothèque de la faculté, et de ressources encyclopédiques à la bibliothèque universitaire. Ils peuvent avoir recours, selon leurs besoins, à l'une ou à l'autre. Les autres étudiants en sciences humaines ou ceux qui se préparent à devenir enseignants dans le primaire, trouvent aussi, dans l'une ou l'autre, l'information nécessaire à leurs besoins ponctuels. Les difficultés financières ont entraîné un infléchissement de cette politique et une baisse des niveaux d'acquisitions. Le budget en théologie, qui était de 108 000 DM (soit environ 54 000 €) en 1997, est aujourd'hui de 53 000 € ; cette stagnation masque une perte de pouvoir d'achat due à la hausse des coûts. Les finances manquent désormais pour maintenir le niveau 4.

ENCADRÉ 3**NIVEAU D'ACQUISITIONS DE LA LBS DE MÜNSTER**

discipline	niveau d'acquisitions	
	1998	2008
Théologie générale		
Ouvrages généraux, manuels, encyclopédies, bibliographies	4	4
Dictionnaires	4	4
Mélanges, actes de colloques	3-4	3
Méthodologie, épistémologie	3-4	3
Didactique de la religion	4	4
Études bibliques		
Manuels, encyclopédies, dictionnaires	4	4
Commentaires	3-4	3
Théologie biblique	4	4
Outils de travail, sciences auxiliaires	4	4
Mélanges, actes de colloque	3-4	3
Édition de textes	4	4
Archéologie biblique	4	4
Monographies	3-4	3
Histoire de l'Église		
Manuels, encyclopédies, dictionnaires, bibliographies, atlas	4	4
Outils de travail	4	4
Éditions de sources	4	4
Mélanges, actes de colloques	3-4	3
Monographies	3-4	3
Théologie théorique		
Manuels, encyclopédies, dictionnaires, bibliographies	4	4
Outils de travail	4	4
Mélanges, actes de colloque	3-4	3
Monographies	3-4	3

...

...

discipline	niveau d'acquisitions	
	1998	2008
Théologie pratique		
Dictionnaires, manuels, encyclopédies, biographies...	4	4
Outils de travail	4	4
Mélanges, actes de colloques	3-4	3
Monographies	3-4	3
Sciences religieuses		
Manuels, encyclopédies, dictionnaires, bibliographies	4	4
Épistémologie, méthodologie, histoire de la discipline	4	4
Outils de travail	4	4
Mélanges, actes de colloque	3-4	3
Monographies	3-4	3

Le contexte budgétaire et l'adoption de la Licence et du Master conduisent la bibliothèque universitaire et les bibliothèques de faculté à revoir leur mode de fonctionnement, la répartition de leurs missions et les modalités de leur coopération. Les étudiants de licence sont désormais soumis à des examens réguliers, ce qui était pratiquement inconnu en Allemagne auparavant, et le contenu des cursus a été bouleversé. De l'avis général, l'enseignement supérieur se rapproche désormais de celui dispensé au lycée, alors que le système universitaire allemand traditionnel laissait les étudiants très libres, y compris dans le choix de leurs sujets d'examens ! Le développement des cours de méthodologie en licence a eu des répercussions sur l'offre et conduit les bibliothèques à modifier leur politique documentaire. Les discussions ont commencé entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques des facultés pour les sciences dures ; elles devraient prochainement concerner les sciences humaines.

EN CONCLUSION

La formalisation de la gestion des collections fait partie des préoccupations des bibliothèques universitaires allemandes depuis une quinzaine d'années seulement. L'originalité de la réflexion outre-Rhin réside dans l'importance attribuée à la coopération interétablissements, dans un pays où le fédéralisme et l'absence d'institution nationale tête de réseau ont conduit les bibliothèques à prendre en charge les projets coopératifs et à travailler ensemble. Par tradition, mais aussi grâce à des moyens conséquents, les bibliothèques allemandes font preuve d'une grande largesse à l'égard de leurs usagers. La création des collections de manuels dans les années soixante-dix témoigne de la précocité avec laquelle elles se sont préoccupées des besoins spécifiques des étudiants de premier cycle et de la nécessité de mettre à leur disposition une offre documentaire adaptée. L'exemple de la politique documentaire en théologie à Göttingen montre comment la complémentarité à l'échelle du campus est la condition d'une documentation efficace qui répond, de manière différenciée, à l'ensemble des demandes, tout en mettant l'accent sur les besoins prioritaires. Le processus de Bologne, qui met au cœur des cursus l'acquisition de compétences clefs, place la documentation de niveau licence au cœur des débats actuels concernant les moyens de favoriser la réussite des étudiants. Le développement des collections de manuels en Allemagne est l'une des premières applications concrètes.

PARTIE III

VIE ÉTUDIANTE

1. *LIBRARY INFORMATION COMMONS* : L'EXPÉRIENCE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BROOKLYN COLLEGE

par Stephanie Walker

Cette contribution a été traduite de l'américain par
Carine Elbekri-Dinoird.

+++++

2. AVEC ET POUR LES ÉTUDIANTS : AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LES BIBLIOTHÈQUES

par Georges Perrin

+++++

3. POLITIQUE CULTURELLE ET BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

par Olivier Tacheau

+++++

4. DÉVELOPPER LA LECTURE ÉTUDIANTE OU LES *COMMON READINGS*

par Lucile Pellerin de la Vergne

+++++

**LIBRARY INFORMATION
COMMONS : L'EXPÉRIENCE DE LA
BIBLIOTHÈQUE DU
BROOKLYN COLLEGE***par Stephanie Walker*

Le Brooklyn College* est l'une des vingt-trois institutions universitaires de la City University of New York (CUNY). La CUNY a été fondée en 1847 en tant qu'université libre et s'est développée jusqu'à devenir une association de Colleges regroupant 231 000 étudiants en formation initiale et 230 000 étudiants en formation continue. 48 % des étudiants de New York sont étudiants de la CUNY. Chaque College possède sa propre structure de gouvernance : un président, un secrétaire général et des doyens.

Un service central regroupe l'ensemble des services techniques des différentes bibliothèques (catalogage, système de gestion intégré de bibliothèque), mais chaque College possède sa propre bibliothèque gérée par un directeur. Elles coopèrent sur de nombreux projets, partagent des ressources communes, mais sont très différentes les unes des autres.

Le concept de *Library Information Commons* s'est imposé au début des années deux mille dans de nombreuses universités américaines. Il redéfinit la bibliothèque et la place au cœur des actions d'enseignement de l'université ; ainsi sa mission essentielle n'est pas de gérer des collections mais de s'intégrer pleinement dans les programmes de formation. Le dispositif s'appuie sur le regroupement des bibliothèques et des services des TIC pour faciliter l'apprentissage des étudiants et leur permettre de réaliser leurs recherches et leurs travaux académiques dans un environnement technologique particulièrement développé.

Le Brooklyn College est une institution très importante au sein de la CUNY. Il accueille environ 16 000 étudiants de 1^{er} cycle et dispense quelques enseignements de cycle supérieur. En tant que *Library Information Commons* la bibliothèque répond pleinement aux objectifs pédagogiques de son campus. Elle propose des niveaux variés d'expertise technique et encou-

rage par ses équipements et son potentiel technologique, l'accès aux nouvelles techniques d'apprentissage.

Le projet de nouvelle construction⁹⁵ a été l'occasion de combiner les avantages d'un bâtiment de facture classique et majestueuse et des structures modernes, fonctionnelles, flexibles et capables de s'adapter aux évolutions technologiques. La réorganisation des espaces a été pensée en fonction du concept de *Library Information Commons*.

DES ESPACES TRADITIONNELS ET DIFFÉRENCIÉS SELON LES USAGES

La bibliothèque offre des espaces d'étude différenciés. Le Lily Pond Reading Room et La Guardia Room sont des salles de lecture classiques et silencieuses où l'ordinateur est interdit. Les usagers apprécient beaucoup les petites salles de travail en groupe et les espaces réservés à un usage social plus bruyant. La Reserve Reading Room, qui mélange places équipées d'ordinateurs et carrels individuels, peut être isolée du reste du bâtiment ; cela permet d'étendre les horaires d'ouverture, notamment pendant les périodes d'examens, sans mobiliser trop de moyens en personnel et en procédures de sécurité. L'ensemble du bâtiment est irrigué de bornes wifi pour faciliter l'utilisation des ordinateurs portables.

DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

La bibliothèque propose sur trois niveaux, 548 places assises équipées d'ordinateurs. À chaque étage se trouve un service de référence et d'aide, assuré conjointement par des bibliothécaires et des techniciens informatiques capables de répondre à toutes les questions bibliothéconomiques et techniques. La fusion des services a permis la création d'une véritable structure d'assistance et de formation, à l'utilisation des outils et logiciels proposés. L'accès aux postes informatiques est possible après réservation

95. Cf. encadré 1 p. 101.

à la banque de référence, cependant quelques-uns sont disponibles pour la consultation du catalogue ou pour faire une recherche rapide. Au premier niveau, une trentaine de postes sont localisés à proximité du service de référence afin que les usagers puissent bénéficier de l'aide des bibliothécaires.

DES ESPACES PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS

Les étudiants et les enseignants disposent des nouveaux outils pédagogiques de l'ère numérique et audiovisuelle parfaitement intégrés aux cursus. Cette intégration valorise la promotion d'espaces d'apprentissage innovants et stimulants qui permettent à l'étudiant d'être acteur de ces ressources. La bibliothèque doit tout mettre en œuvre pour favoriser l'acquisition autonome des compétences informationnelles dont il a besoin. Un large éventail de lieux, d'équipements et de services existe : la possibilité de visionner des films pour des groupes d'utilisateurs, d'organiser des conférences ou des colloques, de proposer des événements culturels. Chaque espace dispose d'une assistance technique experte afin d'en faciliter l'usage. Les étudiants profitent de salles équipées de postes multimédia largement utilisées par les enseignants pour des cours nécessitant des équipements informatiques de qualité et disposant d'un grand nombre de logiciels. Plusieurs salles sont réservées aux enseignements à la recherche documentaire. D'autres permettent la consultation de documents liés à l'apprentissage des langues. De surcroît, des horaires d'ouverture très larges donnent aux étudiants la possibilité de travailler et d'approfondir leurs apprentissages en dehors des périodes d'accès aux laboratoires⁹⁶. The Woody Tanger Auditorium de 145 places, équipé de matériels audio et vidéo, bénéficie d'une très bonne acoustique, les étudiants en musicologie y passent leurs examens et y organisent leurs spectacles de fin d'année. En quatre ans, plus de 900 spectacles et événements ont eu lieu dans cette salle.

96. La bibliothèque propose des collections doublant celles utilisées dans les laboratoires de langues.

UN ESPACE DE VIE

La bibliothèque est un véritable pivot de la vie sociale et culturelle du campus et chacun a l'occasion d'y venir dès son entrée à l'université. Largement ouverte au public, elle affiche une disponibilité sept jours sur sept. Le personnel est présent jusqu'à 23 heures, ensuite les équipes de sécurité prennent le relais. Les nombreux événements de la vie étudiante accueillis dans les locaux, attirent tous ceux qui n'y viendraient pas spontanément, leur donnant ainsi l'occasion de découvrir les lieux et les services. Parmi ceux-ci, le Library café et le Starbucks Café de gestion privée, offrent des espaces confortables équipés de postes multimédias.

UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION

Une attention particulière est portée à l'évaluation du dispositif. Les *Standards for libraries in Higher Education*⁹⁷ proposés par l'Association for College and Research Libraries (ACRL) insistent sur l'adéquation nécessaire des projets que développent les bibliothèques avec les missions des universités. L'ensemble des statistiques montrent un accroissement sensible de l'usage de tous les services proposés, à l'exception des prêts d'ouvrages en légère diminution. Plus de 80 % de la communauté universitaire a utilisé au moins une fois dans le semestre les services informatiques de la bibliothèque. En quatre mois, plus d'un million de pages ont été imprimées depuis les postes informatiques. L'ensemble du parc machines est utilisé au maximum de ses capacités, les salles de travail de groupe sont réservées quotidiennement ; la bibliothèque est largement fréquentée. Lors de *Thanksgiving*, à 1 heure du matin, plus de 140 personnes travaillaient à la bibliothèque. La demande d'ordinateurs est toujours croissante et de nouveaux espaces sont en cours d'aménagement.

Les équipes de la bibliothèque utilisent un vaste échantillon d'outils et de

97. Il s'agit d'une norme et d'une série d'indicateurs permettant aux institutions de démontrer qu'elles sont efficaces et qu'elles développent des environnements propices à l'apprentissage.

méthodes pour déterminer les besoins et les attentes des usagers. Elles rassemblent requêtes et suggestions, observent et écoutent les lecteurs. Lorsqu'il n'est pas possible de répondre favorablement à des demandes particulières, les lecteurs sont contactés personnellement afin de leur expliquer les raisons. Chaque année est administrée une enquête de satisfaction des usagers (LibQUAL*) et 94 % des étudiants se disent satisfaits du fonctionnement et des services proposés.

AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE DU BROOKLYN COLLEGE

ENCADRÉ 1

La bibliothèque est le résultat harmonieux et fonctionnel de la réunion de trois bâtiments, elle occupe le côté est du campus devant de très beaux jardins agrémentés de fontaines.

Le premier bâtiment construit en 1937, portait le nom de La Guardia Hall du nom de Firello La Guardia, premier maire de New York. Il a été agrandi une première fois en 1959 d'environ 5 100 m². En 1998, débutent des travaux de rénovation et une grande extension. La nouvelle bibliothèque

se développe sur cinq niveaux, comporte 9 200 m² supplémentaires, 2 317 places assises et de nouveaux magasins. Répondant aux objectifs des *Library Information Commons*, elle propose les services nécessaires aux nouvelles manières d'apprendre et d'étudier. La programmation a prévu l'accroissement des dispositifs technologiques et informatiques, ainsi que l'adaptation du bâtiment aux nouveaux usages.

ENCADRÉ 2

UN MODÈLE DE GUICHET UNIQUE ?

Cinq facteurs ont été déterminants pour faire de la bibliothèque un lieu d'apprentissage créatif, populaire, un espace de socialisation et d'étude :

- Participer activement à la vie étudiante : être où sont les étudiants (page dans *My Space*, chat 24 h/24...) ;
- Renforcer les partenariats avec les autres services du campus tels que vie étudiante, service des ressources informatiques, département pour les handicapés, service de scolarité, service des examens, associations étudiantes ;
- Porter une attention particulière au développement des collections et des ressources documentaires, en lien avec les enseignants, de façon à ce que les étudiants disposent des collections dont

ils ont besoin et que ces ressources soient facilement disponibles ;

- Créer un environnement de travail agréable, avec des espaces variés correspondant aux différents usages : des espaces pour les groupes, des salles de travail silencieuses, des mobiliers confortables et un accès facile aux services de la bibliothèque quel que soit l'endroit où l'on se trouve ;
- Renforcer les partenariats avec les enseignants sur des sujets tels que l'acquisition de compétences en information et nouvelles technologies, et la mise en œuvre, par les enseignants auprès de leurs étudiants, du concept de « bibliothèque comme source d'information et d'assistance ».

AVEC ET POUR LES ÉTUDIANTS : AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LES BIBLIOTHÈQUES

par Georges Perrin

Bien qu'il soit difficile de mesurer avec précision la part que représente la maîtrise de la documentation dans le succès des étudiants à leurs examens, il est aisé de constater que cette idée fait largement son chemin dans l'esprit des enseignants du supérieur, des professionnels de bibliothèques et des intéressés eux-mêmes.

Deux éléments constituent des signes évidents du progrès de cette conviction partagée :

- le développement accéléré, dans tous les services communs de documentation des universités, de la formation à la recherche documentaire ;
- et, probable conséquence de ce qui précède, le fait que 86,8 % des étudiants inscrits à l'université fréquentent la BU, dont les 2/3 de façon hebdomadaire⁹⁸.

Depuis une dizaine d'années, on note un assez net regain d'intérêt des étudiants pour leurs bibliothèques d'université, mais également pour les bibliothèques municipales. La qualité et la variété de la documentation qu'ils y trouvent, surtout depuis la mise en œuvre des propositions du rapport Miquel⁹⁹, constitue sans aucun doute l'élément majeur de cette attractivité. Mais cette dernière est également due aux facilités maté-

98. Toutes les statistiques concernant la condition et le comportement des étudiants à l'université sont extraites du dernier rapport de l'« enquête sur les conditions de vie des étudiants » réalisée en 2006 par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Cette enquête se déroule tous les 3 ans.

99. Miquel André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*. Paris, La Documentation française, 1989.

rielles qui leur sont faites. En effet, par l'intégration réussie des technologies de l'information, et l'offre de nombreux postes d'accès à la documentation en ligne, les bibliothèques sont devenues d'incontournables relais d'un savoir en perpétuelle réactualisation. Ajoutons que les bibliothèques universitaires ont su prendre en compte les nouveaux modes de travail, et ont, pour la plupart, réorganisé leurs espaces pour offrir aux étudiants des salles de travail en groupes. Citons encore quelques avantages proposés, tel le prêt d'ordinateurs portables que pratiquent avec beaucoup de succès certains services communs de documentation. Celui-ci augmente les possibilités d'accès aux ressources électroniques et offre aux étudiants qui y recourent, l'accès à une bureautique très utile pour la rédaction de leurs travaux universitaires.

Toutefois, malgré ces nombreuses améliorations, le déficit en matière d'accueil est encore important, si on compare nos bibliothèques à la moyenne des bibliothèques européennes. En effet, parmi les efforts qui restent à accomplir pour offrir aux étudiants un niveau de qualité d'accueil satisfaisant dans nos bibliothèques, deux sont particulièrement importants et relativement urgents à mettre en œuvre :

- l'accroissement des surfaces de bibliothèques universitaires pour arriver à une application de la recommandation d'1 m² minimum par étudiant ;
- l'extension des horaires d'ouverture pour les faire coïncider le plus possible avec les disponibilités de leurs usagers.

La poursuite des programmes de construction en cours devrait, grâce à la mise en œuvre du plan Campus, connaître une accélération, pour peu que les universités inscrivent leur bibliothèque dans les projets appelés à être aidés dans ce cadre précis, et dans la mesure où elles obtiendront les moyens nécessaires pour leur construction ou leur agrandissement.

Mais il convient ici d'évoquer plus en détail les projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans leur ensemble, dans la mesure où les étudiants, qui sont aussi des citoyens à part entière, peuvent trou-

ver dans les bibliothèques municipales, comme dans les bibliothèques universitaires, la documentation utile à la réussite de leurs études.

DES BIBLIOTHÈQUES INSUFFISAMMENT OUVERTES

DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES PEU OUVERTES

La moyenne horaire d'ouverture des 3 004 bibliothèques municipales françaises qui constituent l'échantillon de référence pour l'établissement des statistiques¹⁰⁰ du ministère de la Culture pour l'année 2005, s'élève à 19 h 30 ! Si l'on ne prend en compte que les bibliothèques des villes de plus de 30 000 habitants, et suivant les tranches croissantes de population, les moyennes se situent entre 30 et 40 heures d'ouverture par semaine. Seules 28 bibliothèques municipales ouvrent plus de 40 heures par semaine. Notons toutefois qu'une vingtaine de bibliothèques municipales, de communes importantes ou moyennes, ouvrent également le dimanche.

Lorsqu'on étudie la répartition de ces horaires au long de la semaine, on s'aperçoit qu'elle est discontinue et qu'elle s'étale sur des demi-journées (surtout les après-midi, sauf les mercredis et samedis où elles sont ouvertes toute la journée) sans grande cohérence. La plupart du temps, les bibliothèques municipales sont fermées deux jours par semaine, généralement les dimanches et lundis.

À titre de comparaison on peut évoquer l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture de quelques bibliothèques européennes :

- Birmingham (GB) : 63 h ;
- Helsinki (FIN) : 64 h, ouverte le dimanche ;
- Odense (DK) : 50 h, ouverte le dimanche ;
- Tampere (FIN) : 72 h, ouverte le dimanche ;
- Turin (ITA) : 67 h.

100. Les statistiques d'activité des bibliothèques municipales sont extraites des relevés de statistiques de la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la communication pour l'année 2005. Celles des bibliothèques des universités sont extraites de l'Application statistique interactive des bibliothèques universitaires (ASIBU) pour la même année.

De nombreux autres exemples pourraient être cités, qui montreraient que, dans leur grande majorité, les bibliothèques de lecture publique en Europe pratiquent des ouvertures hebdomadaires beaucoup plus larges que les bibliothèques municipales françaises.

DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES OUVERTES DE FAÇON DISCONTINUE

Le défaut d'ouverture des bibliothèques des universités est très différent. Certes, l'amplitude d'ouverture hebdomadaire est assez supérieure à celle des bibliothèques municipales, puisqu'elle s'élève à 57 heures. Toutefois, ces bibliothèques sont assez souvent fermées pendant l'été (2 ou 4 semaines en août) et parfois pendant les vacances de printemps, c'est-à-dire au moment où les étudiants souhaiteraient les utiliser pour préparer leurs examens.

De plus, un tel système de fermeture pendant les congés universitaires pénalise les chercheurs, et particulièrement les chercheurs étrangers qui souhaitent profiter de l'été pour consulter la documentation dont ils ont besoin. Les CADIST, notamment, ne sont pas en mesure d'assumer la mission qui leur est confiée de « répondre chaque jour ouvrable et tout au long de l'année aux demandes de documents qui leur sont adressées par les bibliothèques ou centres de documentation ».

Pour ces bibliothèques également, la comparaison avec les bibliothèques des universités européennes montre un réel décalage : ces dernières pratiquent une ouverture hebdomadaire moyenne de 64 h 30 sur 305 jours par an, alors que les bibliothèques universitaires françaises sont ouvertes 57 heures par semaine sur 245 jours dans l'année.

UNE MARGE DE PROGRESSION NON NÉGLIGEABLE

Comme le montre avec évidence la comparaison avec les bibliothèques européennes, il existe, pour les bibliothèques françaises, une importante marge de progression pour un accroissement des horaires d'ouverture.

On peut, très raisonnablement envisager que dans les toutes prochaines années, les bibliothèques municipales puissent accueillir leur public au moins 50 heures par semaine, selon des horaires réguliers tout au long de la semaine. On peut même espérer que les ouvertures du dimanche se généraliseront peu à peu.

Quant aux bibliothèques des universités il ne serait pas exagéré de leur demander de rattraper progressivement la moyenne européenne d'ouverture hebdomadaire (64 h 30) et de restreindre leur fermeture annuelle à 2 semaines en août, à l'exception de celles qui hébergent un CADIST, qui doivent assurer tout au long de l'année la continuité du service.

DES OBSTACLES À FRANCHIR POUR UNE OUVERTURE PLUS LARGE

DES DIFFICULTÉS INTERNES À RÉSOUDRE

Lorsqu'on évoque le déficit d'ouverture des bibliothèques municipales, les arguments les plus souvent avancés sont ceux de l'importante quantité de travail en interne, de la variété des publics qu'il convient de recevoir par groupes en dehors du public habituel, et de la dispersion du réseau de bibliothèques sur le territoire de la commune.

On peut aisément relativiser le poids de ces arguments si l'on compare les bibliothèques municipales avec les bibliothèques universitaires. En effet, ces dernières sont soumises à des contraintes identiques en matière d'accueil de groupes tout au long de l'année universitaire. Elles sont pour la plupart réparties en implantations sur des campus qui se situent souvent hors des limites de la ville-siège. Enfin, compte tenu du niveau de leurs acquisitions documentaires, l'importance du travail de traitement n'y est pas moindre que dans les bibliothèques municipales.

Ceci souligne la nécessité d'un important travail de réorganisation du fonctionnement interne dans les bibliothèques municipales, d'une utilisation accrue des moyens techniques et des outils de traitement bibliographique désormais mutualisés au niveau régional et/ou national. Il est temps, pour chaque bibliothèque, de redéfinir la place qu'elle souhaite

donner au service de son public et notamment la proportion de temps qu'elle souhaite lui consacrer par rapport à celui qui lui est strictement nécessaire pour le travail interne.

On peut également s'interroger sur le trop grand fractionnement du traitement des publics particuliers, qui entraîne une dispersion du travail des équipes, trop spécialisées dans le traitement de tel ou tel type de collection, de tel ou tel type de public. Il convient d'envisager une organisation du fonctionnement qui prenne davantage en compte la transversalité et permette de répondre à l'objectif premier de toute bibliothèque : recevoir le public dans son ensemble pour lui offrir les services les plus courants qu'il est en droit d'attendre : l'accès à une place de consultation et la documentation à utiliser sur place ou à emprunter.

LES EMPÊCHEMENTS DUS AU CONTEXTE

Les fermetures des bibliothèques pendant les vacances universitaires, et surtout en été ne sont pas le fait des responsables et des équipes des services communs de documentation. Elles sont dues aux décisions de fermeture telles qu'elles ont été prises par la direction et votées par le conseil d'administration de leurs universités. Ces décisions sont généralement motivées par le souci de réaliser des économies budgétaires par la suspension temporaire des services de maintenance et de sécurité, sans lesquels il est impossible d'assurer l'ouverture et le fonctionnement d'un service. Mais ce type de décision ne tient pas compte du préjudice que la fermeture de la bibliothèque universitaire fait subir aux chercheurs et à certaines catégories d'étudiants.

En effet, les professionnels des bibliothèques de certaines universités européennes notent que le mois d'août est l'un des plus fréquentés de l'année. En effet, c'est assez souvent la période choisie par les chercheurs étrangers ou d'autres universités françaises pour consulter les documents correspondant à leurs travaux. C'est également la période de l'année où les étudiants qui préparent les examens de la session de septembre et les étudiants étrangers, qui ne regagnent pas leur pays, ont besoin de la bibliothèque.

Il est donc urgent que les instances nationales, et en tout premier lieu la Conférence des présidents d'universités (CPU), soient saisies de cette question capitale pour l'amélioration de l'accueil des étudiants et des chercheurs.

OUVRIR PLUS POUR OUVRIR MIEUX

UNE FAISABILITÉ AVÉRÉE ; DES EXPÉRIENCES CONCLUANTES

Les bibliothèques municipales qui ont instauré les ouvertures du dimanche ne sont pas très nombreuses. La plupart du temps les villes qui la pratiquent ont saisi l'occasion de l'inauguration d'un équipement nouveau pour étendre les horaires au dimanche après-midi. C'est le cas de Toulouse, de Rennes, de Reims (un dimanche par mois) mais aussi de Paris pour la bibliothèque Marguerite Yourcenar. Cette ouverture dominicale se pratique également dans des villes ou des communautés de communes moins importantes, telles Le Bourget-Drancy, Lomme, Nanterre ou Hérouville-Saint-Clair, par exemple.

De façon unanime, les responsables de ces bibliothèques font un bilan positif de cette ouverture du dimanche : le nombre d'entrées est supérieur à celui du samedi, jour généralement le plus fréquenté en semaine. Le constat est identique pour le nombre de prêts. Quant au public, il est différent de celui de la semaine, composé à la fois d'étudiants et de familles.

De même, dans certaines universités, et pour répondre à une demande émanant principalement des étudiants en médecine, les bibliothèques des sections santé prolongent leurs ouvertures jusqu'à 22 ou parfois 23 heures. C'est notamment le cas des universités de Paris 12 et de Paris 13.

Ces ouvertures ne peuvent se faire que grâce à un appoint de personnel occasionnel, encadré par des personnels titulaires mobilisés la plupart du temps sur le mode du volontariat. Comme nous le verrons plus loin, c'est précisément sur ce point que l'intervention des étudiants peut être précieuse.

DES PROJETS PROMETTEURS

Ce souci d'un meilleur accueil des publics grâce à une amplification des ouvertures des bibliothèques, certaines collectivités territoriales en ont fait un objectif prioritaire pour les années à venir. C'est notamment le cas de la ville de Paris, soucieuse, comme le groupe d'une cinquantaine de villes européennes auquel elle appartient, de gérer le temps de ses services au public en coïncidence avec la disponibilité de ses usagers. À ce titre, les bibliothèques de son réseau sont impliquées : elles ont harmonisé leurs heures d'ouverture en les prolongeant d'une heure en fin d'après-midi ; quant à la bibliothèque Marguerite Yourcenar, elle est désormais ouverte le dimanche.

Pour sa part, le Conseil régional d'Île-de-France finance dès l'année 2008 et à hauteur de 70 %, la création d'emplois à pourvoir par des étudiants pour une augmentation des horaires d'ouverture dans 5 universités : Paris 6, Paris 10, Paris 12, Paris 13 et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

De plus, dans 7 villes, les municipalités et les universités négocient actuellement des accords pour harmoniser, élargir et mieux articuler leurs horaires d'ouverture d'ici le dernier trimestre de cette année.

LE RECOURS À L'EMPLOI ÉTUDIANT

Pour ouvrir davantage, il convient de faire un inventaire des ressources disponibles en personnel. À cet égard, l'objection la plus courante consiste à corrélérer les horaires d'ouverture au nombre de personnels titulaires dont dispose la bibliothèque. Il est logique d'établir une étroite relation entre ces deux éléments, puisqu'il faut prendre en compte la variété des tâches à accomplir simultanément, et, dans de nombreux cas, la dispersion des sites de bibliothèques au sein d'une même université.

Il faut cependant remarquer que cette amplitude horaire d'ouverture varie parfois de façon importante entre des bibliothèques dont les situations et les contingents en personnel sont analogues. Dans certains cas, la comparaison montre que l'amplitude d'ouverture est assez supérieure, malgré

une dotation en personnel moins généreuse. Ceci semble donc prouver que l'amélioration de l'organisation du travail interne est assez déterminante dans ce domaine.

D'autre part, la difficulté actuelle d'augmenter le nombre de postes d'agents titulaires conduit naturellement à recourir, pour certaines fonctions, à des emplois d'appoint. C'est déjà le cas pour les bibliothèques municipales qui, d'après les estimations statistiques officielles, recourent à 3 900 contrats de vacataires. Quant aux bibliothèques universitaires, elles ont globalement signé 3 500 contrats du même type.

De ce point de vue, et pour toutes les raisons que nous allons examiner, le recours à l'emploi étudiant paraît constituer un appoint des plus appropriés pour engager avec succès une opération d'extension des ouvertures de bibliothèques municipales ou universitaires. Tout à la fois acteurs et bénéficiaires de ce mouvement, les étudiants constituent certainement une des clés de son futur succès.

QUELQUES DONNÉES SUR LA CONDITION DES ÉTUDIANTS EN 2008

En 2006¹⁰¹, 74,9 % des étudiants ont exercé une activité rémunérée au cours de l'année universitaire. Pour 46 % des étudiants, il s'agissait d'un emploi régulier pendant l'année universitaire. Les autres (28,9 %) ont occupé un emploi d'été. L'étude de statistiques plus anciennes montre que ces données évoluent très peu d'une année à l'autre. On peut donc considérer que les données d'aujourd'hui sont sensiblement identiques à celles de 2006.

Ainsi, les revenus issus d'une activité rémunérée constituent la première ressource monétaire des étudiants qui ne sont plus hébergés chez leurs parents. Ces revenus s'élèvent en moyenne à 517 € par mois, et représentent près de 40 % de la totalité de leurs revenus, le reste provenant d'une aide parentale, d'une bourse et d'allocations diverses.

101. *Op. cit.*

La répartition des dépenses d'un étudiant pour vivre est la suivante :

- alimentation : 35,8 % ;
- logement : 24,7 % ;
- transports : 15,4 % ;
- sorties : 10 % ;
- vêtements : 7,9 % ;
- livres : 3,8 % ;
- fournitures : 2 %.

On voit donc que pour ces étudiants, le revenu d'un emploi est en quelque sorte vital, puisqu'il couvre à peine plus que les dépenses d'alimentation.

Ajoutons que depuis 2006, compte tenu de l'évolution du coût de l'immobilier, le pourcentage du poste logement a augmenté dans des proportions non négligeables. De ceci découle la nécessité de plus en plus pressante pour les étudiants issus des classes moyennes de pratiquer la colocation. Une des premières conséquences est l'augmentation de la fréquentation de la bibliothèque municipale ou universitaire qui procure des espaces de travail au calme et, de surcroît, correctement équipés en moyens d'accès à la documentation sur papier ou en ligne.

L'EMPLOI ÉTUDIANT : UN INTÉRÊT ET DES AVANTAGES PARTAGÉS

Dans ces conditions, on comprend mieux que les étudiants soient de plus en plus nombreux à rechercher un emploi pour financer leurs études. Parmi les emplois occupés aujourd'hui, la très grande majorité (48 %) est constituée par les services à la personne (baby-sitting, cours particuliers, accompagnement des personnes âgées, etc.), 19 % par des emplois du commerce (dont 8 % dans la restauration), 5 % par des postes d'enseignants, 2 % par des travaux d'enquête, et 1 % par des emplois en bibliothèque. On voit donc que ce dernier type d'emploi est loin d'être saturé.

De tous ces emplois, aux dires mêmes des organisations étudiantes, les emplois en bibliothèque sont les plus prisés. Ils offrent, en effet à l'étudiant la possibilité de travailler dans la proximité géographique de son lieu d'étude, et il permet une réelle souplesse dans la gestion de l'emploi

du temps. De la sorte il est à la fois compatible avec le temps réservé à l'étude et très complémentaire de celle-ci, puisqu'il présente l'avantage de la proximité de la documentation, et d'une excellente maîtrise de la recherche documentaire. Enfin, ce type d'emploi constitue une excellente première expérience de la vie active (apprentissage d'une technicité, du travail en équipe, etc.), et permet d'enrichir avantageusement un CV.

Pour les bibliothèques, le bénéfice de ce type d'emploi est également important. Il permet en effet d'organiser au mieux le service en articulant les horaires des personnels titulaires et ceux des étudiants pour la gestion des horaires spécifiques (nocturnes, samedis ou dimanches). Il permet également de disposer d'une équipe susceptible de venir en appui pour des tâches ponctuelles (récolements, refoulements, déménagements, etc.).

De même, les étudiants sont les meilleurs intermédiaires entre les professionnels de la bibliothèque et la population des jeunes usagers, dont les autres étudiants. Chaque étudiant est à même de guider l'utilisateur qui est à la recherche d'un document correspondant au programme de son unité. Il lui est également plus naturel et plus facile de faire passer les messages concernant le règlement intérieur auprès du jeune public.

En résumé, il serait difficile, pour les bibliothèques qui utilisent déjà leurs services, de se passer de la présence dynamisante et innovatrice d'étudiants qui, de surcroît, constituent souvent un vivier prometteur pour la filière des bibliothèques.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UNE AMPLIFICATION D'OUVERTURE GRÂCE AUX ÉTUDIANTS

Ouvrir plus pour ouvrir mieux grâce aux étudiants et pour le plus grand bénéfice des usagers, tel est le souhait souvent exprimé par les tutelles des services et des établissements. Encore faut-il s'assurer des conditions à remplir et des principes à respecter pour passer à la mise en œuvre.

LES VERTUS D'UNE BONNE CONCERTATION

Tout d'abord, il revient au maire ou au président d'université de décider d'une éventuelle extension des horaires d'ouverture de leur bibliothèque, et des moyens humains et budgétaires à y consacrer. S'ils prennent cette décision, seule la concertation avec les personnels en poste laisse prévoir une chance sérieuse de succès de l'opération.

C'est d'ailleurs dans le cadre d'une telle concertation que seront définis les lieux et les horaires d'application de l'extension souhaitée. Sur ce point précis, il est sans doute prudent de conduire les premières expériences dans des zones urbaines présentant le maximum d'atouts pour accueillir le public, et de privilégier les implantations proches du centre-ville.

LE SOUCI DE LA SÉCURITÉ

Il convient de vérifier que toutes les conditions techniques et de sécurité sont réunies pour que cet élargissement des horaires d'ouverture soit mis en œuvre. Il est impératif que les maintenances techniques soient assurées pour pouvoir faire fonctionner les services correctement, sans panne ou incident le dimanche, ou pendant les périodes de vacances.

Plus important encore doit être le souci de la sécurité des personnes et la mise à disposition des moyens nécessaires pour qu'elle soit pleinement garantie, surtout lors des ouvertures prolongées en soirée. Il est évident que la prolongation de l'ouverture jusqu'à 22 ou 23 heures d'une bibliothèque de section médecine sur un campus éloigné du centre-ville nécessite la présence d'un personnel de sécurité qualifié jusqu'à la fermeture.

Sur ce même thème, rappelons que les étudiants qui travaillent sur des horaires d'ouverture spécifiques, doivent recevoir un minimum de formation sur la sécurité des bâtiments recevant du public. En cas d'urgence, ils devront mettre en application leurs connaissances dans ce domaine, sous la responsabilité de l'agent titulaire dont la présence est obligatoire pour assurer leur encadrement.

Enfin, soulignons que l'implication des personnels titulaires est une des conditions essentielles du succès de ces ouvertures élargies. En effet, ceux-ci ont, vis-à-vis des étudiants, un rôle fondamental à jouer, qui est celui d'un encadrement depuis la formation initiale jusqu'au suivi des travaux d'appoint demandés aux étudiants. Ces derniers ne remplacent pas le personnel en place, ils l'assistent en tant que personnel auxiliaire.

Ainsi, tous les niveaux de responsabilité doivent être, au préalable, clairement définis, depuis l'exercice du pouvoir de décision jusqu'à la mise en œuvre de l'opération, à l'encadrement des moniteurs et au suivi du travail exécuté.

PREMIÈRES PERSPECTIVES

Dans les villes universitaires, de nombreux étudiants ont déjà signé des contrats pour travailler dans une bibliothèque municipale ou universitaire, et cette pratique, qui n'est pas récente, s'est amplifiée à la suite de la disparition des emplois aidés (emplois jeunes, contrats emploi solidarité, etc.).

UN DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE ADAPTÉ

Depuis la fin de l'année 2007, le nouveau dispositif réglementaire, relayé par des mesures administratives, a considérablement simplifié la possibilité de recourir à ce type d'emploi.

Le décret¹⁰² rénovant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants fait tomber les nombreux obstacles qui entravaient précédemment les contrats de vacation des moniteurs, tout en fixant de nouvelles obligations favorables aux bénéficiaires. En effet, ce texte fixe les limites du volume horaire imposable à l'étudiant (670 à répartir sur 12 mois, soit un

102. Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

maximum de 15 heures par semaine), de sorte que les études n'en souffrent pas. Il autorise une durée de contrat de 12 mois et sa reconduction expresse jusqu'à 6 années. Il aligne enfin le taux de rémunération horaire sur celui du SMIC¹⁰³.

En contrepartie, il fixe à l'étudiant l'obligation :

- d'être inscrit dans un cycle d'étude pour la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'État, ou d'un concours d'entrée dans l'une des trois fonctions publiques ;
- de suivre avec assiduité les enseignements obligatoires ;
- de se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances.

Un autre texte est de nature à faciliter le règlement éventuel d'heures supplémentaires pour les personnels titulaires concernés par ces augmentations d'horaire d'ouverture. Il s'agit d'un décret¹⁰⁴ d'application de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Cette loi étend à l'ensemble des fonctionnaires, toutes catégories confondues, la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires tout en précisant que ces dernières sont entièrement défiscalisées.

UN CONTRAT CLAIR POUR LES ÉTUDIANTS

Le décret du 26 décembre 2007 fixe, dans ses grandes lignes les attendus d'un contrat à proposer à l'étudiant candidat à un emploi en bibliothèque universitaire. Il s'agit en effet d'un texte qui concerne plus particulièrement l'enseignement supérieur. Mais les préconisations et les règles qu'il énonce sont tout à fait transposables au cas de l'étudiant candidat à un emploi en bibliothèque municipale.

103. Le taux de rémunération horaire du SMIC s'élève actuellement à 8,63 €, c'est-à-dire à 12,50 € charges sociales comprises. Quant à la rémunération horaire d'un agent de sécurité qualifié ERP, elle s'élève à environ 22 €/heure TTC (chiffre communiqué par l'université de Reims Champagne-Ardenne).

104. Décret n° 2007-1430 du 4 octobre 2007 portant application aux agents publics de l'article 1^{er} de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, et dans la perspective d'une clarification des rôles au sein du service, il n'est sans doute pas inutile de préciser le cadre et le régime de travail à l'intérieur même de ce service. Il semble important de souligner que l'étudiant engagé par la bibliothèque y fournit un travail d'appoint qui s'exerce sous la responsabilité des professionnels. Il peut être intéressant de désigner, dans le texte du contrat, le grade ou le niveau de responsabilité de l'agent titulaire chargé de l'encadrer.

Pour que le contrat soit définitivement clair, il peut être nécessaire d'établir la liste des tâches qui lui seront prioritairement confiées.

Dans la mesure où toutes ces conditions sont remplies, la participation des étudiants à la vie de la bibliothèque, universitaire ou municipale, doit être déterminante pour une très sensible amélioration de l'accueil et du service rendu aux usagers.

En conclusion, on peut dire que le recours à l'emploi étudiant en bibliothèque est de nature à concilier deux enjeux importants pour l'avenir de la jeunesse et de sa formation au niveau supérieur : d'une part la mise en coïncidence des services d'accès à la documentation avec la disponibilité de celles et ceux qui en ont besoin ; d'autre part, l'amélioration de la condition des étudiants et, par là même un accroissement des chances de succès dans leurs études et un atout supplémentaire pour leur entrée dans la vie active. Tout à la fois acteurs et bénéficiaires de l'extension de l'ouverture des bibliothèques, les étudiants, tout en travaillant à leur propre réussite, constituent à coup sûr, un des éléments clés de la nécessaire amélioration de l'accueil des services chargés de la lecture publique et de la documentation universitaire.

3

POLITIQUE CULTURELLE ET BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES : POURQUOI FAIRE PLUS ? COMMENT FAIRE MIEUX ?

par Olivier
Tacheau

Force est de constater que l'action culturelle des bibliothèques universitaires françaises et l'idée même que les services communs de la documentation pourraient mener leur propre politique culturelle, fût-elle modeste mais bien intégrée à des politiques d'établissements ou de sites plus globales, demeurent à ce jour peu répandues¹⁰⁵.

Si l'animation culturelle reste en théorie séduisante et souhaitable pour beaucoup, les priorités documentaires ainsi que les moyens des établissements, déjà jugés insuffisants pour y faire face, rendent dans la pratique de telles préoccupations souvent impossibles voire illégitimes car considérées comme dispendieuses des deniers publics et de la force de travail des bibliothécaires, ces derniers n'hésitant cependant pas à considérer comme culturelle toute action sortant un peu des missions ordinaires de la bibliothèque (colloque, conférence, exposition...).

Pour décevant qu'il paraisse, ce constat n'est en rien étonnant car il découle d'un contexte historique particulier où la fonction culturelle des universités, et donc *a fortiori* de leurs bibliothèques, est longtemps demeurée subsidiaire et soumise aux seules individualités et volontés locales (Nancy, Grenoble, Dijon...), en dépit d'un cadre législatif plutôt attaché depuis 1968, en apparence du moins, à la reconnaissance et au développement du rôle et des missions culturels des universités.

En effet, si la loi relative aux libertés et responsabilités des universités¹⁰⁶ édicte « la diffusion de la culture » comme la quatrième mission de l'en-

105. Enquête ADBU réalisée par Jean Péchenart début 2007.

106. Loi Pécresse n° 2007-1199 du 10 août 2007.

seignement supérieur, ceci n'est pas nouveau puisque la loi Faure énonçait déjà que « les universités facilitent les activités culturelles » et « doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité¹⁰⁷ », missions complétées en 1984 par la loi Savary précisant que « le service public de l'enseignement supérieur contribue [...] à la réduction des inégalités sociales et culturelles¹⁰⁸ ».

À regarder de plus près le texte fondateur des services communs de la documentation de 1985¹⁰⁹, on constate également que ce dernier définit bien la culture comme une des principales missions de ces nouveaux services communs qui doivent « participer [...] aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement ». Vœu pieux ou simple affichage politique ? Toujours est-il que bien peu de BU sont aujourd'hui réellement engagées dans une politique culturelle ou, à défaut, dans des actions ponctuelles avec des moyens financiers et humains sinon conséquents du moins identifiés et pérennes qui s'appuieraient sur de véritables attendus à l'égard de leur(s) public(s).

CULTURE EN BU : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Sans nous perdre dans les méandres des controverses qui opposèrent au début des années quatre-vingt-dix une conception plutôt anthropologique et plurielle du champ culturel à une vision plus transcendante et monolithique de la culture (*i.e.* démocratie culturelle vs démocratisation culturelle), il convient cependant d'appréhender les diverses acceptions du terme communément utilisé de *culture*, et par extension d'action ou de politique culturelle, qui recouvrent des réalités très diverses au sein des bibliothèques universitaires.

107. Titre premier sur les missions de l'Université de la Loi Faure n° 68-978 du 12 novembre 1968.

108. Article 3 du titre premier de la Loi Savary n° 84-52 du 26 janvier 1984.

109. Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985.

On distinguera d'une part la mission de *culture générale* apparue avec les instructions de 1962 qui, en fondant les nouvelles bibliothèques inter-universitaires, recommandaient le développement par ces dernières d'une documentation séparée et orientée vers la lecture publique et les loisirs (romans, presse généraliste, bandes dessinées...). Cette politique se révèle encore aujourd'hui très prégnante dans les discours et les actes des professionnels et parfois même exclusive de toute autre action culturelle dans certaines BU.

D'autre part, on identifiera la *culture scientifique* liée à la médiation des savoirs et des connaissances. Généralisée à la fin des années soixante-dix dans un moment historique de questionnement sur les grands équilibres économiques, scientifiques et sociaux, elle s'incarne au travers de formes multiples : débats, conférences, expositions pédagogiques, actions de sensibilisation ou de vulgarisation pour les non spécialistes. S'apparentent par exemple aujourd'hui à cette forme d'intervention culturelle, la présentation et la valorisation des collections patrimoniales ou fonds spécialisés de la bibliothèque. C'est la plus grande part des activités en BU bien souvent abusivement identifiées comme action culturelle.

Enfin, on parlera du *champ culturel* comme l'ensemble des activités ayant trait à la production et à l'expression d'un langage artistique au sens large (arts plastiques, musique, théâtre, danse, cinéma...) et pouvant s'articuler autour de l'un de ces trois axes : la création, la diffusion et les pratiques. Cette conception particulière, et la moins répandue en BU, est le produit des politiques contractuelles entre l'État et les universités dans les années quatre-vingt-dix qui firent progressivement émerger des lignes politiques à partir d'actions récurrentes et soutenues par les missions et autres services culturels universitaires en plein essor dans cette même période.

Pour illustrer ces distinctions importantes, on considérera donc ici qu'une conférence d'un universitaire, que des ouvrages de la bibliothèque présentés sous vitrines, qu'une exposition sur le développement durable, que l'achat de romans ou le prêt de DVD ne sauraient s'apparenter ou consti-

tuer en soi une politique culturelle, nonobstant la valeur et l'intérêt de telles actions, à l'inverse d'une programmation musicale ou théâtrale, d'un festival de cinéma, d'un atelier d'écriture, d'un concours de nouvelles, d'un prix littéraire organisé par la bibliothèque, d'une exposition d'art contemporain ou d'une lecture par un poète de ses propres textes. C'est de cette approche liée au champ de la création artistique dont il sera ici question.

CULTURE EN BU : POUR QUOI FAIRE ?

C'est l'interrogation généralement opposée par les plus incrédules qui considèrent au mieux l'action culturelle en BU comme une pâle copie des offres déjà existantes dans l'environnement proche, au pire comme une manière déguisée de communiquer différemment, le fond n'étant qu'un prétexte, et de dévoyer la bibliothèque de ses buts premiers. Cette posture sceptique réduirait donc la bibliothèque universitaire à un outil uni-dimensionnel destiné au seul usage des collections « papier » et numériques : emprunter et/ou travailler sur place. Rien d'autre ?

Les arguments ne manquent cependant pas pour démontrer la nécessité de penser la BU comme un espace pluri-fonctionnel au sein duquel de multiples activités et usages peuvent coexister sans pour autant s'annuler les uns les autres, n'est-ce pas d'ailleurs le cas des bibliothèques publiques ? Nul ne peut ignorer non plus que la BU est parfois l'endroit ouvert, voire même le plus ouvert dans l'université, et gratuit, le plus fréquenté par les étudiants et qu'on se tromperait lourdement en pensant qu'une majorité d'entre eux se rend régulièrement dans les musées, les théâtres et les salles de concert¹¹⁰, sans parler de leur difficulté à découvrir, partager ou pratiquer une activité culturelle sur les campus.

110. Les enquêtes régulières de l'Observatoire de la vie étudiante sur les sorties culturelles des étudiants montrent que ces trois institutions arrivent toujours en dernier largement derrière le cinéma, le restaurant, la discothèque et même le stade.

D'où l'idée d'importer *in situ*, dans l'environnement quotidien des membres de la communauté universitaire, ce qu'ils ne vont pas chercher à l'extérieur pour créer une imprégnation dans un lieu familier, (re)connu, et une acculturation douce permettant une *désymbolisation* forte de la culture et une sensibilisation plus facile tant de l'usager-spectateur que de l'usager-acteur, car non prescriptive ou captive, à l'instar de l'ensemble de l'offre de la bibliothèque.

Donner du sens à la bibliothèque-lieu au moment où cette dernière tendrait à ne plus devenir qu'une salle de travail et où la bibliothèque-collection serait à réinventer, c'est justement lui redonner une forme d'attractivité « noble », et pas seulement en y mettant une cafétéria, ainsi qu'une légitimité homothétique à celle gagnée par l'université au cœur de la cité : une université « plurielle » dans la ville, une bibliothèque plus « culturelle » dans l'université actrice d'un nouveau rôle auprès des services impliqués dans la politique culturelle de l'établissement : mission culturelle, espaces culturels, CROUS, associations étudiantes...

L'ancrage de la bibliothèque dans les projets culturels de l'université permet ainsi la prise en compte des enjeux locaux et des logiques de participation qui seront de plus en plus contingentes à l'université autonomisée, au détriment des logiques d'individualisation sur le seul champ spécialisé, comme la documentation, et de coopération jusqu'à présent tournées vers l'extérieur. La culture s'avère donc le meilleur moyen de faire dialoguer la BU avec ses voisins proches dans l'université et dans la cité.

CULTURE EN BU : COMMENT FAIRE ?

Cinq étapes conditionnent la mise en œuvre et la réussite d'une politique culturelle en BU, aussi modeste fut-elle.

L'ÉTUDE DU TERRITOIRE

Tout d'abord, il convient d'étudier au préalable l'environnement culturel dans la sphère de proximité, au sein de l'université, puis à l'échelle du territoire local. Rien ne sert en effet de reproduire ce que les autres font

déjà dans l'établissement ou dans la cité, ni même d'essayer de leur faire concurrence, car le rôle de l'université, et *a fortiori* de ses bibliothèques, se joue dans la complémentarité et non dans l'opposition avec les institutions culturelles en place (théâtre, musée, salle de concert, centre d'art...). Cette étape consiste donc à identifier des « niches » et des actions particulières qui répondraient à un besoin, exprimé ou non, ou créeraient de nouveaux usages et des recours singuliers au fait artistique.

L'ANALYSE DES FORCES

En second lieu, l'analyse de l'existant se révèle indispensable pour identifier les atouts et les faiblesses de la bibliothèque universitaire sur le plan matériel, mais également humain. Quelles sont les potentialités des espaces d'une part : hall d'exposition, auditorium, salles insonorisées, ouverture le samedi ou en soirée, insertion dans le centre-ville... ? Quels sont, d'autre part, les personnels de la BU, ou de l'université, qui auraient une formation particulière, une expérience dans le domaine culturel, une inclination pour les arts ou une pratique culturelle qui pourraient être mobilisées dans leur champ professionnel ? Précisons que l'absence de tout atout apparent n'empêche en rien d'avoir une politique originale, un atelier d'écriture-lecture ne nécessitant par exemple pas des moyens exorbitants.

LES MOYENS

Point crucial du projet : une ligne budgétaire « culture » doit impérativement être fixée. L'attribution de moyens et leur inscription dans le temps sont en effet consubstantielles à toute politique, y compris culturelle, qui ne saurait exister sans cela sauf à n'être qu'une suite d'actions ou d'animations décidées sporadiquement et sans relations les unes aux autres. Par ailleurs, l'action culturelle ne peut faire l'économie d'un personnel dédié, à temps partiel s'il le faut, mais qui ne saurait être, comme bien souvent, le directeur ou le directeur-adjoint de la bibliothèque, cette mission finalement aussi « sérieuse » que les autres devant être le plus possible objectivée pour que le désir d'un seul devienne le projet de tous.

LA LISIBILITÉ

Le choix d'un ou plusieurs axes stratégiques définis à l'aune des possibilités matérielles et des moyens mis en œuvre est incontournable car il permet de donner une cohérence et une continuité au projet dans le temps. Il convient donc de clairement connaître les attendus et les limites de la politique culturelle mise en œuvre : *La diffusion* ? La bibliothèque s'appuiera par exemple sur une programmation d'expositions ou de concerts qu'elle pourra aussi bien organiser qu'accueillir. *La création* ? Dans ce cas, la bibliothèque se placera en situation de financeur ou de facilitateur de commandes particulières : artiste en résidence, étudiants impliqués dans un projet d'écriture ou de mise en scène, soutien à des projets innovants qui peuvent ou non être diffusés ensuite dans les murs de la BU. *Les pratiques* ? La bibliothèque se positionnera alors comme un catalyseur des pratiques culturelles de la communauté universitaire voire extra-universitaire. Directement, en mettant ses locaux ou ses moyens à disposition des usagers : salles de répétitions ou atelier pour les travaux, matériels prêtés, subventionnement des pratiques (cinéma, théâtre, concert), soit indirectement en hébergeant ou en organisant des opérations spéciales : concours photo, ateliers d'écriture, festival étudiant, prix des lecteurs...

LA VISIBILITÉ

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la visibilité des projets : en amont de ces derniers, pour leur garantir attractivité et audience, mais également en aval pour assurer le positionnement de la BU dans l'environnement culturel local (presse, médias et canaux internes de l'université). La question du choix des partenaires, ni trop gros ni trop petits, et de l'événementiel auquel la BU rattachera ou non son action est cruciale. Si la tentation d'externaliser ou de réduire les coûts de communication en s'appuyant sur des institutions « légitimes » ou sur l'agenda culturel national¹¹¹ est grande, cette option peut cependant amoindrir et diluer les actions de la bibliothèque.

111. Printemps des poètes, Lire en Fête, Fête de la science, Mois du Patrimoine, Semaine du film documentaire...

L'EXEMPLE ANGEVIN

Le SCD de l'université d'Angers s'implique dans l'action culturelle depuis une quinzaine d'années par le biais d'une programmation permanente d'expositions dans la galerie de sa bibliothèque centrale¹¹². Ces dernières années ont été marquées par une remise à plat de ces activités culturelles qui intégraient également jusqu'en 2002 des mini-concerts ou des rencontres littéraires, afin de définir les moyens affectés et les objectifs de ces actions.

Le budget désormais affecté correspond à 1 % du budget global du SCD (hors salaires) et une chargée de mission culturelle, de niveau ingénieur, a été recrutée sur ressources propres à 60 % pour réécrire le projet culturel et coordonner les actions. L'accent est clairement mis sur la diffusion et la création artistiques avec le montage de cinq expositions par an en continu, chacune d'une durée moyenne de deux mois. Les thématiques jusque-là orientées vers l'art contemporain ont été revues pour introduire une plus grande pluralité dans les supports (illustration, photographie, vidéos, installations...) et pour alterner les artistes confirmés avec les jeunes créateurs, par exemple juste sortis des Beaux-Arts. Un modèle économique moyen pour chaque exposition a été élaboré de la manière suivante :

- 500 € pour la communication (affiches et cartons) ;
- 500 € pour la diffusion des affiches dans le centre-ville ;
- 500 € pour les frais d'affranchissement et d'inauguration ;
- 1 000 € pour la régie du projet ;
- 1 500 € pour les frais spécifiques (ex : catalogue, droits d'auteurs...).

Soit 4 000 € auxquels peut venir s'ajouter un financement croisé d'un partenaire extérieur.

112. Plus de 80 expositions se sont tenues depuis 1996 dans cet espace spécialement conçu pour, lors de la construction du bâtiment : long de 80 m et large de 8 m avec une galerie supplémentaire de 50 m linéaires à l'étage.

Le SCD de l'université d'Angers bénéficie d'une notoriété locale patiemment construite auprès des Angevins et des décideurs culturels depuis le début de ses activités avec un fichier de plus de 500 personnes régulièrement conviées aux vernissages de ses expositions. Le maintien d'un niveau élevé d'exigence et de qualité de la programmation qui associe exclusivement des artistes professionnels montant à chaque fois un projet original et spécifique au lieu, fait de ce dernier un espace très convoité sur Angers. Cette position permet de construire des coopérations fortes avec les institutions culturelles locales comme l'artothèque, l'école supérieure des Beaux-Arts, le Musée d'art des Beaux-Arts et de créer des passerelles pour favoriser la mobilité des étudiants d'un lieu à l'autre.

S'il est difficile, voire incongru de chercher à savoir quelle part joue l'action culturelle dans la réussite des étudiants, on constate seulement que cette fonction est globalement plébiscitée par ces derniers qui vivent en quelque sorte, et pour une partie d'entre eux, au cœur de l'art durant toute leur scolarité, dans un lieu attractif et convivial. S'il était donné de parler d'une « réussite existentielle », on pourrait alors dire que les politiques culturelles des BU contribuent largement à l'édification du « savoir-être » des étudiants en leur offrant la possibilité tout à la fois de socialiser et d'individualiser leur singularité dans ce lieu libre et ouvert qu'est la bibliothèque universitaire et de mettre en perspective, et à distance, les savoirs et savoir-faire dispensés à l'Université.

DÉVELOPPER LA LECTURE ÉTUDIANTE OU LES *COMMON READINGS*

par Lucile Pellerin de la Vergne

S'inscrire à La Guardia Community College¹¹³ suppose d'accepter de lire un livre. Comme de nombreuses autres universités américaines, ce College public de la ville de New York propose à tous ses étudiants de 1^{re} année de lire le même livre. Au programme en 2007, *An Inconvenient Truth*¹¹⁴, d'Al Gore : 192 pages de textes et d'images, que chaque étudiant de 1^{re} année se voit offrir et doit lire. Depuis 2001, chaque année le livre change et le principe demeure, et chacun se félicite de ce programme. Mis en œuvre depuis le début des années deux-mille dans plus d'une centaine d'universités, les *Common Readings* ou expériences de lecture partagée, *Readings in Common Book* et autres *Summer Readings*, sont de véritables projets d'établissement, qui nécessitent une forte collaboration entre les différents acteurs de l'université. Ils s'inscrivent dans des politiques de formation et d'aide à la réussite des étudiants, et font souvent appel aux compétences des bibliothécaires. Ces *Common Readings* commencent à devenir un objet d'étude pour les sociologues américains : l'exemple américain décrypté permet d'envisager des projets similaires où les bibliothèques universitaires joueraient leur rôle de partenaires de la réussite des étudiants.

113. Voir le site Web < <http://www.lagcc.cuny.edu/> > (consulté le 14 mai 2008).

Le groupe Champagne-Ardenne de l'Association des bibliothécaires français a organisé en novembre 2007 un voyage d'étude à New York : la bibliothèque universitaire de La Guardia Community College, qui appartient au *City of New York University*, en a été une des étapes. Cette contribution est une des suites de ce voyage d'étude.

114. Gore Al, Jacquet Christophe. *Une vérité qui dérange : l'urgence climatique et ce que nous pouvons faire pour y remédier*. Paris, Éditions de la Martinière. Voir le site Web relatif au *Common Reading* 2007-2008 à La Guardia < <http://www.laguardia.edu/ctl/ait/earth2.htm> > (consulté le 14 mai 2008).

UNE EXPÉRIENCE DE LECTURE PARTAGÉE

Un article publié en janvier 2007 par Andi Twiton¹¹⁵ recense 130 universités américaines qui proposent aux étudiants une expérience de lecture partagée : le même livre, choisi par un comité, doit être lu pendant les vacances précédant l'entrée à l'université ou au cours de l'année universitaire. La grande majorité de ces programmes s'adresse aux *Freshmen*, étudiants de 1^{re} année, et permet dans la plupart des cas de valider des crédits pour obtenir leurs examens. Pendant les premières semaines dites d'orientation, ou dans certaines universités pendant toute la première année, groupes de discussions, animations et enseignements sont coordonnés autour du livre et des thèmes qu'il aborde.

Le *Common Book* s'inscrit dans le champ des *Learning Communities* mises en place dans nombre d'universités américaines pour favoriser l'intégration et la réussite des étudiants : il s'agit de créer des groupes d'étudiants autour de thématiques, de cursus ou même de lieu de résidence, et de développer des interactions entre les cours suivis par ces étudiants. L'idée clé est qu'un environnement social et culturel favorable facilite l'intégration, elle-même source de réussite¹¹⁶. À La Guardia Community College, le *Center for Learning and Teaching* a pour mission de « développer la recherche et les pratiques de pédagogie pour améliorer l'apprentissage des étudiants¹¹⁷ ». Au service des enseignants, ce service aide à coordonner les enseignements entre eux (thématiques communes à plusieurs cours, forums, groupes de discussion interdisciplinaires), forme les enseignants à des méthodes pédagogiques spécifiques (faire travailler les étudiants sur la communication orale, intégrer les outils informatiques de

115. Twiton Andi. *Common Reading Programs in Higher Education : a Patricia Lindell Scholarship research project*. [En ligne] < <http://gustavus.edu/academics/library/Pubs/Lindell2007.html> > (consulté le 14 mai 2008).

116. Cf. notamment l'article de Price Derek V. *Learning Communities and Student Success in postsecondary Education : a Background Paper*. Décembre 2005. [En ligne] < <http://www.mdrc.org/publications/418/full.pdf> > (consulté le 14 mai 2008).

117. *To explore issues of pedagogy and practice in order to advance student learning*. Cf. le site Web du service < <http://www.lagcc.cuny.edu/ctl/> > (consulté le 14 mai 2008).

type bureau virtuel, connaître les récentes méthodes d'apprentissage des sciences), et coordonne des projets pédagogiques comme le *Common Reading*.

L'objectif premier des *Common Readings* ne relève pas de la lecture, mais de la création de liens entre les étudiants eux-mêmes et entre les étudiants et leurs enseignants. Il s'agit ici de constituer des communautés, c'est-à-dire simplement de faire se rencontrer des étudiants et de leur donner le sentiment d'appartenir à un groupe, leur université. À La Guardia, les étudiants sont issus de plus de 160 pays différents, et nombre d'entre eux ne sont pas anglophones de naissance. Nombreux sont aussi les étudiants salariés, soutiens de famille. Le taux d'échec est important en première année, et l'un des objectifs de l'encadrement est d'encourager les étudiants en échec à se réinscrire pour passer le cap du premier semestre et poursuivre leurs études. Faire se rencontrer des étudiants si différents est un enjeu majeur d'intégration et de réussite aux examens. Le programme de *Common Reading* s'inscrit dans ce projet et a pour objectif affiché « d'exacerber le sentiment d'appartenir à un groupe¹¹⁸ ». Les étudiants sont répartis dans des groupes de discussion, sous l'autorité d'un enseignant ou d'un personnel de l'université. La lecture partagée y est l'occasion d'échanges et de rencontres, pour construire une expérience commune.

UNE ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Le second objectif, tout aussi important, relève de la formation intellectuelle : le livre est prétexte à rencontres, à discussions, à confrontation de points de vue. Cet objectif pédagogique est très présent dans les documents présentant des *Common Readings* comme dans tous les articles analysant leurs effets. La Guardia Community College envisage la lecture partagée comme une éducation à la citoyenneté, tant du point de vue de la méthode – analyse, argumentation, ouverture d'esprit – que de celui

118. *To establish a greater Sense of Community among Students*. Voir le site Web de présentation du projet *Common Reading* < <http://www.lagcc.cuny.edu/stuinfo/firstyear/commonreading.aspx> > (consulté le 14 mai 2008).

des contenus – livres à thème social ou historique : depuis 2000, des sujets comme l’holocauste, la pauvreté, la violence ont été abordés. Les compétences à acquérir pour un étudiant impliqué dans un *Common Reading* sont multiples : lire le livre, en parler à l’oral, argumenter, rédiger une synthèse, consulter le site Web du programme, chercher sur le catalogue de la bibliothèque les ouvrages cités dans ce même site Web, etc. Cette formation à la recherche documentaire, cet apprentissage de la lecture critique et de l’écriture sont cités comme autant d’objectifs secondaires. Voici quelques exemples de sujets proposés par des enseignants de La Guardia, à propos du livre d’Al Gore :

- Comparez le livre et le film, analysez comment le changement de support et de technique fait évoluer le message (proposé par un enseignant d’anglais) ;
- Retrouvez les ouvrages cités dans *Une vérité qui dérange*. Ce livre ne comporte pas de bibliographie en fin de volume. Niveau 1 : ouvrages cités explicitement et commentés. Niveau 2 : auteurs ou études cités rapidement (sujet proposé par un enseignant d’anglais) ;
- Calculez le coût environnemental d’une journée de fonctionnement courant de La Guardia, proposez des pistes pour le réduire (proposé par un enseignant de mathématiques) ;
- Quelle formule mathématique décrit la courbe du graphique de la page 49 ? À partir des informations contenues dans le tableau de la page 141, calculez le pourcentage d’accroissement de la désertification. Quelle est la cause de cette progression ? (proposé par un enseignant de sciences naturelles).

Tous sujets qui montrent que le livre est prétexte autant que texte. Les lectures partagées s’inscrivent donc dans un contexte pédagogique très spécifique. Elles ont comme les *Learning Communities* des objectifs de rassemblement et de formation, s’appuient souvent sur une expérience

de collaboration étendue entre enseignants, et offrent pour chaque discipline un large spectre d'objectifs pédagogiques.

La perception des *Common Readings* par ceux qui les vivent est plutôt favorable, voire très favorable. Sur les 130 universités interrogées par Andi Twiton, les deux tiers environ proposent cette lecture partagée depuis plus de trois ans, la majorité des enseignants ou étudiants interrogés dans le cadre d'une enquête de satisfaction trouve ce programme intéressant, et près de la majorité estime qu'il atteint ses objectifs. Les phrases « Une expérience de lecture partagée soude la communauté » et « Une expérience de lecture partagée permet aux étudiants de connaître différentes perspectives et opinions¹¹⁹ » sont parmi les dix opinions les plus répandues sur le *Common Reading* dans les campus concernés.

QUEL IMPACT SUR LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ?

Chacun connaît cependant le penchant de l'interviewé à l'optimisme, pourvu que la question soit bien posée : un projet pédagogique comme la lecture partagée a-t-elle un impact mesurable, et mesuré, sur la réussite des étudiants ? Le seul chiffre rencontré est celui de l'université de Miami, qui a mis en place un programme de lecture partagée en 1980 et l'évalue depuis 1988 : 60 % des étudiants concernés lisent le livre en entier, la grande majorité en lit au moins des extraits. Ce pourcentage est en augmentation depuis que des animations (rencontres avec l'auteur, débats, projections) sont organisées. Aucun article ne donne de chiffres d'impact sur la réussite des étudiants, mais certains affirment que les objectifs poursuivis (engagement personnel de l'étudiant dans la lecture, discussion avec ses camarades) sont autant de facteurs de réussite reconnus à l'université. Derek Price souligne dans son article sur l'impact des *Learning Communautés* dans leur ensemble que les étudiants qui en bénéficient ont des notes au moins équivalentes voire supérieures aux autres, que le taux de réinscription d'une année sur l'autre y est meilleur, et que les

119. *Having a common Reading builds Community et Having a common Reading gives Students a Chance to explore different Perspectives and Opinions*. Cf. Twiton, *op. cit.*

enquêtes de satisfaction décrivent des étudiants plus à l'aise dans l'environnement universitaire.

Sans doute, tout n'est pas si simple, et ces projets apportent leur lot de difficultés intrinsèques. Parmi les principales difficultés citées par les établissements interrogés par Andi Twiton : celle d'organiser la sélection du livre, d'impliquer les enseignants, et de faire lire les étudiants. Chacun des acteurs de l'université doit accepter de s'engager individuellement dans ce programme, et de collaborer avec les autres, grandeur et servitude du projet.

Sur le plan logistique, la tâche est lourde. La sélection est une étape délicate : livre récent, traitant de thèmes actuels, écrit par un auteur vivant qui puisse venir en parler, ni trop long ni trop court, bien écrit et accessible, ouvrant sur plusieurs disciplines... autant de critères à respecter. La répétition, source d'ennui, est aussi, semble-t-il, un écueil majeur. Proposer aux enseignants d'articuler leurs cours autour d'un thème unique, c'est prendre le risque de la redondance. Intégrer la lecture partagée aux enseignements de toute une année universitaire suppose de choisir un livre ouvrant de larges perspectives. La question budgétaire enfin est loin d'être négligeable : dans le modèle américain ces livres sont donnés et non prêtés aux étudiants. Il semble difficile, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des bibliothèques universitaires françaises, de financer sur leurs budgets l'acquisition d'autant de livres qu'il y a d'étudiants en L1, surtout si ces livres ne se retrouvent pas ensuite sur les étagères de la BU. À l'université de Reims Champagne-Ardenne, offrir *Une vérité qui dérange* d'Al Gore aux 6 000 étudiants de L1 coûterait 129 675 €, déduction faite des 9 % de réduction accordés aux bibliothèques. Une somme équivalente à 50 % du budget monographies du SCD en 2008. Envisager un tel projet suppose donc de le doter d'un budget propre, renouvelé chaque année.

LA BIBLIOTHÈQUE AU CŒUR D'UNE PÉDAGOGIE COLLABORATIVE

Pour les bibliothécaires, ces lectures partagées ont une saveur particulière, car, comme leurs bibliothèques, elles s'organisent autour d'un livre. Même si la lecture n'est qu'un prétexte, même si la recherche documentaire n'est qu'un objectif secondaire, les *Common Readings* placent le livre, le texte, la lecture au cœur du projet, et peuvent donner à la bibliothèque un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une pédagogie collaborative.

En participant à une lecture partagée, la bibliothèque est dans le cadre de ses missions de constitution de collections (sélection, acquisition, élaboration de bibliographie, enrichissement de site Web thématique) et de formation des usagers à la recherche documentaire. Les compétences requises pour participer au choix d'un livre, constituer des bibliographies, aider à faire une recherche documentaire sont bien celles des bibliothécaires. Dans un programme de lecture partagée, le rôle du bibliothécaire est à inventer selon le contexte local, mais des tendances fortes se dessinent dans l'exemple américain.

Dans tous les *Common Readings* rencontrés, la bibliothèque est partie prenante de ce projet construit autour du livre : service organisateur dans 8 établissements sur les 130 interrogés par Andi Twiton, elle voit presque partout ses bibliothécaires impliqués dans le choix du livre, l'organisation des groupes de discussion, ou la préparation de documents destinés aux étudiants ou aux enseignants. À La Guardia, les bibliothécaires fournissent chaque année une partie des contenus documentaires du site Web relatif au *Common Reading* : présentation du livre, du film et de l'auteur ; bibliographies sur les thèmes traités dans le livre ; liens vers le catalogue de la bibliothèque pour voir la disponibilité des exemplaires. Un article paru en janvier 2007¹²⁰ décrit précisément pour quatre universités le rôle

120. Boof Colleen *et al.* « Building uncommon Community with a common Book : the Role of Librarians as Collaborators and Contributors to Campus Reading Programs ». *Research Strategies*, 2007, n° 20, p. 271-183.

des bibliothécaires dans les programmes de lecture partagée. À Greenfield Community College, la bibliothèque est l'initiateur et le pilote du projet. Elle invite les enseignants et personnalités extérieures à participer au comité de sélection, gère les achats des exemplaires à destination des étudiants, enrichit le site Web et met à disposition les contributions des enseignants. À Bowling Green State University, un poste de bibliothécaire, le *First-Year Experience Librarian* est chargé de coordonner pour la bibliothèque toutes les initiatives à destination des étudiants de première année mises en place dans l'université. Il pilote notamment le *Common Reading*. Dans les deux autres universités décrites, Spokane Falls Community College et Appalachian State University, les bibliothécaires ont monté une exposition sur la guerre du Vietnam, accompagné des enseignants dans leurs recherches documentaires, et développé l'intégration de la formation à la recherche documentaire dans les enseignements courants.

L'expérience *One Book, One Community* menée en 2003 à Winston-Salem State University n'a pas fait augmenter le nombre d'emprunts à la bibliothèque, mais celui des demandes de renseignements aux banques : la politique volontaire de participation au projet a permis aux bibliothécaires de faire connaître et reconnaître leur savoir-faire documentaire à la communauté universitaire. L'objectif qualifié plus haut de secondaire, la formation à la recherche documentaire, est un enjeu majeur pour les bibliothécaires. Quand *Google* semble rendre tous les contenus accessibles en un clic, quand *Wikipédia* offre un savoir encyclopédique immédiat et facile à copier-coller, amener les étudiants au bureau de renseignement est déjà une étape vers leur apprentissage de la recherche d'information.

C'est donc bien toute la palette de leur savoir-faire professionnel que les bibliothécaires peuvent utiliser dans un programme de lecture partagée : expertise pour la sélection, gestion de commandes en grandes quantités, élaboration de bibliographie, formation à la recherche documentaire. Le *Common Reading* est un projet autour du livre, il est aussi l'occasion de donner à la bibliothèque une forte visibilité.

Les *Common Readings* sont très répandus dans les universités américaines, où ils participent à l'intégration, à la formation et à la réussite des

étudiants de première année. L'ampleur d'un tel projet suppose un investissement important de la part des porteurs de projet, et même si l'impact positif sur la réussite des étudiants n'est pas chiffré, ces lectures partagées vont pour tous dans le sens de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'effort du travail individuel et de la confrontation aux idées d'autrui.

La participation de la bibliothèque au programme est toujours présentée sous un jour favorable, et les bibliothécaires sont reconnus pour leurs compétences logistiques en la matière. Mais cette participation effective et visible pose surtout la bibliothèque en partenaire de la formation des étudiants, de l'innovation pédagogique, de la collaboration entre services dans le cadre d'un projet d'établissement. En ces temps de réforme et de réflexion sur la réussite étudiante, proposer un projet de *Common Reading* en conseil des études et de la vie universitaire est sans doute une piste intéressante pour nourrir la discussion sur l'accompagnement des étudiants et le rôle de la bibliothèque, partenaire de la réussite de tous.

MÉMENTO*par Carine Elbekri-Dinoird*

Alain Coulon démontrait l'efficacité des enseignements de méthodologie documentaire dans la réussite des étudiants par le suivi des résultats de deux cohortes d'étudiants de l'université de Paris 8 en 1993 et 1999 : « L'enseignement de la méthodologie documentaire permet au sujet de réaliser de façon compétente les trois opérations fondamentales de tout apprentissage intellectuel, qui sont penser, classer et catégoriser¹²¹ ». Les bibliothèques contribuent à modifier le rapport au savoir et favorisent pour les étudiants la constitution de leur propre documentation et savoir-faire documentaires. S'intégrer dans les programmes de formation, adapter les politiques documentaires et les services aux étudiants, les mettre au cœur de nos projets de service, ne fera que renforcer le rôle légitime des bibliothèques dans l'aide à la réussite. Pour le faire, nous devons travailler dans le cadre de nouveaux partenariats, et renforcer les liens avec les principaux prescripteurs que sont les enseignants-chercheurs. L'usage des nouvelles technologies de l'information et de l'enseignement remet en cause beaucoup de nos habitudes de travail. Mais si les supports de la documentation changent et se modifient, le rôle de médiation des bibliothèques s'en trouve renforcé. La bibliothèque doit être reconnue comme un partenaire essentiel de la réussite des étudiants.

Favoriser la réussite des étudiants est un projet d'établissement qui se décline en de multiples items. Chaque bibliothèque pourra choisir d'orienter son action sur tel ou tel point en fonction des circonstances, du contexte et de son environnement. Voici un récapitulatif des processus à mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif.

1. Définir les objectifs de réussite

1. Que donnez-vous comme missions à votre bibliothèque dans le cadre de la vie étudiante ?

121. *Op. cit.*

2. Participez-vous au projet de l'établissement en matière de vie étudiante ?
3. Le plan pour la réussite étudiante a-t-il fait l'objet de débats au sein de votre établissement ?
4. Comment interprétez-vous vos propres projets en matière de soutien à la pédagogie ?

II. Développer de nouveaux lieux et de nouveaux services

Nouvelles constructions, réaménagements de locaux :

1. Le programme doit inscrire précisément les objectifs attendus en relation avec la vie étudiante ;
2. Étudier l'environnement de votre institution et établir la liste des services qui peuvent être pris en charge par la bibliothèque et comment ils apportent une plus-value au service bibliothèque (contribution à la pédagogie, facilité d'accès à la documentation sous toutes ses formes, convivialité, ouverture large des services...) ;
3. Favoriser de nouveaux partenariats en terme de service, notamment en matière de TICE ;
4. Valoriser la fonction d'accueil et d'assistance à la recherche au sein même des bâtiments.

Projet de lecture partagée et développement de la lecture étudiante :

1. Définir les objectifs du projet, les étudiants et enseignants concernés ;
2. Budgétiser l'opération et la faire valider par les instances universitaires (CEVU) ;
3. Trouver des partenariats (ville, région, DRAC...) ;
4. Définir les critères de sélection du livre ;
5. Constituer le comité de sélection, organiser ses travaux ;
6. Proclamer le choix du livre, le diffuser, le faire lire ;
7. Encourager et développer cette lecture par la participation active de l'encadrement enseignant et administratif : cours, conférences, site Web, etc. ;
8. Évaluer le dispositif.

Pratiques culturelles :

1. Définir les objectifs des programmations à mettre en œuvre et être convaincu de leur utilité ;
2. S'intégrer lorsqu'elle existe dans la programmation des services d'action culturelle ;
3. Valoriser les actions étudiantes ;
4. Favoriser le partenariat avec les institutions culturelles locales ;
5. Définir un budget.

Extension des horaires d'ouverture :

1. Définir les objectifs en fonction des besoins exprimés des usagers ;
2. Étudier les modes de vie des étudiants (proximité d'autres services CROUS, restauration et logement universitaires) ;
3. Tenir compte des éléments de contexte (environnement : campus de périphérie ou centre-ville, vie étudiante) ;
4. Étudier la possibilité de partenariat (ville/université, université/université...) ;
5. Établir les possibilités d'extension ;
6. Budgétiser ;
7. Assurer l'ensemble des conditions de sécurité pour les personnels et les usagers ;
8. Étudier la possibilité d'ouverture de services (prêt, informatique, renseignements...).

III. Aider les étudiants les plus fragiles

Des actions particulières peuvent être mises en œuvre pour accompagner les étudiants les plus en difficulté. C'est le cas des opérations mises en place dans le cadre de l'orientation active avec des formations de soutien. Les bibliothèques ont toute leur place dans ces dispositifs.

IV. Former les usagers

1. Inscrire les formations dans l'offre de formation de votre institution ;
2. Organiser la validation de cette formation avec les interlocuteurs universitaires ;

3. S'appuyer sur les nouvelles technologies pour toucher le plus grand nombre ;
4. S'appuyer sur les processus de validation, type certification, pour renforcer l'efficacité et la visibilité des processus ;
5. Prévoir la composition d'une équipe pédagogique dynamique et volontaire ;
6. Renforcer cette équipe par d'éventuels recrutements de tuteurs ;
7. Prévoir l'organisation des espaces et des emplois du temps ;
8. Évaluer.

v. développer une culture de partenariat

1. Pour l'ensemble des projets à mettre en œuvre : mettre en place une logique de partenariat ;
2. Penser à la contractualisation de ces partenariats afin de les pérenniser ;
3. Renforcer l'image de la bibliothèque comme un partenaire de choix ;
4. Renforcer la communication autour des projets mis en œuvre ;
5. Trouver des budgets complémentaires ;
6. Porter attention à qui fait quoi. Les rôles de chacun des partenaires doivent être bien définis en amont des projets.

vi. développer et organiser le développement des collections en fonction des besoins des usagers

1. Garder à l'esprit que l'ensemble des actions entreprises n'a de sens qu'en s'appuyant sur une collection adaptée aux usagers ;
2. La politique documentaire elle-même doit s'appuyer sur une charte documentaire et un plan de développement des collections décidant clairement des objectifs à atteindre pour les étudiants ;
3. La réussite des étudiants passera inévitablement par la prescription d'indications de lecture précises et validées, par le développement de leur autonomie et de leur vigilance dans les recherches documentaires et dans le choix des documents à étudier.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARL

Association of research library

ACRL

Association of college and research library

ADBU

Association des directeurs des bibliothèques universitaires et des personnels de direction et de documentation

ASIBU

Application statistique interactive des Bibliothèques universitaires

ATER

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

AUP

Année universitaire préparatoire

BNF

Bibliothèque nationale de France

BSB

Bayerische Staatsbibliothek

BU

Bibliothèque universitaire

C2i

Certificat informatique et Internet

CADIST

Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

CAPES

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAUL

Council of australian universities librarians

CEVU

Conseil des études de la vie universitaire

CHU

Centre hospitalier et universitaire

CIBER

Centre for information evaluation and behaviour

CISMeF

Catalogue et index des sites médicaux francophones

CM

Cours magistral

CPU

Conférence des présidents d'universités

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CROUS

Centre régionale des œuvres
universitaires scolaires

CUNY

City university of New York

DCEM

Deuxième cycle des études médicales

DFG

Deutsche Forschungsgemeinschaft

DMP

Dossier médical personnel

DRAC

Direction régionale des affaires
culturelles

ECN

Examen classant national

ECTS

European credit transfer system

ERP

Établissement recevant du public

ESGBU

Enquête statistique générale auprès des
services documentaires de
l'enseignement supérieur

FIS

Fachinformationssystem

HIS

Hochschul-Informationssystem

HON

Health on net

HTML

Hypertext markup language

IOUPI

Incorrect, ordinaire, usé, périmé,
inapproprié

IRIDOC

Initiation à la recherche d'information
et à la documentation

IUT

Institut universitaire de formation

L1

Licence 1^{re} année

L2

Licence 2^e année

LBS

Lehrbuchsammlung

LMD

Licence Master Doctorat

LOTSE

*Library online tour and self-paced
education*

MEDEF

Mouvement des entreprises de France

MesH

Medical subject headings

OCM

Objet de connaissance multimédia

OPAC*Online public access catalogue***PCEM**

Premier cycle des études médicales

PDC

Plan de développement de collections

PEB

Prêt entre bibliothèques

PIMESPPôle d'information médicale, d'évaluation
et de santé publique**PRACTICE**Service d'aide à la maîtrise des outils
TICE**QCM**

Questionnaire à choix multiples

RDA

République démocratique allemande

SCD

Service commun de la documentation

SDTICSous-direction des technologies de
l'information et de la communication
pour l'enseignement**SIGB**Système intégré de gestion de
bibliothèque**SIH**

Système d'information hospitalier

SMICSalaire minimum interprofessionnel de
croissance**SPIRAL**Serveur pédagogique interactif de
ressources d'apprentissage**SSG***Sondersammelgebiete***STAPS**Sciences et techniques des activités
physiques et sportives**SUB***Staats- und Universitätsbibliothek***SUDOC**

Système universitaire de documentation

TD

Travaux dirigés

TICTechnologies de l'information et de la
communication**TICE**Techniques de l'information et de la
communication pour l'enseignement**TP**

Travaux pratiques

UB-LMB*Universitätsbibliothek Kassel -
Landesbibliothek und Murhardsche
Bibliothek der Stadt Kassel*

UE

Unité d'enseignement

UET

Unité d'enseignement transversale

UFR

Unité de formation et de recherche

UMVF

Université médicale virtuelle
francophone

UPJV

Université de Picardie Jules Verne

URCA

Université de Reims Champagne-
Ardenne

GLOSSAIRE

Approval plan

L'*approval plan* est un accord selon lequel un fournisseur s'engage à livrer à une bibliothèque la documentation correspondant à un ensemble de critères documentaires préalablement fixés : niveau, éditeur, langue de publication, etc. Voir l'exemple des bibliothèques de l'université de Hong-Kong. [En ligne] < <http://www.lib.hku.hk/cd/approval/index.html> > (consulté le 13 février 2009)

Charte documentaire

Document public destiné à faire connaître aux usagers les grands principes de constitution des collections adoptés par la bibliothèque qu'ils fréquentent.

College

Le système d'enseignement supérieur américain se caractérise par une très grande diversité tant du point de vue des programmes proposés que de la nature des établissements d'enseignement. L'une de ses composantes est le Community College. Il regroupe une grande variété de formations au sein d'un même établissement. Il offre des formations de niveau bac+2 tant dans les matières générales que dans les matières techniques et pratique une politique d'accès libre. Il joue également un rôle fondamental dans la formation continue et la remise à niveau.

Conspectus

La méthode du Conspectus consiste à représenter l'état et le développement en cours d'un segment de collection, au regard d'un objectif préalablement déterminé. Il fournit au gestionnaire de la collection un instrument de contrôle du niveau de l'information.

Curriculum

Principe pédagogique d'origine anglo-saxonne qui gouverne la sélection des matières enseignées et les relations interdisciplinaires. C'est le passage d'un enseignement qui traite les matières en profondeur indépendamment les unes des autres à un enseignement qui privilégie la largeur du champ sur la base d'un partage et d'une coopération entre enseignants. Par exemple, l'enseignement des techniques de communication fait partie intégrante du *curriculum* des facultés de médecine nord-américaines.

CRÉDOC

Le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie est un organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale. Depuis sa création, il y a maintenant plus de 50 ans, le CRÉDOC analyse et anticipe le comportement des individus dans leurs multiples dimensions : consommateurs, agents de l'entreprise, acteurs de la vie sociale.

Deutsche Forschungsgemeinschaft

Organisme public indépendant dont le rôle est de soutenir les projets des institutions allemandes dans le domaine de la recherche, de l'information scientifique et de l'éducation.

Hochschul-informations-System

Fondé en 1969 par la Fondation Volkswagen, rattaché et financé par l'État fédéral et les régions depuis 1975, le HIS est un organe dont le rôle est de conseiller les collectivités dans leurs politiques d'enseignement supérieur. Il émet des recommandations qui servent de base de travail et d'orientations au l'État fédéral et aux régions au moment de prendre des décisions politiques et financières.

Learning library

Bibliothèque mettant en condition d'apprendre en s'appuyant sur la pédagogie de projet.

Lehrbuchsammlung

Collections de manuels dans les bibliothèques universitaires allemandes.

LibQUAL

Ensemble d'outils offerts aux bibliothèques désireuses de solliciter, de suivre l'évolution, de comprendre et d'agir sur les opinions émises par leurs usagers sur la qualité des services reçus. Cet ensemble d'outils est offert aux bibliothèques par l'Association of Research Libraries. L'élément principal du programme est constitué d'un sondage Web testé de façon rigoureuse et accompagné de formations visant à aider les bibliothèques à évaluer et à améliorer leurs services, à changer

la culture organisationnelle et à faire la promotion de la bibliothèque.

Orientation active

L'orientation active est une démarche de conseil et d'accompagnement individualisée du lycéen futur étudiant à l'université. La réussite des étudiants implique que les lycéens puissent choisir la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts.

Pédagogie de projet

Forme de pédagogie active dans laquelle l'étudiant est associé de manière contractuelle à l'élaboration de ses savoirs. Elle permet d'apprendre à travers la réalisation d'une production concrète.

Plan de développement des collections

Adaptation de la charte documentaire de la bibliothèque comprenant un programme annuel très concret proposant des répartitions budgétaires, des échéanciers, des objectifs d'acquisition et un état de l'existant précis et chiffré des collections et de leurs usages (prêts, taux de rotation...).

Référentiel

Répertoire de toutes les compétences que doivent acquérir les apprenants dans un domaine donné.

Sondersammelgebiete

Soutenu financièrement par la deutsche Forschungsgemeinschaft, ce système d'acquisitions collaboratif fut mis en place en 1945 pour réparer les dommages de guerre. La centaine de SSG thématiques est répartie entre une vingtaine de biblio-

thèques dans toute l'Allemagne. Chaque institution a pour mission d'atteindre l'exhaustivité dans son domaine, de satisfaire les besoins documentaires de la recherche de haut niveau, et d'assurer l'archivage pérenne de sa collection et sa valorisation électronique grâce au portail de recherche collaboratif Vascoda < <http://www.vascoda.de/> >. Les collections d'un SSG sont mises à la disposition des autres établissements via le prêt entre bibliothèques. Elles ont inspiré les CADIST français.

Taux de rotation

Ce taux correspond au nombre de prêts dans l'année écoulée divisé par le nombre total de documents.

Teaching library

Bibliothèque donnant les moyens d'apprendre.

Université médicale virtuelle francophone

Cette fédération d'établissements d'enseignement supérieur (33 à ce jour) a pour mission de mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement de la médecine en formations initiale et continue. Cette université virtuelle est en outre un centre de ressources interactif dans le domaine de la santé, en même temps qu'elle a vocation à constituer tant un centre d'information et de prévention pour le public, que de diffusion et de promotion de la science médicale française dans le monde.

Wiki

Système de gestion de contenu de site Web rendant ses pages Web librement modifiables par tous les visiteurs y étant autorisés. Les Wikis sont utilisés pour faciliter l'écriture collaborative de documents avec un minimum de contraintes. Ils ont été inventés en 1995 par Ward Cunningham, pour une section d'un site sur la programmation informatique qu'il a appelée *WikiWikiWeb*.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie veut donner quelques pistes de lecture permettant d'aller plus loin dans la réflexion. De nombreuses références, complémentaires, sont citées en note dans le corps de l'ouvrage.

généralités

+++++

Coulon Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire.* Paris, Economica : Anthropos, 2005.

Lahire Bernard. *Les manières d'étudier : enquête 1994.* Paris, La Documentation française, 1996.

Price Derek V. *Learning Communities and Student Success in postsecondary Education : a Background Paper.* Décembre 2005. [En ligne] < <http://www.mdrc.org/publications/418/full.pdf> > (consulté le 14 mai 2008).

Wells Jennifer. « The Influence of Library Usage on undergraduate academic Success », *Australian academic and Research Libraries*, 46, 1995.

Wauquiez Laurent. « Les aides aux étudiants : les conditions de la vie étudiante : comment relancer l'ascenseur social ? ». *Rapport de la mission parlementaire.* Paris, 2006.

innovations pédagogiques

+++++

Arnaud Michel (dir.). *Pédagogie en ligne, méthodes et outils.* Paris, Educaweb, 2007.

Arnaud Paul. « Mieux enseigner ? Moins de paroles et plus de livres. » In : *Les étudiants et la lecture*, Fraisse E. (dir.). Paris, P.U.F. 1993.

Barthet Émilie, Church Amélie, Dailland Françoise. *Le lien discipline et formation à la maîtrise de l'information (l'exemple de la médecine).* Mémoire de recherche du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2006.

Bérail Laurent. *Le travail des étudiants.* Rapport présenté au Conseil économique et social. Paris, Conseil économique et social, 2007.

Delacroix Jérôme. *Les Wikis : espaces de l'intelligence collective.* Paris, M2 Éd., 2005.

Denecker Claire. *Les compétences documentaires : des processus mentaux à l'utilisation de l'information.* Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2002.

Dühlmeier Katja. *Die Evaluation von Sondersammelgebieten : theoretische Modelle, Ansätze in der Praxis.* Berlin, Institut für Bibliotheks- und

Informationswissenschaft der Humboldt-Universität zu Berlin, 2007 (Berliner Handreichungen zur Bibliotheks- und Informationswissenschaft, Heft 187). < http://webdoc.sub.gwdg.de/ebook/serien/aw/Berliner_Handreichungen/187.pdf > (consulté le 13 février 2009)

Griebel Rolf. *Etatbedarf universitärer Bibliothekssysteme. Ein Modell zur Sicherung der Literatur- und Informationsversorgung an den Universitäten.* Frankfurt-am-Main, Klostermann, 2002.

Houdyshell Mara L. « Navigating the library : what students (and faculty) need to know », *College teaching*, n° 51-2, 2003.

Kessen Kathrin. *Kooperation zwischen wissenschaftlichen und öffentlichen Bibliotheken in Deutschland.* Köln, Fachhochschul. Master's thesis, 2007.

Leach Guy J., Sugarman Tammy S. « Play to win ! Using Games in Library Instruction to enhance Student Learning ». *Research Strategies*, n° 20, 2006.

Mittermeyer Diane, Quirion Diane. *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant en 1^{er} cycle dans les universités québécoises.* Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2003.

Raynal Françoise, Rieuner Alain. *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés : apprentissages, formation, psychologie cognitive.* Issy les Moulineaux, ESF, 2007.

Rockenbach Susanne. *Neugier und Zweifel – Informationskompetenz anders !* Communication tenue le 26 septembre 2007 lors du troisième colloque professionnel « *Die lernende Bibliothek/La biblioteca aprende* ». Universität Innsbruck, 25-27 septembre 2007.

Romainville Marc. « Esquisse d'une didactique universitaire », *Revue francophone de gestion*, 2004.

Wissenshungrig – Informationskompetenz für Oberstufenschülerinnen und -schüler. Kooperation der Stadtbibliothek und der Universitätsbibliothek Kassel, Communication tenue le 22 mars 2007 lors du 3. *Leipziger Kongress für Information und Bibliothek : Information und Ethik.*

< <https://kobra.bibliothek.uni-kassel.de/bitstream/urn:nbn:de:hebis:34-2007041817726/1/RockenbachVortragstextLeipzig07.pdf> > (consulté le 13 février 2009)
< <https://kobra.bibliothek.uni-kassel.de/bitstream/urn:nbn:de:hebis:34-2007100519309/1/VortragRockenbach.pdf> > (consulté le 13 février 2009)

Rockman Ilene F. « Strengthening connections between information literacy, general education and assessment efforts », *Library trends*, n° 51-2, 2002.

Todd Ross J. « Bibliothécaire scolaire comme enseignant : résultats de l'apprentissage et évidence dérivée de la pratique ». 68th IFLA Council and general Conference, August 12-24, 2002.

Politiques documentaire

Brauns Angelika. *Bestandsaufbau und Erwerbungspolitik an US-amerikanischen Universitätsbibliotheken : der Einsatz von Approval Plans am Beispiel der Earl Gregg Swem Library (Williamsburg, Virginia).* Berlin, Institut für Bibliotheks- und Informationswissenschaft der Humboldt-Universität zu Berlin, 2007 (Berliner Handreichungen zur Bibliotheks- und Informationswissenschaft, Heft 216).
< http://webdoc.sub.gwdg.de/ebook/serien/aw/Berliner_Handreichungen/216.pdf >
(consulté le 13 février 2009)

Bennett Linda, Landoni Monica. « E-Books in Academic Library », *The Electronic library*, vol. 3, n° 1, 2005.

Calenge Bertrand. *Les politiques d'acquisitions.* Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

Calenge Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

Gernot Gabel. « Les bibliothèques universitaires allemandes : les enjeux actuels », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 2.

Gernot Gabel. « Les bibliothèques universitaires allemandes » in : *Les bibliothèques dans l'Université*, Renoult Daniel (dir.). Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

La rentrée universitaire 2007-2008. Document du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. [En ligne]
< <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres-clefs-rentree-2007.pdf> >

Umlauf Konrad. *German Academic Libraries.* New York, Dekker, 2004.

vie étudiante

Bennet Scott, Demas Sam, Freeman Geoffrey T. *Library as space : Rethinking roles, rethinking Space*. Washington DC, Council on library and information resources, 2005.

< <http://www.clir.org/pubs/abstarct/publ29abst.html> > (consulté le 5 mai 2008)

Boof Colleen et al. « Building uncommon Community with a common Book : the Role of Librarians as Collaborators and Contributors to Campus Reading Programs ». *Research Strategies*, n° 20, 2006.

Ferguson Mickael. « Creating Common Ground : Common Reading and the First Year of College », *Peer Review*, vol. 8, n° 3, 2006.

< http://www.aacu.org/peerreview/pr-su06/pr-su06_analysis2.cfm > (consulté le 14 mai 2008).

Fister Barbara. « One book, one campus : exploring common reading programs », *E-Source for College Transitions*, vol. 5, n° 1, 2007.

< [http://nrc.fye.sc.edu/esource/4\(1\).pdf](http://nrc.fye.sc.edu/esource/4(1).pdf) > (consulté le 14 mai 2008).

Gracie Jr. et al. « Summer reading and an intellectual community ». *Liberal Education*, vol. 83, Issue 4, 1997.

< <http://web.ebscohost.com/ehost/detail?vid=1&hid=112&sid=e518eedd-91d3-4d65-96d9-c1662c4ae437%40sessionmgr104> > (consulté le 14 mai 2008).

Laufgraben J.L. *Common Reading Programs : Going Beyond the Book*. Columbia, University of South Carolina, National Resource Center for the First-Year Experience and Students in Transition, 2006.

Perrin Georges. *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur*. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, 2007.

Perrin Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : propositions pour une extension des horaires d'ouverture*. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et à Madame la ministre de la Culture et de la communication. Paris, 2008.

Rodney Mae L. « Building community partnerships : the "One Book, One Community" experience », *College and Resarch Libraries News*, vol. 65, n° 3, 2004.
< <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlpubs/crlnews/backissues2004/march04/communitypartnerships.cfm> > (consulté le 14 mai 2008)

Samson Sue, Oelz Earling. « The Academic library as a Full-Service Information center », *The Journal of Academic Librarianaship*, vol. 31, n° 4, 2005.

Sinclair Bryan. *Commons 2.0 : library space designed for collaborative learning.*

< <http://connect.educause.edu/Library/EDUCAUSE+Quarterly> > (consulté le 5 mai 2008)

Straus Marie. « Learning College Initiative : Implementing a Common Book at your College ». *Houston Community College*, reports 2002.

< <http://www.eric.ed.gov> >, ED467777 (consulté le 14 mai 2008)

Twiton Andi. « Common Reading Programs in Higher Education : a Patricia Lindell Scholarship research project ».

< <http://gustavus.edu/academics/library/Pubs/Lindell2007.html> > (consulté le 14 mai 2008)

Verführung zu Leben und Lernen in der Bibliothek. Die Idea Stores in London und die UB-LMB Kassel, 2004.

< https://kobra.bibliothek.uni-kassel.de/bitstream/urn:nbn:de:hebis:34-2005071487/1/ra7001_UB.pdf > (consulté le 13 février 2009)

On consultera également avec intérêt les sites suivants :

Plan pour la réussite en Licence

< <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/videos-objectifs-et-financement-du-plan-reussite-en-licence.html> > (consulté le 13 juin 2008)

Observatoire de la vie étudiante

< <http://www.ove-national.education.fr> > Publie tous les trois ans les résultats de son enquête sur les conditions de vie des étudiants.

Centre d'études et de recherche sur les qualifications

< <http://www.cerq.fr> > Notamment le document intitulé *Quand l'école est finie... 2001-2004. Premiers pas dans la vie active de la génération 2001*. Marseille, 2005. Un chapitre de ce rapport d'étude est consacré aux expériences de travail en cours d'études.

Université de Montréal

< <http://www.bib.umontreal.ca/CI/cursus/medecine.htm> > (consulté le 13 juin 2008)

Université d'Ottawa

< <http://www.biblio.uottawa.ca/content-page.php?g=fr&s=rgn&c=srv-biblio> > (consulté le 13 juin 2008)

Secrétariat d'édition :
Silvia Ceccani

Mise en page :
Alexandre Bocquier

Conception graphique :
atelier Perluette, 69001 Lyon
www.perluette-atelier.com

Achevé d'imprimer
en avril 2009
par l'imprimerie forézienne

Dépôt légal :
1^{er} semestre 2009



LA BOÎTE À OUTILS

FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

+++++

Face aux bouleversements profonds qui affectent les techniques d'apprentissage, les méthodes de travail, le style de vie des jeunes et l'offre documentaire elle-même, cet ouvrage ouvre des pistes et montre, à travers des exemples concrets, comment les bibliothèques peuvent être des partenaires actifs et incontournables pour favoriser la réussite des étudiants. La présentation de formations innovantes, de réalisations réussies, d'expérimentations en cours en France mais aussi à l'étranger ouvre de nouvelles perspectives pour remplir cette mission dans un contexte de partenariat renforcé et renouvelé avec les enseignants-chercheurs. Les professionnels des bibliothèques trouveront dans ce manuel des axes de réflexion mais aussi l'exposé de situations concrètes qui les aideront à s'interroger sur leur offre de service, leur politique documentaire et les stratégies à développer pour favoriser la réussite étudiante.



ISBN 978-2-910227-72-2

ISSN 1259-4857



9 782910 227722

Prix 22 €

www.enssib.fr/presses/